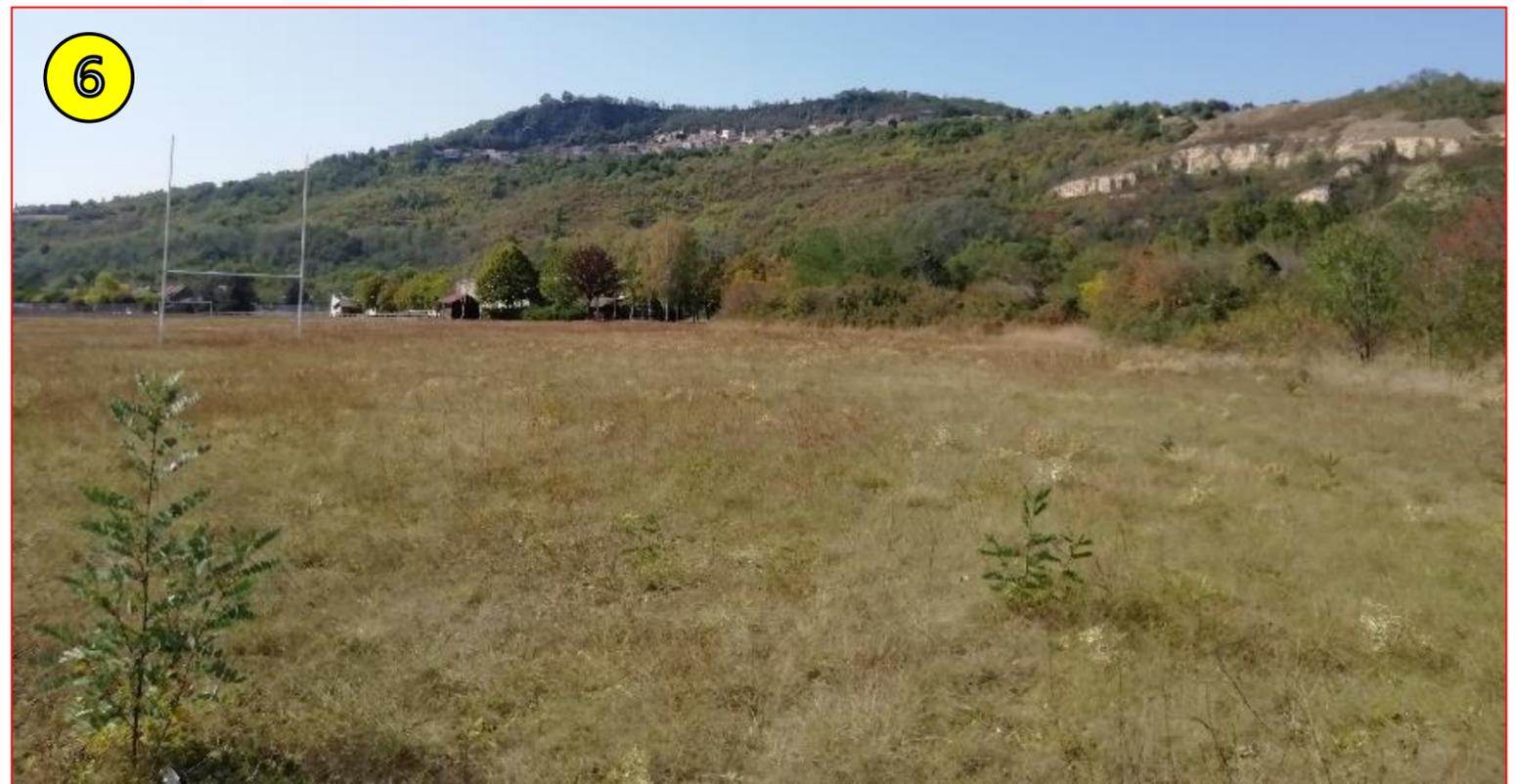
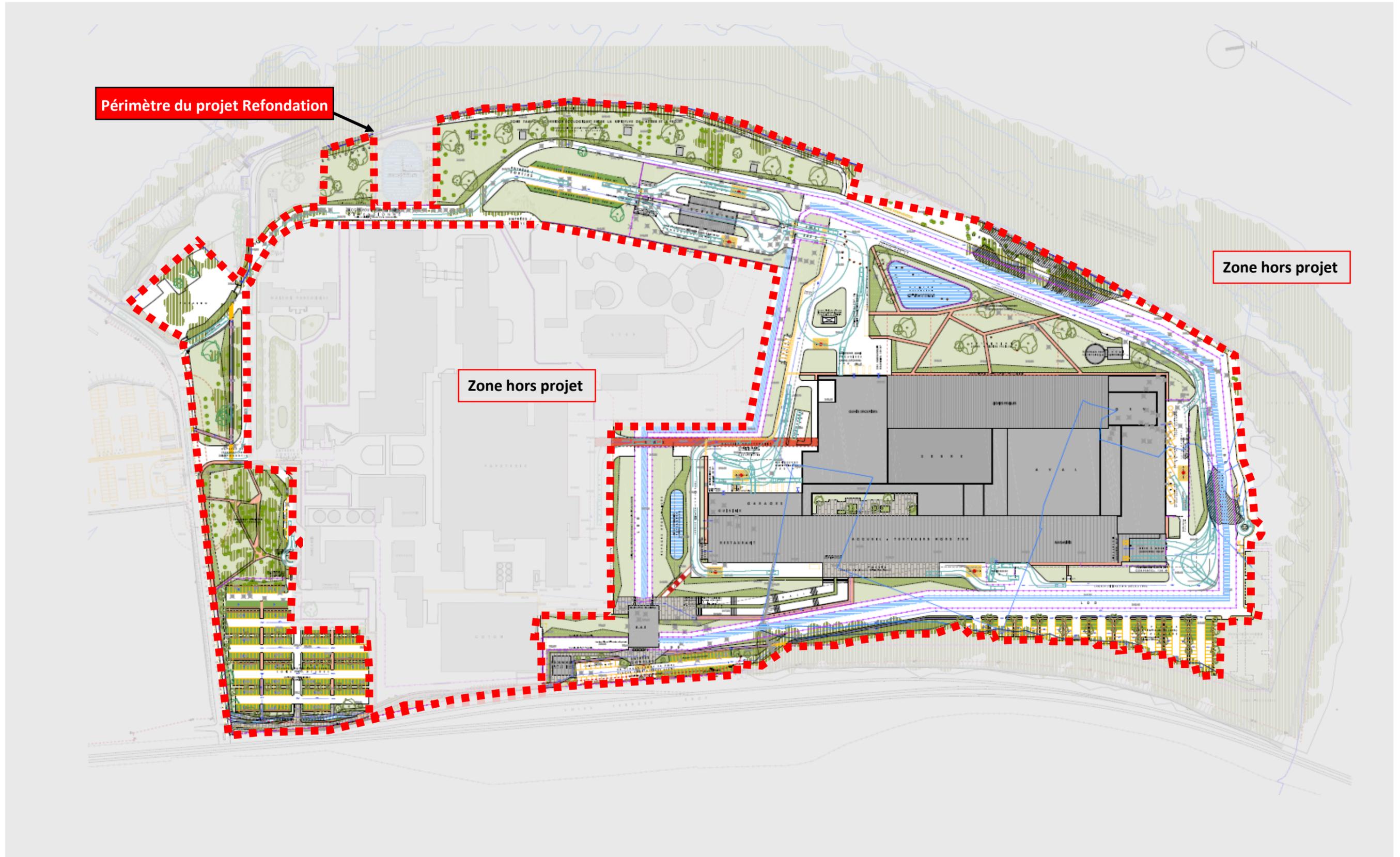


Annexe n°3 : photographies du site (août 2020 et avril 2021)

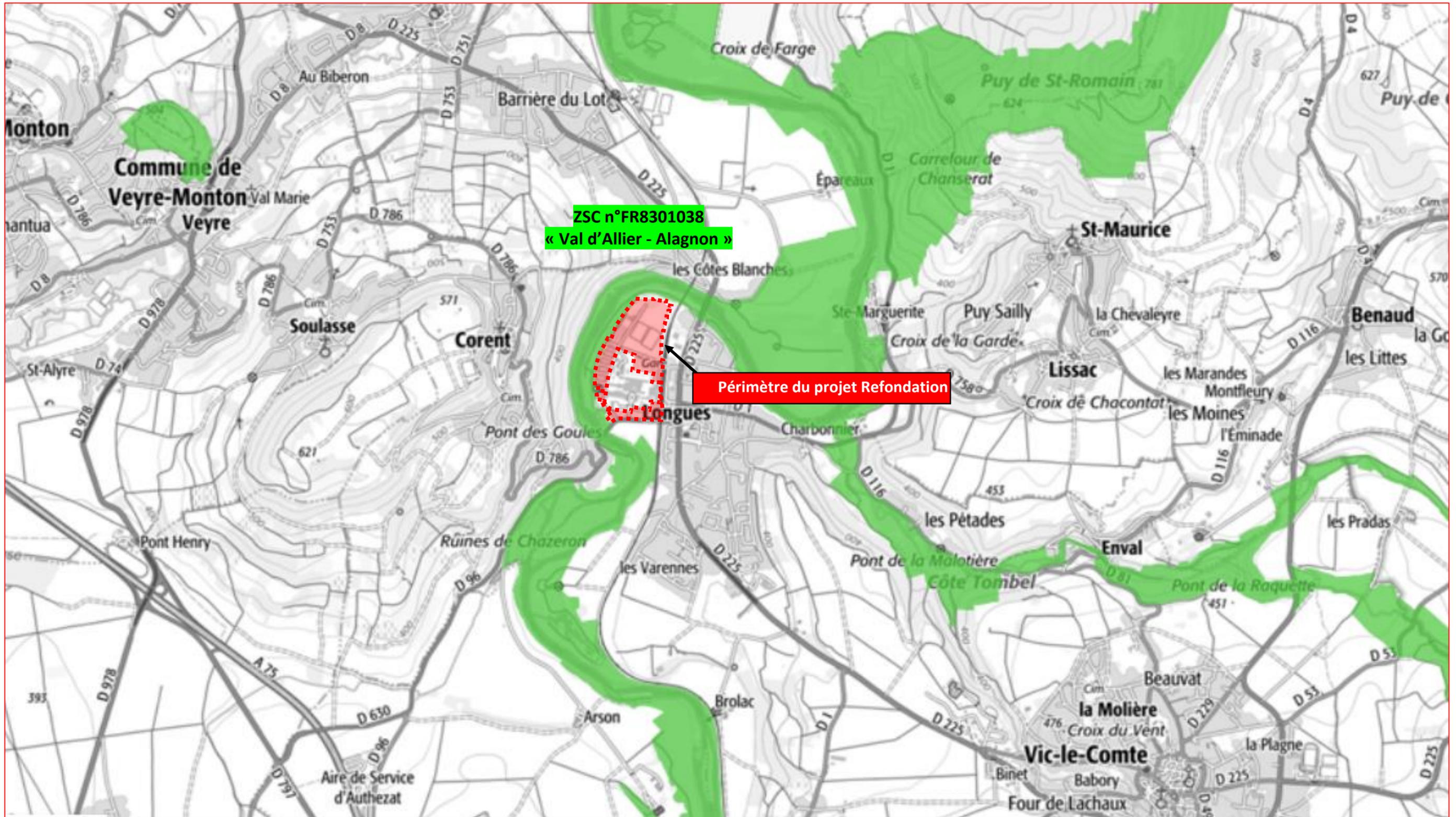




Annexe n°4 : plan-masse du projet



Annexe n°5 : plan des abords



Annexe n°6 : situation du projet au regard du réseau Natura 2000

TITRE DOCUMENT								Page : 1/50
Projet	Phase	Emetteur	Thème - Métier	Spécialité	Nature doc	Version	N° e-GID	
REFON	APS	EOD	GEN	ENV	ICP	02	0541	

RESTREINT – PROJET REFONDATION

PROJET REFONDATION

SITE DE VIC-LE-COMTE (63)

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT À LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE VOLONTAIRE N°7

(PRÉSENTATION DU PROJET ET DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX)

NOMBRE DE PAGES : 50

02	21/05/2021	Prise en compte des observations MOA/AMO	DBE - EOD	JFN - EOD
01	30/04/2021	Édition initiale	DBE - EOD	JFN - EOD
REV.	DATE	OBJET	REDIGÉ PAR	CONTROLÉ PAR
RÉVISION DU DOCUMENT				

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	2		
2	PRESENTATION DU PROJET	3		
	2.1 Fonctionnement et présentation de la Banque de France	3		
	2.2 Présentation du projet	3		
	2.2.1 Site de Vic-le-Comte	3		
	2.2.2 Localisation du projet	5		
	2.2.3 Consistance du projet	5		
	2.2.4 Principe architectural retenu	7		
	2.2.5 Coût et planning	7		
	2.2.6 Extension envisageable à termes	7		
	2.2.7 Concertation	7		
	2.2.8 Evolution du projet	8		
	2.2.9 Recours aux énergies renouvelables	8		
	2.2.10 Autorisation environnementale	9		
3	ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	10		
	3.1 Aires d'étude associées au projet	10		
	3.2 Cadre physique	11		
	3.2.1 Climat	11		
	3.2.2 Géologie	12		
	3.2.3 Relief	14		
	3.2.4 Hydrologie	15		
	3.2.5 Risques naturels	20		
	3.3 Milieu naturel	23		
	3.3.1 Zone réglementaire et d'inventaire	23		
	3.3.2 Inventaires écologiques	24		
	3.4 Contexte socio-économique	29		
	3.4.1 Population et bâti	29		
	3.4.2 Planification urbaine	31		
	3.4.3 Activités	32		
	3.4.4 Équipements	35		
	3.4.5 Infrastructures	36		
	3.4.6 Risques technologiques et site pollué	39		
	3.4.7 Santé et cadre de vie	40		
	3.4.8 Assainissement et déchets	42		
	3.4.9 Potentiel en énergie renouvelable	43		
	3.5 Patrimoine et paysage	44		
	3.5.1 Patrimoine	44		
	3.5.2 Paysage	45		
4	CONCLUSION	47		
5	ANNEXE	48		

1 PREAMBULE

L'article R.122-2 du Code de l'environnement, modifié par le décret n°2020-844 du 3 juillet 2020 (relatif à l'Autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas) précise que « *les projets relevant d'une ou plusieurs rubriques énumérées dans le tableau annexé au présent article font l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas, en application du II de l'article L.122-1, en fonction des critères et des seuils précisés dans ce tableau* ».

L'annexe à l'article R.122-2 (modifié par le décret n°2020-1169 du 24 septembre 2020, modifiant la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'environnement -ICPE- et la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement), précise dans :

- ➔ sa rubrique n°1, relative aux ICPE, que les « *autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation* » et les « *autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement* », autres que celles mentionnées dans la colonne « *évaluation environnementale* » sont soumises à examen au cas par cas ;
- ➔ sa rubrique n°30, relative aux ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, que les « *installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc* » sont soumises à examen au cas par cas ;
- ➔ sa rubrique n°39a, relative aux travaux, constructions et opérations d'aménagement, que les « *travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du Code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m²* » sont soumis à examen au cas par cas.

Le présent projet est concerné par au moins deux de ces trois rubriques puisque :

- ➔ le projet relève de la réglementation ICPE et qu'au sens de l'annexe à l'article R.511-9 du Code de l'environnement, le projet Refondation est soumis à autorisation selon les rubriques 2450-A et 2450-B relatives aux imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante, et à enregistrement selon les rubriques 2565-2 et 2565-3 relatives au revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro- abrasion...) de surfaces par voie électrolytique ou chimique ;
- ➔ l'étude sur le potentiel en énergie renouvelable a mis en évidence le recours possible sur l'utilisation de panneaux photovoltaïques. À ce stade du projet, une étude est en cours pour vérifier la possibilité de mettre en place de telles installations (le projet répond prioritairement à des contraintes paysagères d'insertion des bâtiments et de compatibilité avec le document d'urbanisme mais aussi et surtout à des contraintes sécuritaires -*hélicoptage offensif, entretien-maintenance des panneaux par une société tiers...*-), la Banque de France, en toute transparence, a tout de même souhaité que soit portée à l'administration cette rubrique qui demeure pour le moment hypothétique ;
- ➔ le projet vise à construire un ensemble industriel comprenant une surface de plancher de l'ordre de 30 000 m².

Le présent document constitue la note de présentation du projet annexée au formulaire Cerfa de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale. Il vise à présenter le projet, à décrire son environnement d'accueil et à définir les impacts potentiels attendus.

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 FONCTIONNEMENT ET PRESENTATION DE LA BANQUE DE FRANCE

La Banque de France dispose actuellement dans le Puy-de-Dôme de deux sites de production :

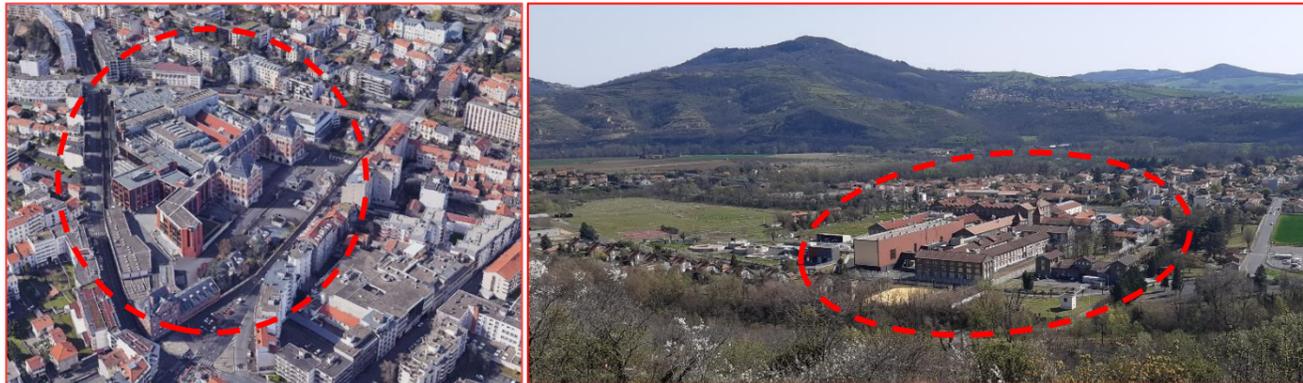
- un de confection du papier à Vic-le-Comte (via une filiale dont la Banque de France est en partie actionnaire, EUROPAFI), au sud-est de Clermont-Ferrand, à proximité de la rivière Allier ;
- un d'impression des billets à Chamalières, à l'ouest de Clermont-Ferrand.

La Fabrication des billets est le département industriel de la Banque de France chargé de la production de billets de banque. Ses activités sont positionnées sur deux grands types de marché : Zone euro et hors Zone euro. La Banque de France est le 1^{er} imprimeur européen de billets euro en volume annuel et cumulé depuis 2002.

Les activités de la fabrication des billets sont entièrement regroupées en Auvergne, dans le Puy-de-Dôme. La Papeterie EUROPAFI est située sur les bords de l'Allier à Vic-le-Comte (20 km au sud de Clermont-Ferrand). Le site de Chamalières, agglomération de Clermont-Ferrand, réunit la Direction générale, les Directions des relations clientèle institutionnelle (commerciale), de l'impression des billets, de la recherche et des affaires scientifiques, des finances et du contrôle de gestion, des ressources humaines, de la sûreté ainsi que les services achats, qualité et la cellule APEX.

La responsabilité de la mise en circulation des billets et de l'entretien des coupures en circulation relèvent d'une autre unité de la Banque de France : la Direction générale des services à l'économie et du réseau (DGSER).

L'Imprimerie est un département interne de la Banque de France. La Papeterie EUROPAFI est une filiale de la Banque de France depuis fin octobre 2015 mais est présente sur le site de Vic-le-Comte depuis 1923. Les deux entités demeurent indépendantes.



Vue de l'Imprimerie (à gauche) à Chamalières et de la Papeterie (à droite) à Vic-le-Comte

La Papeterie EUROPAFI de Vic-le-Comte emploie 277 salariés (fin 2019) et l'Imprimerie de Chamalières emploie 611 salariés (fin 2019).

2.2 PRESENTATION DU PROJET

2.2.1 SITE DE VIC-LE-COMTE

Actuellement, les activités d'impression des billets et de centre logistique fiduciaire sont présentes sur le site de Chamalières. Aujourd'hui, ce site industriel situé en zone urbaine ne dispose plus de possibilités d'évolution pourtant nécessaire à ses missions.

Dans un environnement économique toujours plus concurrentiel, la configuration actuelle des bâtiments n'est plus adaptée aux équipements d'impression et de finition des billets de banque.

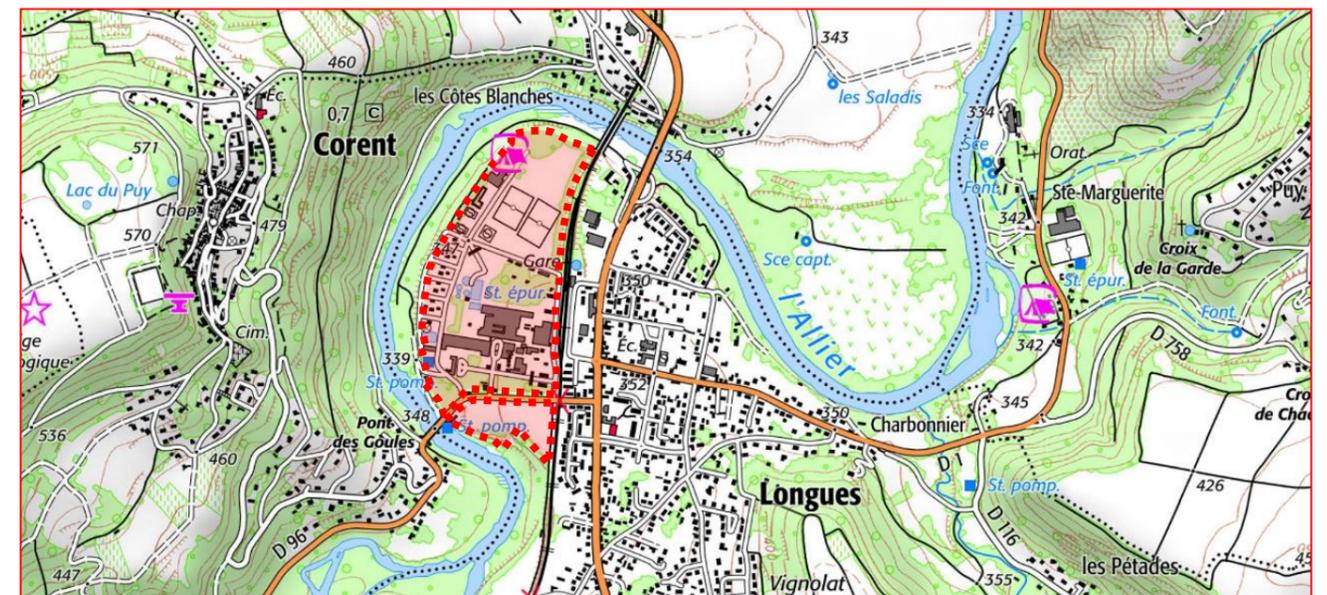
Au vu des évolutions technologiques et normatives et afin de maintenir le niveau d'excellence opérationnelle exigé, la Banque de France envisage donc le transfert de l'Imprimerie et de son centre logistique fiduciaire sur le site lui appartenant dans la commune de Vic-le-Comte, au lieu-dit « Longues », en continuité de l'usine de production du papier fiduciaire (Papeterie). Le site de Longues possède un espace libre pouvant permettre l'accueil de cette activité.

De plus, cette refondation des équipements et process permettra de :

- diminuer les transports entre ces trois unités ;
- mutualiser les ressources ;
- diminuer l'empreinte environnementale du site.

Le site de Longues est actuellement occupé par EUROPAFI et par des installations sportives et des pavillons non-occupés propriété de la Banque de France. À terme, le site de Longues accueillera un programme immobilier neuf composé de la nouvelle Imprimerie et d'un centre logistique fiduciaire et les installations existantes d'EUROPAFI qui demeurent non modifiées.

Le site de Vic-le-Comte constitue un grand ensemble foncier qui accueille les bâtiments existants de la Papeterie, des pavillons et un vaste secteur dédié à des équipements sportifs. La Banque de France et sa filiale EUROPAFI sont propriétaires de l'ensemble du site (parcelles AB 2 à 36, AB 46 à 57, AB 74, 1B 103, 1B 105 à 108 et AD 1 à 5) qui représente une superficie totale de 286 589 m². Aucune acquisition foncière n'est à envisager.



Localisation du site de la Banque de France à Longues, commune de Vic-le-Comte



Plan parcellaire du site de la Banque de France à Vic-le-Comte

Actuellement le site s'organise en trois zones :

- la partie nord est occupée par des activités sportives : un gymnase, un stand de tir, des chalets dispersés, des terrains de sport et un camping plus en activité ;
- en partie centrale sont implantés les bâtiments de la Papeterie (ateliers sur les bâtiments principaux, stockages sur les bâtiments à proximité de la voie ferrée, nouveau bâtiment MAP3F réceptionné en 2018, la station d'épuration qui traite les eaux industrielles de la Papeterie, la maison du personnel et le pavillon Busset qui hébergent les activités sociales de la Papeterie (restauration, salles d'activités...) et 16 pavillons jumelés non-occupés ;
- en partie sud, le terrain est occupé partiellement par une zone de stationnement d'environ 148 places à usage de la Papeterie et par des cultures.

Trois accès sont possibles depuis la route départementale n°96 (RD96) : un principal, un est et un ouest.



Occupation actuelle des activités sur le site de Vic-le-Comte

2.2.2 LOCALISATION DU PROJET

Pour les besoins de ses activités d'imprimerie et de logistique fiduciaire, la Banque de France envisage d'installer sur le site de Vic-le-Comte ses installations sur une surface d'un peu plus de 14,5 ha. Le périmètre du projet Refondation (périmètre d'intervention comprenant les constructions, la voie de desserte, une voie mode doux, les espaces verts et les espaces naturels préservés, les zones de stationnement...) est présenté sur la carte suivante.



Situation du projet

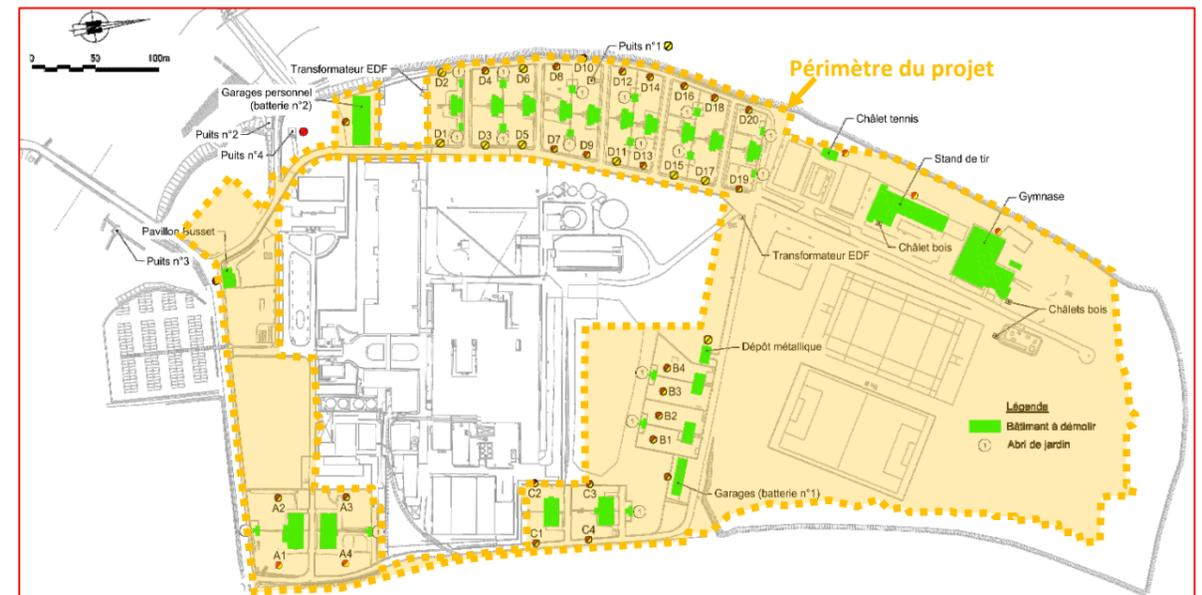
L'objet du projet Refondation envisagé sur le site de Vic-le-Comte est de rapprocher l'activité de l'Imprimerie au plus proche de l'activité de la Papeterie, sur un parcellaire maîtrisé et non-occupé, afin d'améliorer et de rationaliser la gestion des flux, sans augmentation de la capacité de production, ni modification des activités de la Papeterie qui demeure une entité distincte et indépendante du présent projet.

2.2.3 CONSISTANCE DU PROJET

Sur son site de Vic-le-Comte, la Banque de France envisage :

- la déconstruction des habitations existantes non-occupées, des équipements sportifs présents sur le site (terrains de sport, centre de tir, gymnase et camping), de garages et d'un pavillon lui appartenant ;
- l'aménagement uniquement de la zone non-occupée par EUROPAFI pour ses activités d'imprimerie et fiduciaire.

Les déconstruction à mettre en œuvre apparaissent sur le plan suivant.



Localisation des bâtiments à déconstruire

Le projet « Refondation » comprendra ainsi la construction de plusieurs bâtiments :

- un ensemble industriel appelé « Imprimerie » qui regroupera :
 - les espaces de process et de logistique Imprimerie/centre fiduciaire ;
 - une serre (« coffre-fort » de stockage des valeurs) ;
 - une zone d'accueil et les espaces tertiaires hors ZRR (Zone à régime restrictif) ;
 - un Poste central de sécurité (PCS) unique pour l'ensemble du site ;
- un restaurant d'entreprise et les espaces sociaux (commun avec EUROPAFI) ;
- un Bâtiment d'accès et d'identification (BAI) pour le contrôle du flux piétons commun à la Papeterie et l'Imprimerie ;
- un screening pour le contrôle du flux véhicules propre à l'Imprimerie.

La partie industrielle sera principalement régie par les contraintes ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) relatives aux rubriques auxquelles elles sont soumises (cf § 2.2.10).

La partie tertiaire de l'Imprimerie abritera une zone administrative avec des bureaux, comprenant un étage, et le restaurant d'entreprise (commun à EUROPAFI).

RESTREINT – PROJET REFONDATION

Le BAI sera l'unique point d'entrée et de sortie sur le site pour les piétons (personnel, visiteurs, prestataires). Il sera commun à la Papeterie et à l'Imprimerie. Sous contrôle du PCS par vidéosurveillance, le personnel du BAI assurera le filtrage des piétons mais également la fonction d'accueil et de renseignement.

La zone screening permettra le contrôle, l'inspection et le filtrage de tous les flux véhicules qui devront pénétrer dans l'enceinte sécurisée « Refondation ». Ce processus est supervisé à distance par le PCS. Une guérite sera positionnée à l'entrée de la zone.

Les installations nouvelles de la Banque de France seront ceinturées de trois lignes de défense et d'une voie pour l'accès aux deux entrées de l'imprimerie :

- les véhicules particuliers (personnel/visiteurs) auront deux possibilités pour se garer sur le site :
 - accéder au parking sud-est et se rendre au BAI à pied, la voie située à l'est et longeant la Papeterie sera dédiée aux modes doux ;
 - contourner le site d'ouest en est pour rejoindre les parkings à proximité du BAI ;
- les flux véhicules lourds (transports de fonds/convois/logistique/fret/maintenance) accéderont à la parcelle par l'entrée ouest. Après le bassin de rétention des eaux d'incendie, ils s'écarteront de la clôture de la Papeterie pour rejoindre le screening véhicules. Le retour sur la RD96 se fera en sens inverse sans emprunt de la voie de contournement à laquelle ils n'auront pas accès ;
- les flux modes doux se feront par l'est en longeant la voie ferrée.

Concernant le stationnement, environ 500 places devront être créées sur deux sites, un au nord, en face de l'Imprimerie, un plus au sud, du côté de la RD96. Sur l'ensemble, 50% des places de stationnement seront perméables et végétalisées. Les parkings seront de plus plantés d'arbres et comprendront des noues d'infiltration des eaux pluviales. Les 25 places réservées aux PMR seront positionnées au plus près de l'entrée du BAI. Une réserve foncière de 100 places est proposée en limite nord du projet, sans être aménagée : cette zone sera utilisée en fonction des besoins potentiels à venir de la Banque de France.

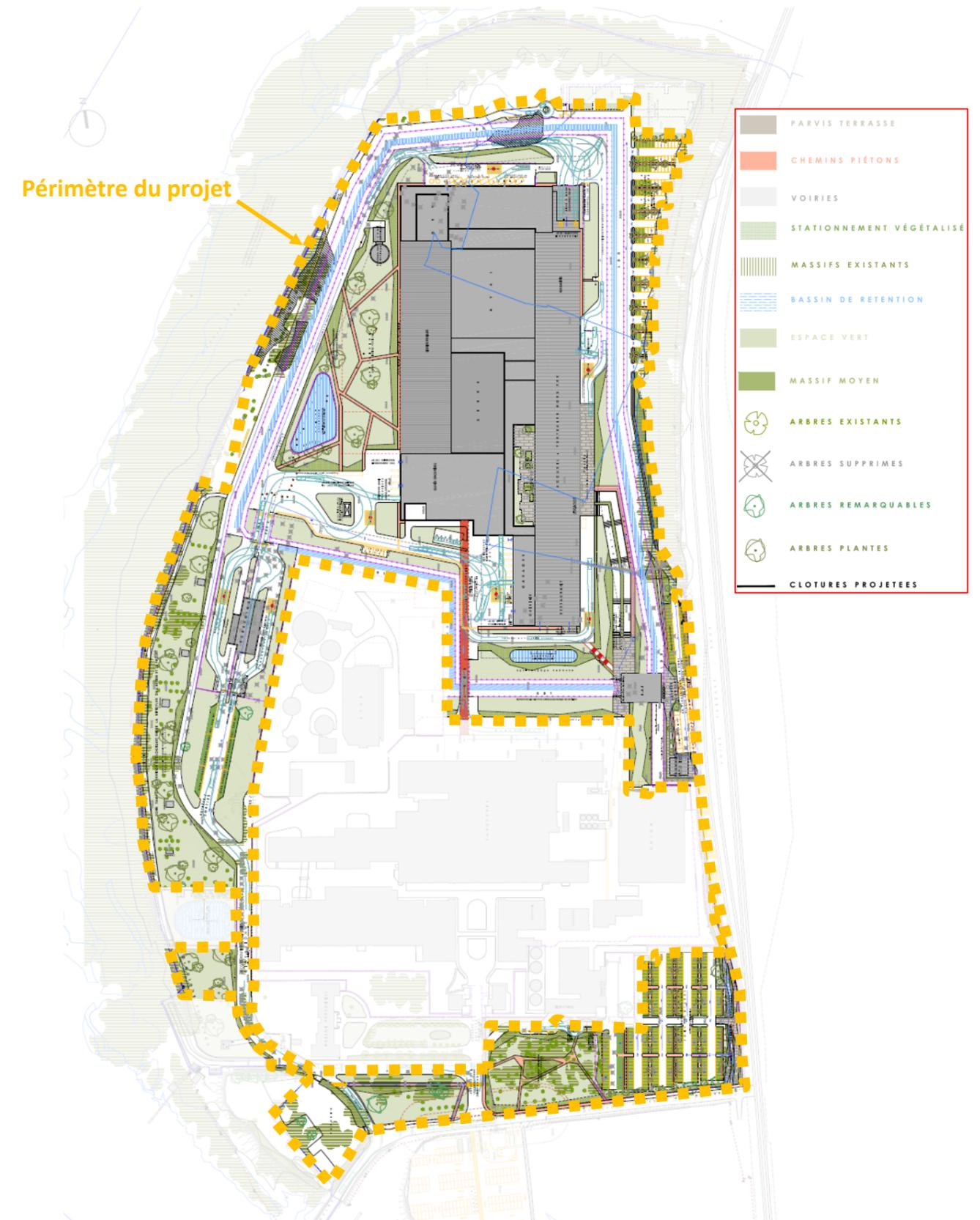
Le plan-masse du projet est présentée page suivante.

Il est important de rappeler que ce nouvel outil industriel doit répondre aux problématiques contemporaines auxquelles la Banque de France doit faire face :

- appréhender la progression de l'activité industrielle ;
- garantir la sûreté maximale des personnes et des valeurs ;
- offrir des conditions de travail optimales ;
- intégrer la dimension environnementale.

L'enjeu est de promouvoir le savoir-faire de la Banque de France et d'affirmer sa position de premier producteur en volume de billets euro de l'Eurosystème.

Le déménagement des activités de la Banque de France induira une libération des bâtiments et stationnements (dont 450 au sein du parking Saint-André du centre-ville) du site de Chamalières ce qui présente une réelle opportunité urbaine pour la commune. Aucun projet pour ce site n'est pour le moment défini et son devenir n'influe pas sur la réalisation du projet Refondation.



Plan-masse du projet Refondation

2.2.4 PRINCIPE ARCHITECTURAL RETENU

Le bâtiment de l’Imprimerie revisite les codes de l’architecture industrielle. Ainsi, les toitures en pente réinterprètent celles de la Papeterie et accueillent les éléments techniques nécessaires à l’activité.

Les façades ont un traitement homogène. Elles marient la terre cuite à un bardage de la même teinte. Des éléments métalliques gris foncés les rythment ainsi que des brise-soleils horizontaux en terre cuite. La combinaison de trames verticales et horizontales permet ainsi d’alterner entre vitrage et élément plein, en fonction du besoin de la zone.

Le bois, utilisé dans la zone tertiaire hors ZRR, complète les matériaux du projet. Il apporte une dimension durable et chaleureuse à la construction.



2.2.5 COUT ET PLANNING

Le coût du projet est estimé à environ 130 millions d’euros.

En fonction du retour des autorisations environnementales et administratives, les travaux de dépollution/déconstruction pourraient débuter en mars 2022 pour se terminer en avril 2023, ceux liés à la construction débuteraient en 2023 pour se terminer mi-2025. La mise en service des nouvelles installations interviendraient de façon progressive jusqu’à fin 2026.

2.2.6 EXTENSION ENVISAGEABLE A TERMES

La Banque de France, en vue de maîtriser son impact sur l’environnement à long terme, a demandé à la maîtrise d’œuvre que son projet permette une extension qui puisse se réaliser en continuité des équipements programmés de son site sans compromettre les efforts mis en œuvre pour respecter au mieux les contraintes environnementales qu’elle s’est fixée.

Ainsi, le projet a été conçu de sorte à pouvoir accueillir, potentiellement et dans un avenir non défini, 3 300 m² supplémentaire pour la ligne feuille (zone d’impression), 1000 m² pour la création d’une nouvelle serre automatisée et 100 m² pour l’extension des vestiaires pour 100 casiers supplémentaires.

Pour rappel et comme évoqué précédemment, au niveau de la zone de stationnement, une réserve foncière a également imaginée, en continuité du parking nord-est, si de nouveaux effectifs, là aussi à long terme, devaient être attribués. Cette zone ne fera pas l’objet d’aménagement à court terme.

2.2.7 CONCERTATION

Le présent projet est issu de différents échanges et moments de concertation avec les acteurs publics locaux, les services de l’État, le personnel de la Banque de France et les habitants.

Le site internet de la Banque de France retrace l’historique de la concertation volontaire préalable engagée avec le public entre novembre 2007 et février 2018 durant laquelle :

- le projet était précisé sur le site internet de la Banque de France ;
- une exposition sur le projet avait été menée au sein de la mairie de Vic-le-Comte ;
- une réunion publique s’était tenue en janvier 2018 ;
- l’avis de la population était demandé via les registres mis à disposition et un formulaire accessible en ligne.

Un bilan à l’issue de cette concertation formalisée s’est tenu sous la forme d’une réunion publique en juillet 2018 durant laquelle la Banque de France a tenu à préciser qu’elle allait prendre connaissance des remarques formulées et les étudier. Elle s’est de plus engagée à continuer d’informer sur son projet via son site internet. Celui-ci est d’ailleurs régulièrement mis à jour et témoigne de l’évolution du projet. Le formulaire mis à disposition pour recueillir les témoignages et questions du public reste accessible.

À noter que le projet fait aussi régulièrement l'objet d'articles de presse et la commune de Vic-le-Comte a mis une page internet sur son site dédiée au projet Refondation.

2.2.8 EVOLUTION DU PROJET

Dans le cadre de la concertation préalable et volontaire engagée sur le projet Refondation, la Banque de France continue à communiquer sur les informations et étapes clés de son projet comme elle s'y était engagée.

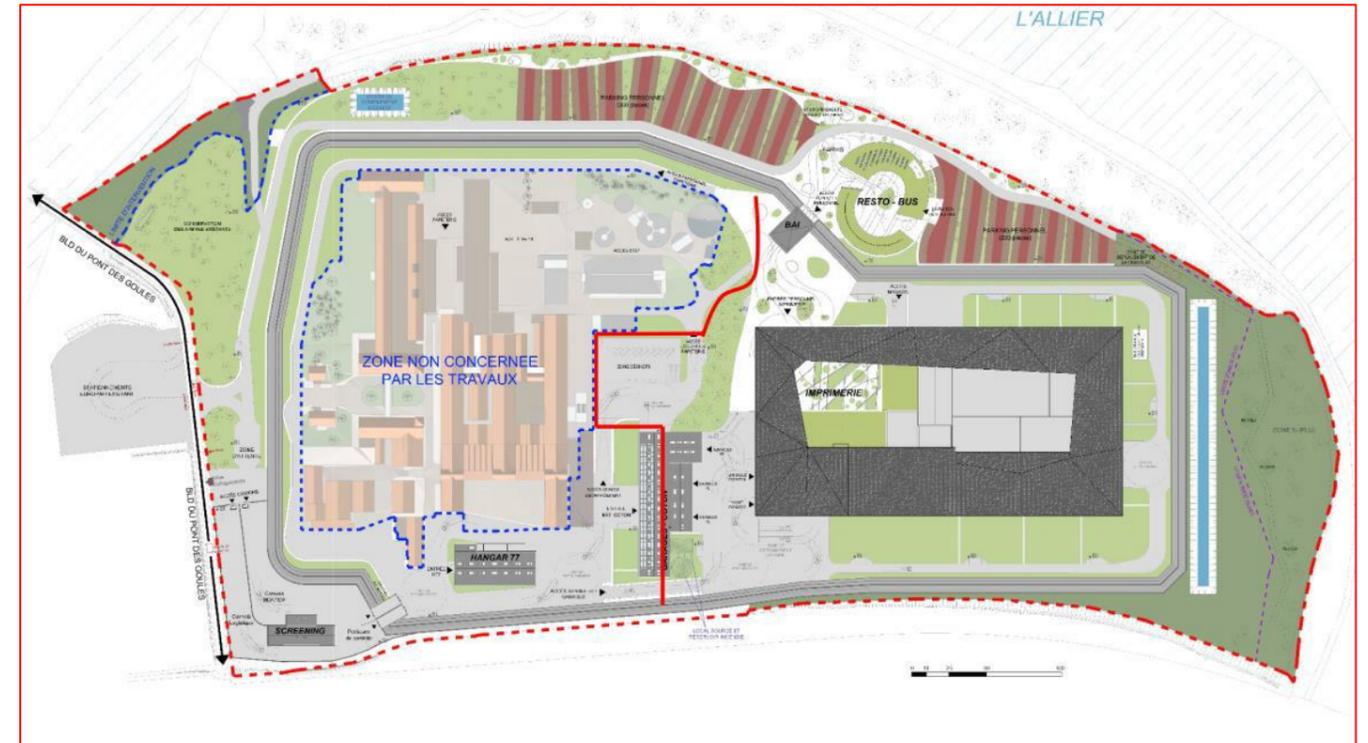
De plus, suite à une défaillance de la précédente maîtrise d'œuvre, un nouveau groupement, représenté par WSP, ATAUB Architectes et EKIUM, auquel se greffent de nombreuses entreprises recouvrant des domaines variés (ergonomie, sécurité, environnement, construction durable, énergie renouvelable...) a été retenu en juillet 2020.

Depuis cette date, le groupement a réalisé plusieurs diagnostics (techniques, de conception, environnementaux...) ainsi qu'une esquisse. Le projet débute à présent l'étape APD (Avant-projet définitif) (les plans et éléments de projet présentés dans ce document sont ceux de la phase APS -*Avant-projet sommaire*- qui vient de se terminer).

Des évolutions majeures ont été entreprises entre le projet de l'ancienne maîtrise d'œuvre et la nouvelle afin d'intégrer les volontés de la Banque de France de réduire les impacts environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité :

- les bâtiments du projet ont été recentrés et liés les uns aux autres pour limiter l'emprise du projet ;
- le périmètre du projet a été réduit afin de limiter les interventions sur la Papeterie et sur les infrastructures présentes sur le site (préservation des lignes de défense de la Papeterie, maintien du bassin de rétention des eaux d'incendie, moindres modifications des bâtiments de la Papeterie, maintien de la Maison du personnel...) ;
- les stationnements des véhicules du personnel ont été concentrés sur la partie est du site où sera implantée l'entrée principale du bâtiment. Les flux piétons depuis la gare de Vic-le-Comte seront ainsi plus courts ;
- les parkings, localisés dans le cadre des précédentes études côté ouest, ont été positionnés côté voie ferrée limitant ainsi les nuisances sur le site Natura 2000 associé à la ripisylve de l'Allier ;
- la nouvelle implantation retenue par la Banque de France permet également de limiter très fortement les coupes d'arbres (ce sont ainsi plus de 5 000 m² de défrichement évités). Ainsi, par exemple, le boisement situé le long de la voie ferrée sera préservé ;
- la Banque de France a renforcé sa volonté d'inscrire le projet Refondation dans une démarche de développement durable globale et ambitieuse qui se traduit notamment par les certifications environnementales suivantes :
 - HQE Bâtiment Tertiaire (2015), au niveau EXCELLENT sur la partie tertiaire (hors ZRR -*Zone à régime restrictif*- de la partie process) ;
 - stratégie environnementale à l'échelle du site (démarche volontaire suivant le référentiel HQE) ;
 - Démarche E+C- niveau E2C1 sur la partie certifiée (audit programmation passé et validé).

Le plan-masse de l'ancienne maîtrise d'œuvre est présenté ci-après.



Plan-masse du projet développé par l'ancienne maîtrise d'œuvre

En dehors de la zone en pointillé bleu d'EUROPAFI (« Zone non-concernée par les travaux ») du plan ci-dessus, le projet précédent, visé par les services de l'État, impliquait beaucoup d'interventions et de modifications. Le projet revu tient compte des remarques formulées par le public, les services de l'État et la Banque de France et est beaucoup moins interventionniste. Il tient compte du patrimoine bâti existant (limitation des interventions, des travaux et des effets afférents) et limite très fortement son impact sur le milieu naturel.

2.2.9 RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Pour les besoins en chauffage et refroidissement, les productions calorifique et frigorifique seront assurées par une thermofrigo-pompe air/eau. L'appoint de la production calorifique sera assuré par une chaufferie gaz, celui de la production frigorifique le sera par des groupes froids avec aéroréfrigérants.

La production en eau chaude sanitaire de la partie restauration sera assurée par un module de récupération de chaleur fatale sur les chambres froides. Celle des vestiaires sera assurée par une chaudière gaz dédiée couplée à un ballon d'eau chaude sanitaire.

Une vaste étude avait été lancée pour le recours à la géothermie sur nappe ou sur sonde. Malheureusement, les études et essais réalisés ont été infructueux.

Pour rappel, le projet est ici présenté au niveau APS et d'autres ressources sont à l'étude, notamment sur le solaire thermique et/ou en production d'électricité.

2.2.10 AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Au vu du process devant être mis en œuvre, à l'image de celui existant sur le site de Chamalière, le projet Refondation intéresse plusieurs rubriques relatives aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les rubriques ICPE sont nombreuses pour ce projet :

- 1185-2 relative aux gaz à effet de serre fluorés (seuil de déclaration avec contrôles périodiques atteint) ;
- 1530 relative aux dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues (seuil de déclaration avec contrôles périodiques atteint) ;
- 1978-5 relative aux solvants organiques (seuil de déclaration atteint) ;
- 2445-2 relative à la transformation du papier (seuil de déclaration atteint) ;
- 2450-A et 2450-B relatives aux imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante (seuil d'autorisation atteint) ;
- 2560 relative au travail mécanique des métaux et alliages (seuil de déclaration avec contrôles périodiques atteint) ;
- 2564-1 relative au nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques (seuil de déclaration avec contrôles périodiques atteint) ;
- 2565-2 et 2565-3 relatives au revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro- abrasion...) de surfaces par voie électrolytique ou chimique (seuils d'enregistrement et de déclaration avec contrôles périodiques respectivement atteints) ;
- 2575 relative aux abrasives (emploi de matières) telles que sables, corindon, grenailles métalliques, etc. sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage (seuil de déclaration atteint) ;
- 2910-A2 relative à la Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes (seuil de déclaration avec contrôles périodiques atteint) ;
- potentiellement 2925 (seuil de déclaration atteint).

La 2518, concernant les installation de production de béton prêt à l'emploi équipée d'un dispositif d'alimentation en liants hydrauliques mécanisé, pendant la phase travaux, pourra potentiellement être visée en fonction des études techniques en cours.

Il ressort de cette analyse que le projet refondation est soumis à autorisation environnementale au titre des rubriques 2450-A et 2450-B. À cette fin, un Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) va être produit.

3 ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Afin d'appréhender les effets du projet Refondation sur l'environnement, un état initial environnemental a été engagé. Cet état initial est présenté ci-après par composante et sous-composante de l'environnement :

- cadre physique (climat, géologie, pédologie, topographie, hydrologie, risques naturels...);
- milieu naturel (zones naturelles d'intérêt patrimonial, continuités écologiques, inventaires naturalistes);
- contexte socio-économique (population et bâti, activités économiques, infrastructures et équipements, risques technologiques et sites pollués, santé et cadre de vie);
- patrimoine et le paysage.

Pour chacune d'elles, une présentation synthétique des effets potentiels attendus est faite ainsi que la mise en place de mesures.

Pour rappel, le projet en est au stade APS et est susceptible d'évoluer encore un peu. Les évolutions attendues sont de nature à pouvoir réduire encore davantage les effets du projet. À titre d'exemple, une étude est en cours afin de pouvoir rapprocher au mieux les lignes de défense du bâtiment (dans la limite réglementaire et des règles de sécurité inhérentes à ce genre de projet) pour que la zone tampon entre la ripisylve de l'Allier et le projet soit la plus large possible.

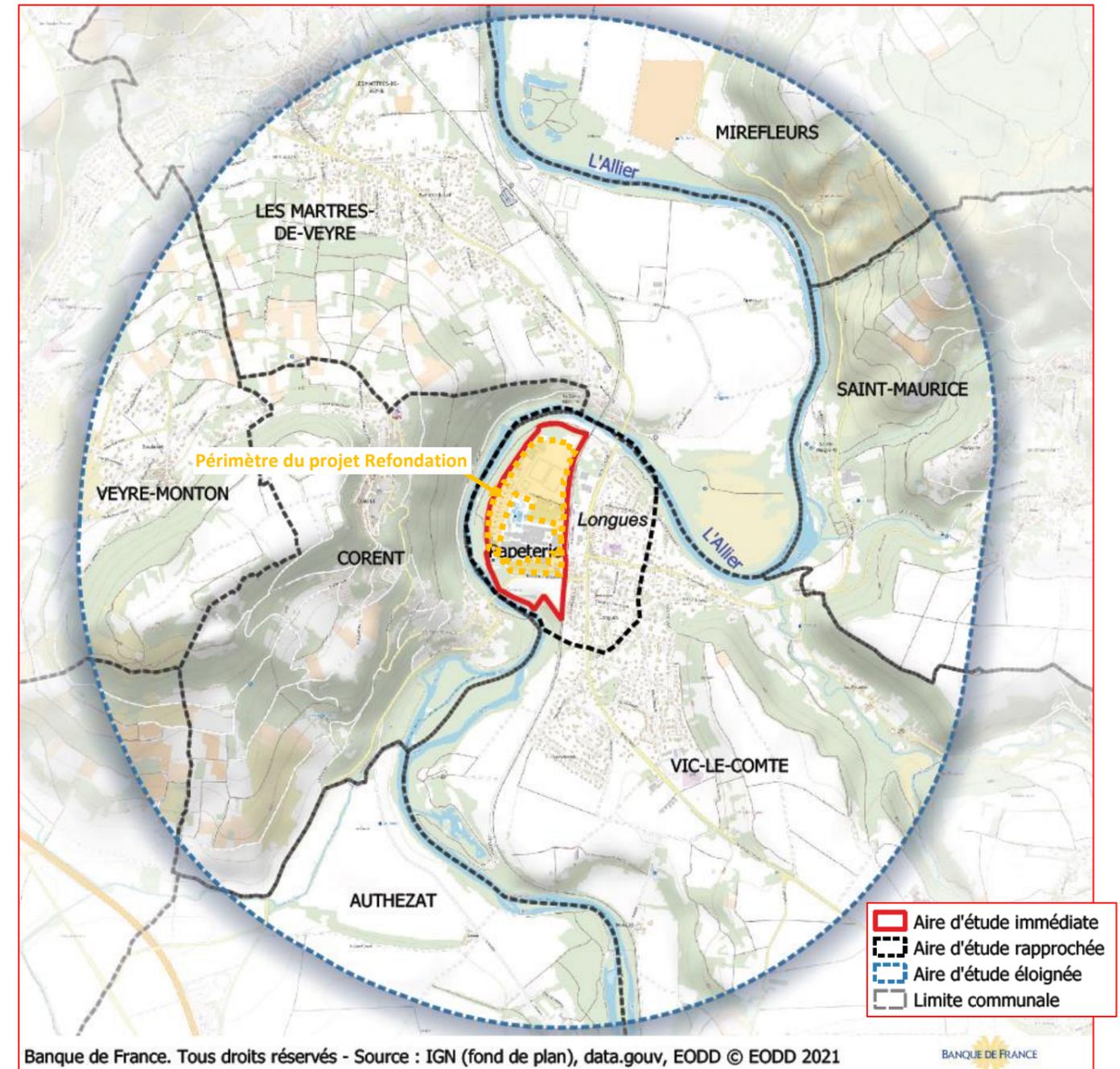
Les données présentées ci-après sont issues de la bibliographie, des nombreux échanges réalisés par la Banque de France, son AMO et la maîtrise d'œuvre et des études jusqu'alors réalisées dont les principales sont : étude écologique habitats-flore-zones humides/faune, note de classement ICPE, notice acoustique et vibratoire (bien-être des salariés et respect réglementaire des émissions envers le voisinage), notice des principes bioclimatiques (étude aérodynamique, étude des ombres portées, étude d'ensoleillement, étude bioclimatique des façades), note sur les matériaux à mettre en œuvre (choix constructifs pour la durabilité et l'adaptabilité de l'ouvrage, pour la facilité d'accès lors des entretiens et maintenances, choix des matériaux pour limiter les impacts environnementaux et sanitaires), étude de faisabilité énergie carbone E+C-, étude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie, étude sur l'éclairage naturel...

3.1 AIRES D'ETUDE ASSOCIEES AU PROJET

Les différentes composantes de l'environnement ont été appréhendées selon leur nature et leur vulnérabilité au projet au sein d'aires d'étude.

Trois aires d'études ont été définies :

- une aire d'étude immédiate calée sur le périmètre foncier de la Banque de France et incluant la Papeterie. Il a été convenu lors des échanges avec les services de l'État que le site de la Papeterie EUROPAPI, bien que fonctionnellement indépendant du projet Refondation et de ce fait non-intégré au périmètre projet, soit étudié dans le cadre de l'état initial de l'environnement (comme il le sera dans le DDAE au titre des effets cumulés avec le projet);
- une aire d'étude rapprochée calée au nord et à l'ouest sur l'Allier, au sud et à l'est sur la trame viaire du hameau/village de Longues. Cette aire n'intéresse que la commune de Vic-le-Comte;
- une aire d'étude éloignée calée à 2 km des limites de l'aire d'étude immédiate. Ce rayon de 2 km correspond à celui retenu pour l'enquête publique afférente à l'autorisation environnementale ICPE. Outre Vic-le-Comte, cette aire intéresse les communes de Authezat, La Sauvetat, Corent, Veyre-Monton, Les Martres-de-Veyre, Mirefleurs et Saint-Maurice-ès-Allier.



Aires d'étude associées au projet

3.2 CADRE PHYSIQUE

3.2.1 CLIMAT

D'une façon générale, le département du Puy-de-Dôme est largement ouvert aux influences océaniques mais les facteurs locaux nuancent cette réalité globale. Le régime climatique du département est un régime de transition entre le régime océanique dégradé et le régime continental.

L'influence du relief est en effet très importante, à cause de la disposition des obstacles montagneux (nord/sud) dessinés par la chaîne des Puys. Cette disposition, perpendiculaire à la circulation générale d'ouest en est de l'atmosphère qui caractérise les latitudes de France continentale, est à l'origine de la sécheresse relative des Limagnes.

Le climat de la plaine de la Limagne où se situe le projet Refondation de la Banque de France se rapproche ainsi du climat subcontinental sec. D'une part, sa situation encaissée la protège de l'influence océanique, d'autre part, l'effet de foehn (redescente ⇒ compression ⇒ réchauffement ⇒ désaturation ⇒ arrêt des précipitations) induit un assèchement de la masse atmosphérique. La Limagne est par conséquent une des régions qui connaît un des taux de pluviométrie les plus faibles de France.

Les données climatologiques suivantes sont issues de la station Clermont-Aulnat, la plus proche, complète et caractéristique du climat local ressenti dans la zone du projet Refondation. Les données présentées sont issues d'observations sur la période 1973-2020.

Concernant les températures, une forte amplitude thermique annuelle marque le territoire et est typique d'un climat semi-continental d'abri.

Ces données traduisent un climat subcontinental avec des températures moyennes mensuelles relativement basses aux mois de janvier, février et de décembre et des températures élevées sur juillet et août.

Le tableau suivant montre l'évolution mensuelle des températures maximales, moyennes et minimales, sur une année.

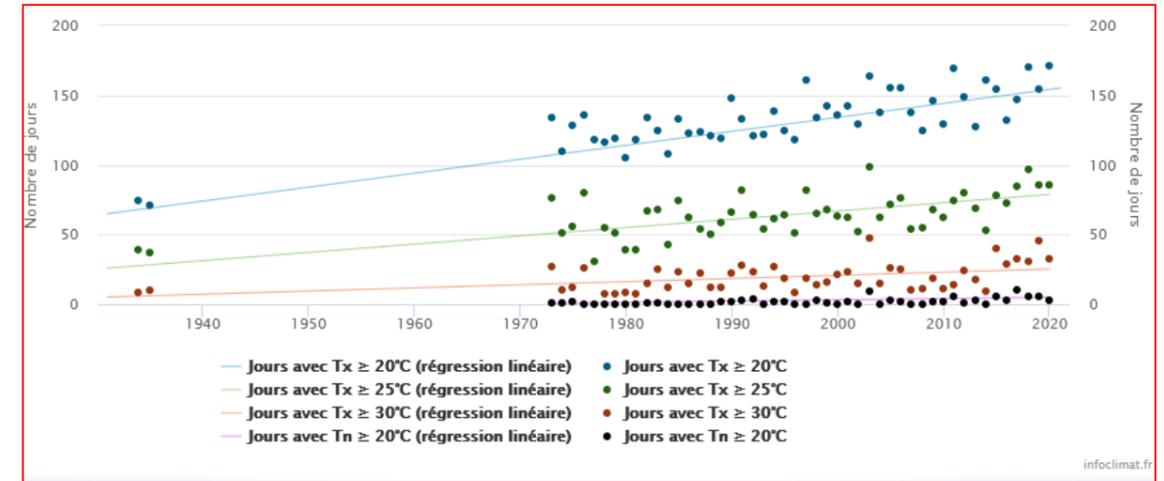
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Tempé. maxi moyennes (°C)	7,6	9,2	13,0	15,7	19,7	23,5	26,4	26,2	22,4	17,4	11,5	8,2
Tempé. moy moyennes (°C)	3,9	4,9	7,8	10,3	14,2	17,8	20,2	20,0	16,5	12,5	7,4	4,7
Tempé. mini moyennes (°C)	0,4	0,6	2,7	4,8	8,6	12,1	14,0	13,8	10,7	7,8	3,4	1,2

La température moyenne annuelle est de 11,7°C sur la période considérée mais des écarts importants saisonniers s'observent.

Au niveau des températures extrêmes, -22,9°C ont été enregistrés en janvier 1985 et il a fait jusqu'à 40,9 °C en juin 2019.

De façon générale, et à l'image des observations nationales, la moyenne annuelle des températures augmente périodiquement comme le montre les deux schémas suivants.

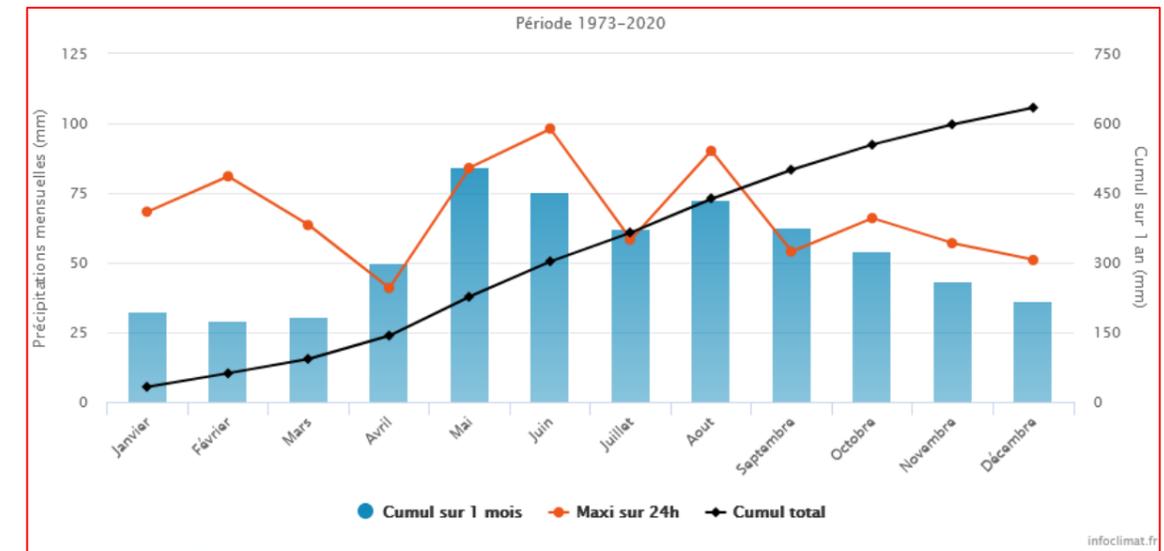
Années les plus chaudes (TXM)	
19.1°C	2020
18.8°C	2019
18.4°C	2018
18.4°C	2015
18.3°C	2011
18.3°C	2003
18.1°C	2014
18°C	1997
17.8°C	2017
17.6°C	2000
17.5°C	2002



Occurrences de chaleur à Clermont-Ferrand - Aulnat

Du point de vue des précipitations, la pluviométrie demeure modérée toute l'année et est l'une des plus faibles de France avec une moyenne de 634,2 mm de précipitations par an. La répartition sur l'année est la suivante.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Cumul moyen précipitations (mm)	32,6	29,4	30,7	50,1	84,3	75,4	62,3	72,5	62,9	54,1	43,6	36,3
Max en 24h de précipitations (mm)	68,3 en 1984	81,0 en 1983	63,5 en 1982	40,9 en 1989	84,1 en 1982	98,0 en 1986	58,3 en 2010	90,2 en 1994	54,0 en 1992	66,0 en 1982	57,0 en 1994	51,1 en 1979



Répartition annuelle des précipitations à Clermont-Ferrand - Aulnat

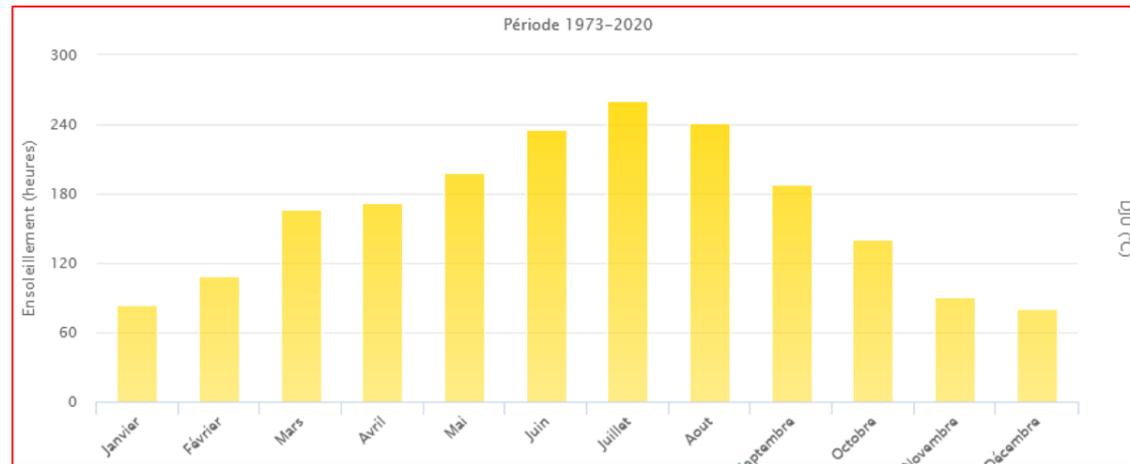
Une nuance est aussi à apporter sur la répartition mensuelle des précipitations. En effet, si les étés apparaissent relativement pluvieux et les hivers secs, en cumul absolu, les précipitations sont plus régulières en hiver et n'apparaissent généralement que sous la forme d'orages ponctuels en été.

Le nombre de jours « avec chute de neige » est en moyenne par année de 19,5 jours.

Cette tendance est à la baisse sur ces dernières décennies et les phénomènes tempétueux sont plus fréquents (moins de jours de précipitations mais avec un cumul équivalent).

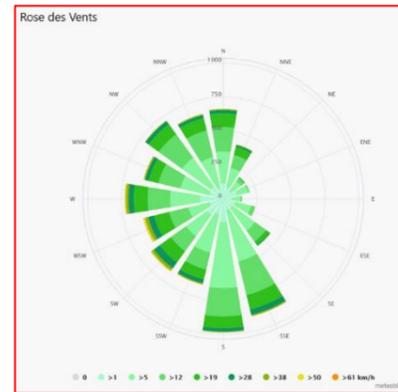
Il résulte de cette situation un ensoleillement relativement généreux de 1967,2 heures en cumulé (164 heures en moyenne mensuelle).

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Ensoleillement (heures)	84,2	108,9	166,6	172,4	198,1	235,9	260,1	241,5	187,7	140,1	90,8	80,9



Durée d'ensoleillement mensuel

Concernant le vent, la rose des vents de la station météo la plus proche (ci-contre) montre une dominance des vents de secteur ouest mais de faible ampleur et des vents de secteurs sud et nord, guidés par le val d'Allier et la chaîne des Puys, moins nombreux mais plus intenses.



Le tableau suivant montre les rafales de vent les plus fortes relevées par mois. Les phénomènes sont récents et pourraient traduire un caractère plus tempétueux du climat local.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Rafale maximale (km/h)	110,5	126,7	113,4	100,8	95,4	100,0	102,2	133,2	86,4	112,7	118,3	142,4
	en	en	en	en	en	en	en	en	en	en	en	en
	2018	2017	2017	2012	2014	1990	2017	2020	2019	2020	1982	1999

Effets attendus et mesures associées

Le chantier n'aura pas d'effet sur les conditions climatiques.

En revanche, ces dernières pourraient en avoir sur la réalisation des travaux. Des conditions climatiques excessivement froides, humides ou pluvieuses peuvent nécessiter d'interrompre temporairement le chantier ou augmenter le temps de réalisation de certaines opérations (terrassements, prise du béton...).

Dans le cadre de la démarche environnementale engagée par la Banque de France sur son projet, une charte de chantier propre¹ est en cours de rédaction.

Le projet n'est pas de nature à modifier directement le climat à l'échelle locale ou régionale durant sa phase d'exploitation. Des variations d'ordre microclimatique sont toutefois possibles, du fait de modifications du bilan énergétique au voisinage du sol entraînées par le projet : imperméabilisation des sols, construction des bâtiments, aménagement des voiries...

La démarche environnementale engagée par la Banque de France vise notamment à réduire l'impact de son projet sur le réchauffement climatique global (isolation, recours aux énergies renouvelables... reconnus aux travers de certifications).

Pour rappel, le projet Refondation consiste au déplacement d'une activité existante dans des locaux plus récents et plus petits, mieux isolés et adaptés à l'activité et proposant des équipements énergétiques plus respectueux de l'environnement par rapport à la configuration actuelle.

3.2.2 GEOLOGIE

Le projet Refondation s'inscrit dans le val d'Allier de la Grande Limagne, bassin d'effondrement formé, comme d'autres en France, durant l'orogénèse de l'Arc alpin. Dans le détail, la zone d'étude associée au projet se situe dans le fossé sédimentaire médian qui constitue les Limagnes : Limagne d'Issoire au sud, Limagne de Clermont ou Grande Limagne s'élargissant vers le nord sur laquelle repose le site d'accueil du projet.

Ce bassin est bordé à l'ouest par le plateau granitique sur lequel repose la chaîne des Puys et à l'est par les monts du Forez. Il mesure environ 90 km de long et de 15 à 40 km de large. Au sud, il est parsemé de très vieux pitons et de plateaux d'origine volcanique.

- ¹ la mise en œuvre de la charte de chantier propre souhaitée par la Banque de France engagera la responsabilité des entreprises qui l'ont signée en tant que pièce contractuelle du marché de travaux. Cette responsabilité portera notamment sur :
 - o la mise en place d'une démarche d'économie circulaire à l'attention des entreprises qui seront en charge des déconstructions (exemple : récupération des pierres de tailles des pavillons, des tuiles, des radiateurs, des huisseries...);
 - o la gestion et la collecte des déchets de chantier selon un schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED) avec tri sélectif, valorisation et suivi avec des objectifs à atteindre ;
 - o la réduction des nuisances (bruit, odeur, qualité de l'air, eau et sol) et la maîtrise des risques de pollution ;
 - o la prise en compte de la santé du personnel ;

- o la protection des milieux naturels et de la biodiversité (les mesures prises en faveur de cette composante seront retranscrites dans la charte de chantier propre) ;
- o la limitation des consommations énergétiques et d'eau ;
- o la communication envers le personnel de chantier et les riverains ;
- o ...

RESTREINT – PROJET REFONDATION

Le fossé d'effondrement de la Limagne a été comblé par des couches de sédiments. Cet ensemble a été par la suite perturbé par des manifestations volcaniques :

- des coulées basaltiques : puy de Corent ;
- des percées volcaniques sous les sédiments (pépérites) : puy de Marmant ;
- des coulées de boues descendues du Mont Dore se retrouvent sur le puy de Tobize.

L'érosion a ensuite profondément remanié ces appareils volcaniques et leurs versants ont été nappés de colluvions. La vallée de l'Allier s'est ainsi mise en place durant le Quaternaire et s'est bordée de reliefs sédimentaires aux revers très accusés, différemment érodés et échancrés par l'érosion fluviale, et de terrasses alluviales dégagées lors du surcreusement du lit de l'Allier.

Au niveau de l'aire d'étude éloignée, les formations géologiques rencontrées sont présentées sur la carte suivante.

Dans le détail, au niveau de l'aire d'étude immédiate se rencontrent :

- des grès arkosiques du bassin de la Limagne qui affleurent au niveau du val d'Allier ;
- des alluvions fluviales anciennes de moyenne terrasse ;
- des alluvions fluviales actuelles à récentes.



Grès arkosiques affleurant en rive de l'Allier

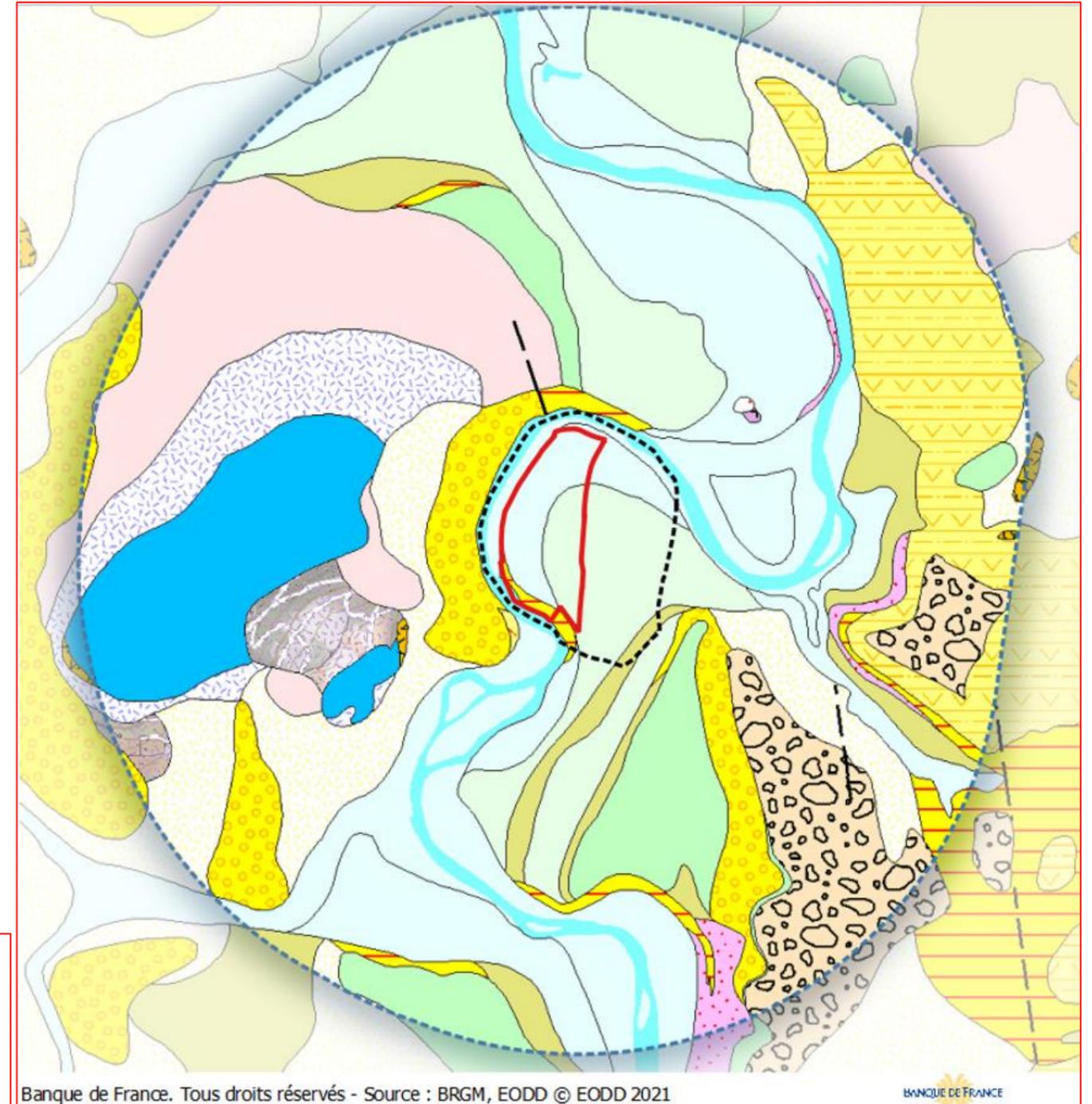
Le projet Refondation de La Banque de France intéresse ces deux dernières formations.

La grande diversité géologique du territoire se lit dans les constructions anciennes présentes : pierres sédimentaires (calcaires, arkoses, sous forme de petits moellons plus ou moins équarris), pierres volcaniques (basaltes), quelques galets viennent compléter l'ensemble.

Au niveau du site d'accueil du projet, l'étude géotechnique réalisée au droit du site indique :

- sur la géologie globale, la présence d'un substratum constitué de formations gréseuses ou arkosiques, surmonté par des arènes d'altération et par des alluvions plus ou moins récentes de l'Allier ;
- la succession des strates suivantes :
 - terre végétale, remblais, limons sablo-argileux peu fermes ;
 - sables argileux à graveleux peu à moyennement denses, localement à blocs ;
 - successions sablo-graveleuses denses à très denses voire raides ;
 - graves de plus en plus grosses avec la profondeur ;
 - substratum gréseux raides.

	Calcaires des bassins d'Ebreuil et de la Limagne
	Grès arkosiques du bassin de la Limagne
	Colluvions argilo-calcaires
	Colluvions et roches volcaniques diverses
	Basaltes du Puy de Corent
	Éboulis alimentés par des roches volcaniques
	Dépôts d'avalanches de débris
	Tufs et brèches pépéritiques
	Alluvions fluviales anciennes de moyenne terrasse
	Alluvions fluviales actuelles à récentes
	Argiles et sables quartzo-feldspathiques
	Alluvions fluviales anciennes de haute terrasse
	Colluvions-nappes de blocs de roches plutoniques, métamorphiques ou volcaniques
	Colluvions s. l. de versants, de fonds de vallées



Banque de France. Tous droits réservés - Source : BRGM, EODD © EODD 2021

BANQUE DE FRANCE

Carte des formations géologiques

-
-
-

Effets attendus et mesures associées

La réalisation des aménagements prévus nécessitera la mise en œuvre de nombreux matériaux et matériels et sera, par conséquent, à l'origine de stockages temporaires durant la phase de chantier. Les terrassements réalisés lors du chantier, pour la réalisation des voiries et des bâtiments notamment, ne sont pas de nature à affecter la structure géologique du site d'étude. En effet, au vu de la nature des travaux, il n'est pas prévu de fort remblai. Les déblais, bien que limités aux fondations des bâtiments et des ouvrages d'assainissement, seront plus nombreux. En effet, même si le projet ne comprend aucun sous-sol, l'assise des bâtiments doit être consolidée. Le volume de déblai de nature géologique, du fait de la réutilisation de matériaux in situ, sera inférieur à 100 000 m³. Cette réutilisation des matériaux permet également de réduire le recours aux matériaux extérieurs : le volume de remblai sera inférieur à 2 000 m³.

Pour rappel, le site d'accueil du projet investi présente sur une grande partie une structure géologique surfaciques déjà remaniée.

Le projet en exploitation n'aura pas d'incidence sur la géologie ou pédologie de la zone. Les risques de mouvement de terre ayant été pris en considération dans la conception des bâtiments.

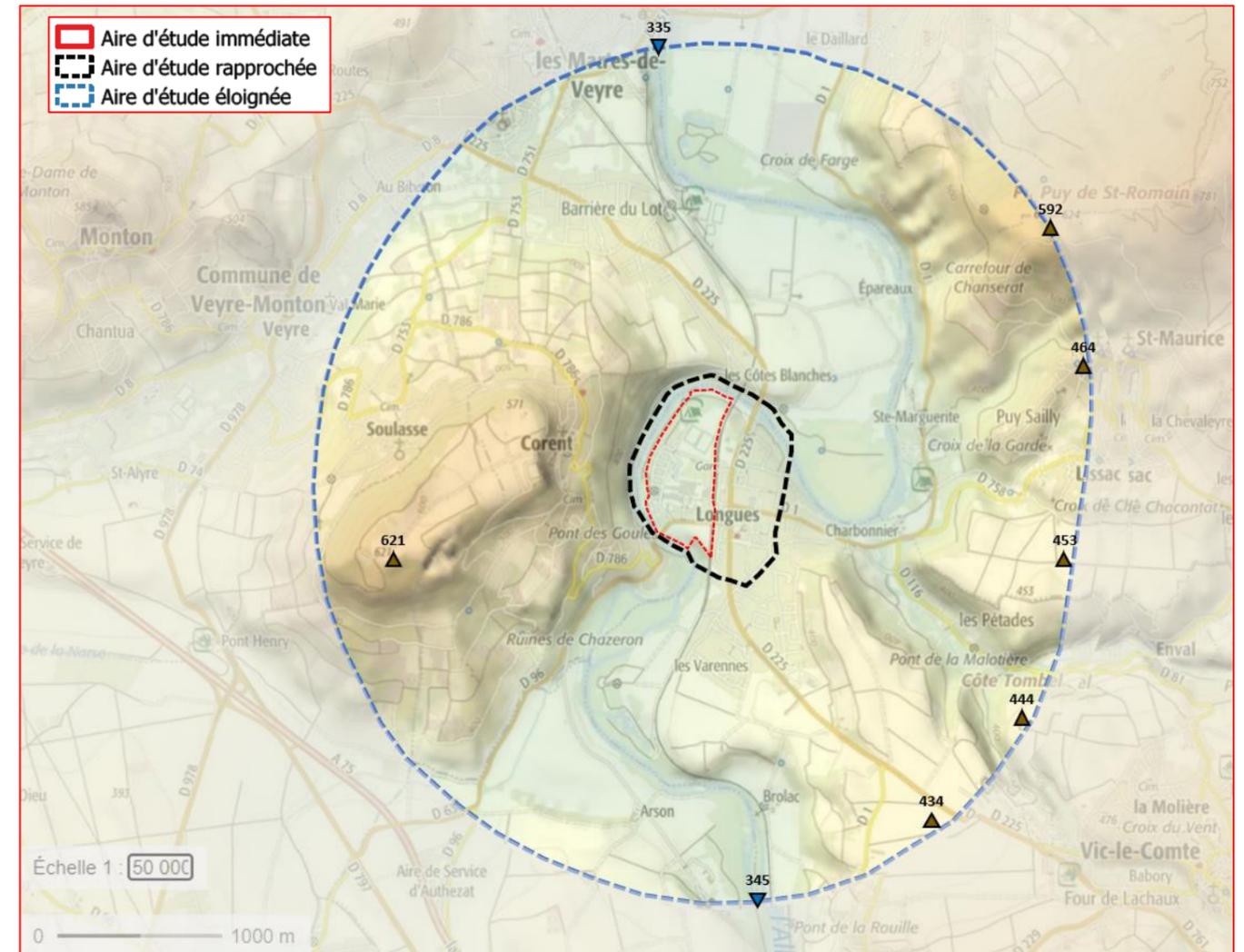
3.2.3 RELIEF

La géologie, à maintes reprises modelée par le volcanisme et la tectonique alpine, et l'érosion des formations en place ont conduit à la naissance d'une topographie diversifiée, entre chaîne des puys, val d'Allier et monts du Forez.

Au niveau de l'aire d'étude éloignée, les altitudes les plus basses se rencontrent le long de l'Allier, de 348 m NGF dans sa partie sud (amont) à 326 m NGF dans sa partie nord (aval). L'allier s'est ici creusé un lit relativement large par endroit et les alluvions fluviales dessinent à présent une plaine dont l'altitude varie de 345 m à 335 m NGF. Cette plaine est en partie inondée lorsque le cours d'eau sort de son lit.

Les points altitudinaux les plus hauts se rencontrent :

- à l'ouest au niveau du puy de Corent, à 621 m NGF ;
- à l'est, du sud au nord :
 - au niveau de la zone des plateaux :
 - 434 m NGF sur le plateau de Rivaux ;
 - 444 m NGF au-dessus de La côte Tombel ;
 - 453 m NGF au niveau du plateau de Lissac ;
 - au niveau des buttes et coteaux prémisses de la Comté :
 - 464 m NGF au puy Saily ;
 - 592 m NGF sur le versant du puy Saint-Romain (puy culminant à 752 m).



Topographie au niveau de l'aire d'étude éloignée

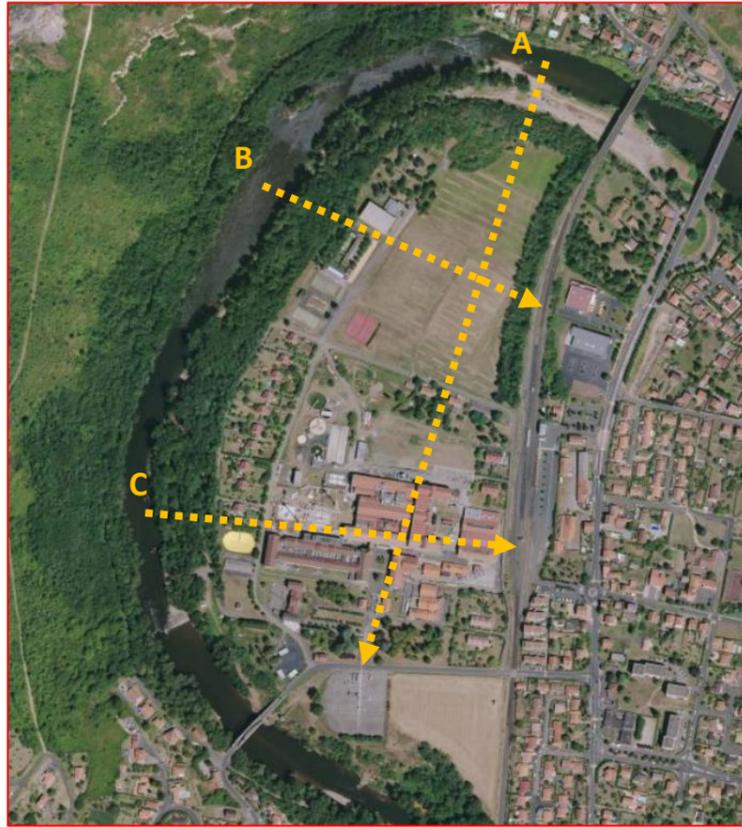
Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, trois profils topographiques (voir ci-après) ont été faits afin d'appréhender la topographie locale.

Le site d'accueil du projet Refondation repose sur une topographie plane marquant la fin du plateau de Longues et dominant la val d'Allier d'une butte localement raide.

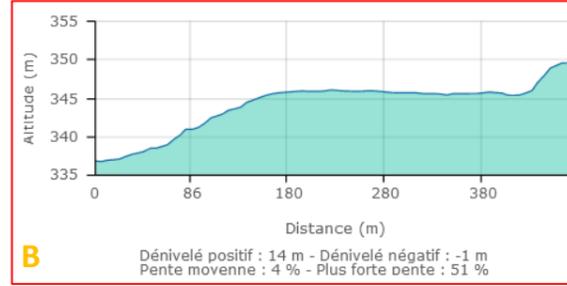
La pente générale du site est orientée en direction du val d'Allier avec toutefois un faux replat dans sa partie centrale. En direction de la voie ferrée et du site d'Europafi, un tertre dessine un relief plus accentué. L'altitude au centre de la zone accueillant le projet est de 345,5 m NGF.



Topographie du site d'accueil du projet Refondation



Profils topographique sur le site de la Banque de France



Effets attendus et mesures associées

La topographie du site est faiblement marquée. Les contraintes qu'elle impose pour la construction, sont faibles.

Afin de limiter les incidences sur la topographie et de ce fait le volume des déblais, il a été décidé de caler le profil du projet sur celui de l'altitude moyenne rencontrée, soit 345,5 m NGF.

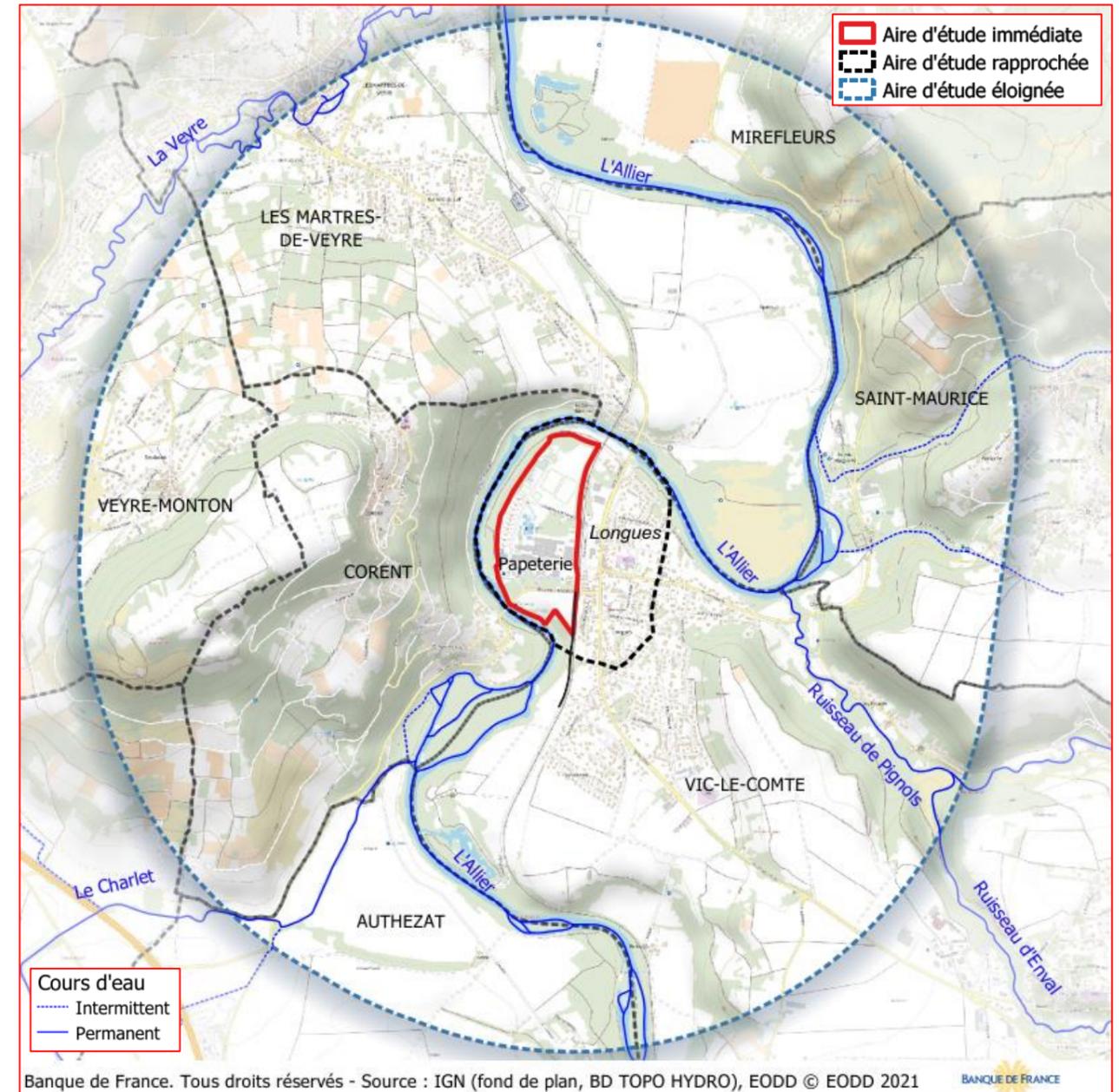
Le projet ne nécessitera que de faibles reprises de la topographie du site, essentiellement au niveau des bassins de rétention des eaux pluviales et de l'entrée du futur BAI où se situe la rupture de pente interne au site.

3.2.4 HYDROLOGIE

3.2.4.1 EAUX SUPERFICIELLES

L'hydrologie de surface est marquée par la présence de l'Allier et de son cours méandrique, le site du projet se situant à l'intérieur d'une de ses boucles, en rive droite.

Au niveau de l'aire d'étude éloignée, deux affluents majeurs ont été répertoriés : le Charlet en rive gauche, qui à sa confluence avec l'Allier dans une zone très plane et large dessine un réseau anastomosé (ou en tresses), et le ruisseau de Pignols en rive droite qui prend sa source dans la forêt de la Comté). Une partie de la Veyre fait incursion dans cette aire dans sa partie nord.

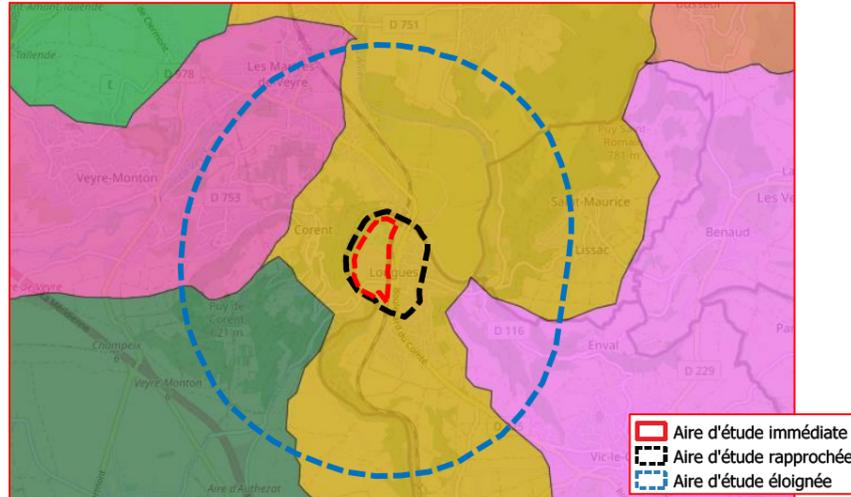


Réseau hydrographique de surface

Les bassins versants associés sont les suivants.

L'aire d'étude rapprochée n'est concernée que par l'Allier qui la délimite à l'ouest.

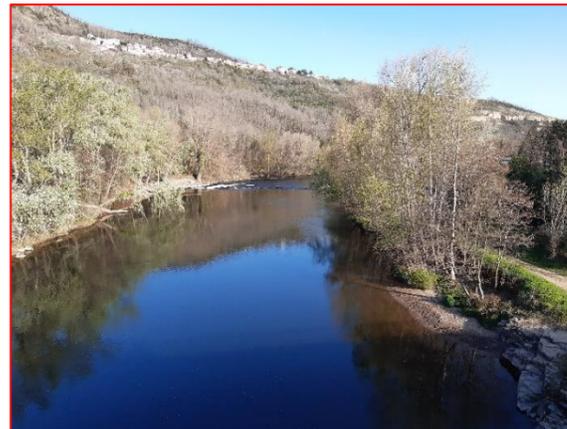
L'Allier est considérée comme l'une des dernières plus grandes rivières sauvages d'Europe. Elle serpente sur 425 km de long et offre une richesse écologique dense et variée autant pour la faune que pour la flore. Tantôt calmes, tantôt capricieuses, les eaux de l'Allier serpentent à travers l'Auvergne pour rejoindre la Loire dont elle est le principal affluent



Bassins versants associés aux cours d'eau

L'Allier est caractérisé par une dynamique fluviale très active. Son cours est instable et se déplace naturellement de manière latérale, avec une tendance à méandrer.

L'érosion des berges et l'enfoncement du lit, liés à la dynamique naturelle de la rivière, sont amplifiés par les perturbations apportées à son profil. Les emprises de certains aménagements (comme les gravières de la Vaure, au nord de l'aire d'étude éloignée), les captages d'eau potable et les terres agricoles ouvertes de la plaine alluviale ont conduit à l'artificialisation d'une partie des berges. L'équilibre en est fortement perturbé.



L'Allier, vue depuis le pont des Goules la franchissant

La plaine de l'Allier a été largement employée pour les carrières de matériaux.

Autrefois pratiquée dans le lit mineur, l'exploitation de granulats est la principale cause du phénomène d'incision qui, malgré l'interdiction des gravières en lit mineur depuis 1981, se fait encore sentir aujourd'hui. L'enfoncement du lit, lié à la création d'un déficit en matériaux dans le lit de la rivière, entraîne la mise à nu du substrat marneux, en particulier au niveau des seuils, la baisse de la nappe alluviale (qui entraîne, à court terme, la diminution de la ressource en eau potable de qualité), la déconnexion de certains bras morts et participe à l'évolution des milieux (forêts notamment).

Le régime hydrologique de l'Allier est de type pluvial au droit de Vic-le-Comte. Le principal étiage s'étale de juillet à septembre et le réservoir de Naussac joue un rôle de soutien d'étiage depuis 1983.

La station de mesure de Vic-le-Comte, à côté du pont des Goules, indique les débits interannuels ci-après.

L'Allier à Vic-le-Comte

Code station : K2680810 **Producteur :** DREAL Centre
Bassin versant : 5370 km² **E-mail :** hydromel-centre@developpement-durable.gouv.fr

Écoulements mensuels (naturels) - données calculées sur 89 ans

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun.	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m³/s)	87.20 #	90.80 #	89.10	89.40	79.80	47.30	22.40	17.70	21.60	40.10	68.10	82.30	61.10
Qsp (l/s/km²)	16.2 #	16.9 #	16.6	16.6	14.9	8.8	4.2	3.3	4.0	7.5	12.7	15.3	11.4
Lame d'eau (mm)	43 #	42 #	44	43	39	22	11	8	10	20	32	41	360

Qsp : débit spécifiques

Codes de validité d'une année-station :
 .+ : au moins une valeur d'une station antérieure à été utilisée
 .P : le code de validité de l'année-station est provisoire
 .# : le code de validité de l'année-station est validé douteux
 .? : le code de validité de l'année-station est invalidé
 .(espace) : le code de validité de l'année-station est validé bon

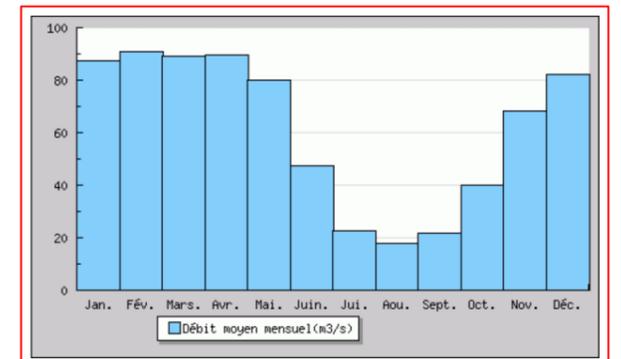
Codes de validité d'une donnée, d'un calcul :
 .! : valeur reconstituée par le gestionnaire et jugée bonne
 .# : valeur 'estimée' (mesurée ou reconstituée) que le gestionnaire juge incertaine
 .E : la valeur retenue est une valeur estimée (à partir du rapport QIX/QJ)
 .L : une estimation a eu lieu (à cause d'une lacune dans la période étudiée) mais une valeur mesurée s'est révélée supérieure à l'estimation: la valeur mesurée a été retenue.
 .> : valeur inconnue forte
 .< : valeur inconnue faible
 .(espace) : valeur bonne

Données de la station hydrométrique du pont des Goules

À Vic-le-Comte, le bassin versant drainé par l'Allier est de 5 370 km². Le débit moyen du cours d'eau est d'environ 61 m³/s, mais avec des différences notables entre les mois d'hiver (environ 90 m³/s en février) et d'été (environ 18 m³/s en août).

Il s'agit ici de données moyennes et si les étiages sont désormais maintenus à niveau quasi-constants grâce au réservoir de Naussac, de très hautes eaux sont régulièrement observables :

- 765 m³/s en juin 2020 ;
- 414 m³/s en novembre 2016 ;
- 3 100 m³/s en 1866...



Modules interannuels (naturels), données calculées sur 89 ans

Concernant la qualité des eaux, l'Allier présente un bon état écologique sur la période 2015-2017 (dernières données disponibles) et un Indice poisson rivière (IPR²) très bon.

Concernant l'état chimique, la présence de fluoranthène³ conduit à classer le cours d'eau en mauvaise qualité.

3.2.4.2 GESTION DES EAUX PLUVIALES AU NIVEAU DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE :

Sur le périmètre foncier appartenant à la Banque de France, seules les eaux ruisselant sur le site de la Papeterie d'EUROPAFI font l'objet d'une gestion.

² L'Indice poisson rivière (IPR) consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'Homme.

³ Le fluoranthène est un constituant de la famille des Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Le fluoranthène fait partie de la liste des 41 substances caractéristiques du bon état chimique des eaux.

RESTREINT – PROJET REFONDATION

Fin 2020, une déclaration au titre de la Loi sur l'eau a été formulée par EUROPAFI, cette dernière souhaitant mettre en conformité ses ouvrages de rejet d'effluents (eaux pluviales et eaux industrielles) dans l'Allier.

Les eaux pluviales ne sont à présent plus rejetées directement dans le lit mineur du cours d'eau mais dans un bras mort associé. La canalisation de rejet a été dimensionnée pour un bassin versant précis (celui des parcelles EUROPAFI et des points hauts environnants rabattant l'eau de ruissellement sur site, soit une surface de 10,26 ha) et une pluie de retour annuelle. Les canalisations anciennes de rejet dans le cours d'eau ont été enlevées ainsi que les ouvrages en béton associés qui présentaient un risque pour les usagers du cours d'eau.

L'ensemble des eaux pluviales susceptibles d'être polluées en hydrocarbures et matières en suspension sont collectées et traitées par des décanteurs/déshuileurs avant rejet dans l'Allier. Un bassin de confinement (1 050 m³) permet la rétention et de détourner les eaux chargées en cas de pollution accidentelle.

3.2.4.3 USAGE DE L'ALLIER

L'Allier est un lieu de pêche connu et reconnu.

Le cours d'eau est classé en deuxième catégorie piscicole dans sa traversée du département du Puy-De-Dôme. Selon l'arrêté N° 2015/ PREF 63/2015089-0010 du 30 mars 2015 relatif aux frayères à poissons et aux zones de croissance ou d'alimentation des crustacés dans le Puy-de-Dôme, l'Allier est recensé aux listes poissons 1 et 2.

Une prise d'eau à destination d'EUROPAFI est présente dans l'Allier. Le process de l'activité de la Papeterie nécessite en effet l'utilisation d'une grande quantité d'eau. Le prélèvement d'eau à usage industriel est effectué à partir d'un seuil situé dans le lit mineur de la rivière et d'une station de pompage. Le prélèvement maximum autorisé dans l'Allier par arrêté préfectoral de août 2016 est de 360 m³/h et 800 000 m³ annuel.

La baignade n'est pas autorisée dans l'Allier, néanmoins une plage est visible en aval hydraulique du site, en rive droite.



Zone de plage au nord du site de la Banque de France

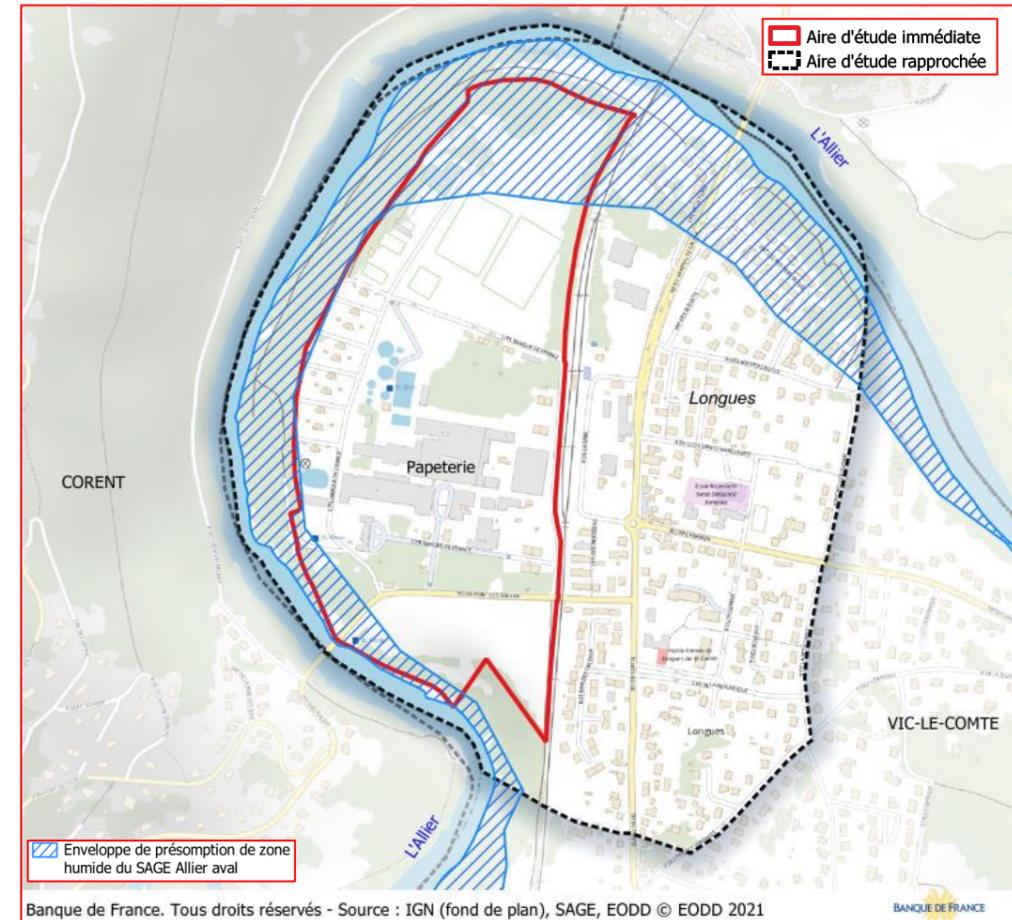
3.2.4.4 ZONE HUMIDE

Le Schéma d'aménagement et de gestions des eaux (SAGE) Allier aval a établi une cartographie des zones susceptibles d'accueillir des zones humides. Celle-ci est reprise dans le document d'urbanisme de la commune et est présentée sur la carte suivante.

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, la zone de présomption concerne les rives de l'Allier ainsi que la partie nord du site d'accueil du projet.

Les investigations à la tarière de reconnaissance des zones humides au droit du projet réalisés par BIOTOPE ont tous été infructueux. Il en est de même des faciès végétaux de zone humide.

Aucune zone humide n'est présente au droit de l'aire d'étude immédiate.



Zone de présomption de zones humides établie par le SAGE Allier aval

3.2.4.5 EAUX SOUTERRAINES

Le site d'accueil du projet Refondation se situe au contact de deux masses d'eau souterraines :

- la masse d'eau FRGG051 « Sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre » (sur tout le site) ;
- la masse d'eau des « Alluvions de l'Allier amont » FRGG052 (bande le long de l'Allier).

La masse FRGG051 est de niveau 1 et passe en niveau 2 au droit de la masse FRGG052 (c'est-à-dire que la masse associée à l'Allier se situe au-dessus de la masse d'eau de la Limagne).

La masse d'eau associée à la Limagne occupe une surface de 5 368 km². Imperméable et localement aquifère, son écoulement est libre et captif à majoritairement captif. Elle est contenue dans les sables et argiles éocène, pliocène et dans le calcaire de l'Oligocène, formations constituant le bassin d'effondrement de la plaine de Limagne. L'aquifère est de type multicouche compartimenté, son extension est limitée. Les lentilles aquifères sont donc de petite taille, plus ou moins bien connectées entre elles, ou prisonnières de niveaux plus imperméables. La mixité des faciès (calcaires marneux, sables argileux...) joue sur les porosités et les perméabilités, tandis que les jeux de horsts et grabens

engendrent des aquifères de type discontinu. À proximité du val d'Allier, cette nappe alimente celle alluviale du cours d'eau.

La masse d'eau associée à l'Allier occupe une surface moindre, de 168 km². Il s'agit d'une nappe alluviale totalement libre.

Afin d'évaluer la profondeur de la nappe d'eau au droit de l'aire d'étude immédiate, un suivi piézométrique a été réalisé par le bureau d'études Alpha BTP Nord :

- le point P1 indique un niveau de la nappe compris entre 4,70 et 5,45 m de profondeur ;
- le point P2 indique un fond piézomètre humide à sec.

Ces piézomètres ont été complétés par des forages : l'eau est apparue entre 0,2 à 3,9 m de profondeur : la nappe, au droit du projet, apparaît superficielle en partie centrale et très superficielle à l'est et au sud-est.

Les venues d'eau dans ces forages sont très hétérogènes, traduisant une géologie complexe sub-affleurante.

Il ressort de cette analyse que la masse d'eau associée à l'Allier présente une qualité médiocre sur son état chimique et sa teneur en nitrate. Cette nappe subit le long de son parcours une pollution principalement en partie d'origine agricole.

Les activités agricoles exercent une pression sur une grande partie du territoire concerné par la masse d'eau qui se traduit par des quantifications de produits phytosanitaires et des concentrations en nitrates excédant le « bruit de fond » naturel qui peut être considéré comme de 10 µg/l pour cet élément.

Les herbicides et leurs produits de dégradation sont les principaux phytosanitaires quantifiés (74 % des molécules). Une prédominance des quantifications de l'atrazine et de ses métabolites s'observe. Une rémanence de produits phytosanitaires aujourd'hui interdits dans les eaux souterraines est également constatée.

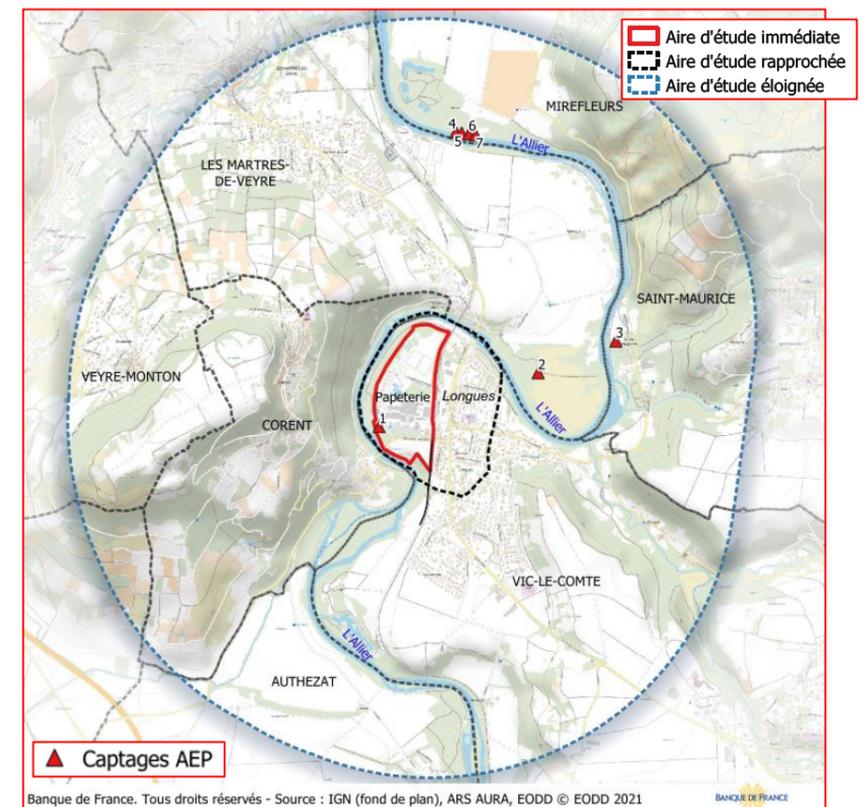
Pour ce qui est des nitrates dont les sources ne sont pas uniquement agricoles, l'évaluation des pressions exercées se heurte à une spécificité de la masse d'eau qui comporte des aquifères discontinus et des nappes fréquemment captives où se produisent des phénomènes de dénitrification. Dans ces environnements, la relation pression/impact ne peut pas être identifiée.

3.2.4.6 ADDUCTION ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

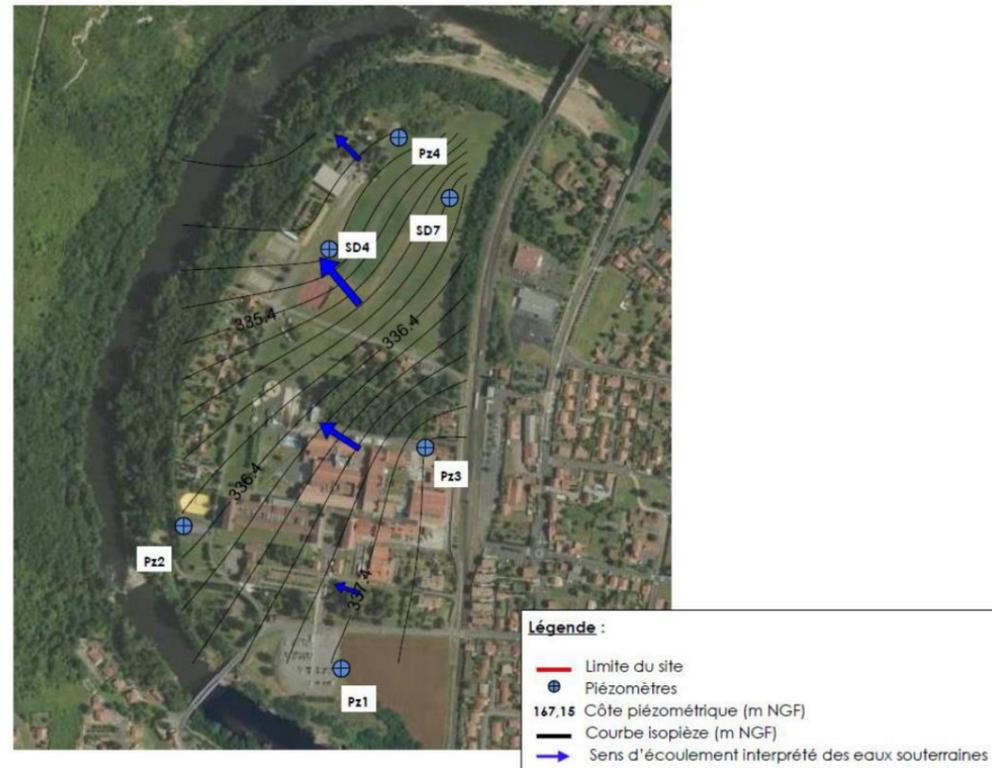
Au niveau de l'aire d'étude éloignée, plusieurs captages en eau potable ont été inventoriés.

Aucun de ces captages ne bénéficie de périmètre de protection, tous étant en effet abandonnés :

- 1 : captage BDF. Adduction AEP collective privée. État : abandonné ;
- 2 : captage SARL E.M.G Sainte Marguerite, eau conditionnée. État : abandonné rebouché ;
- 3 : captage SARL E.M.G Sainte Marguerite, eau conditionnée. État : abandonné ;
- 4 : l'Albaret 4 (déconnecté), AEP (adduction collective publique. État : abandonné ;
- 5 : l'Albaret 3 (déconnecté), AEP (adduction collective publique. État : abandonné ;
- 6 : l'Albaret 2 (déconnecté), AEP (adduction collective publique. État : abandonné ;
- 7 : l'Albaret 1 (déconnecté), AEP (adduction collective publique. État : abandonné.



Localisation des captages en eau potable au niveau de l'aire d'étude éloignée



Nivellement des niveaux de la nappe (NGF)

Concernant la qualité de ces masses d'eau souterraines, les différents paramètres sont précisés dans le tableau suivant.

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État chimique	Paramètre nitrate	Paramètre pesticides	État quantitatif	Objectif chimique	Objectif quantitatif
FRGG051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne	2	2	2	2	2015	2015
FRGG052	Alluvion Allier amont	3	3	2	2	2027	2015

2 : bon état ; 3 : état médiocre

Ces captages, bien qu'actuellement abandonnés, doivent être protégés au cas où ils devraient être à nouveau exploités pour l'alimentation en eau potable.

Au niveau de la commune, l'adduction en eau potable est gérée par un syndicat mixte. L'eau est prélevée dans la nappe de l'Allier, hors territoire communal, avec un volume de 60 m³/h, et est ensuite refoulée en direction de réservoirs dont celui de Sagnes (capacité de 150 m³), le long de la RD225. Ce réservoir est connecté à celui du puy de Tobize (capacité de 4 000 m³).



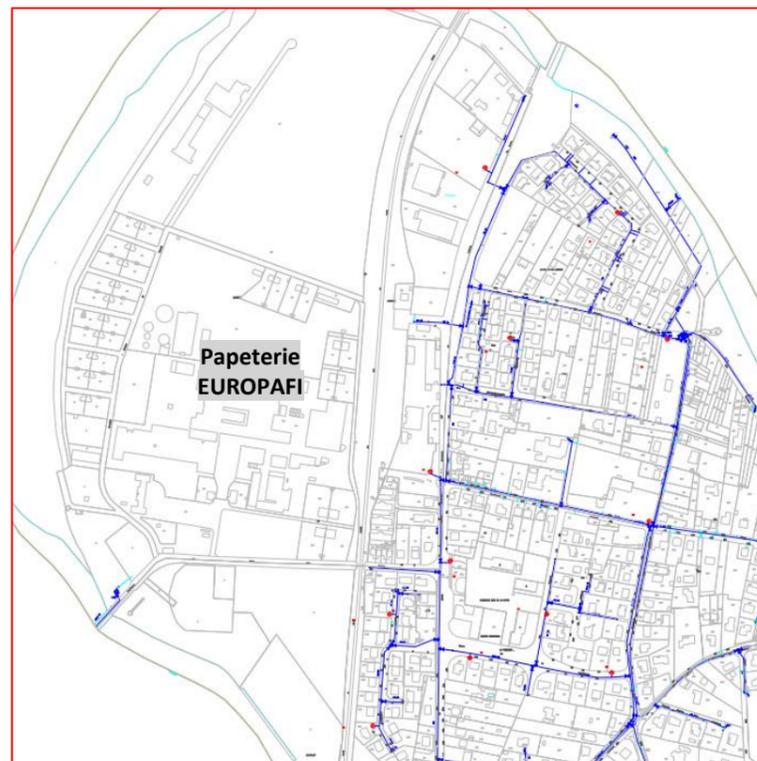
Réservoir des Sagnes le long de la RD225

Il est estimé que la nappe alluviale de l'Allier fournit environ 60% des besoins en eau potable du département du Puy-de-Dôme. Il s'agit de ce fait d'une ressource à fort enjeu, d'autant plus que la principale caractéristique de cette alimentation en eau est que celle-ci provient à plus de 90 % directement de la rivière. En effet, la nappe n'a qu'un faible débit donc l'eau pompée est issue d'une réalimentation par l'Allier. La quantité d'eau est ainsi liée au débit de la rivière, alors que celle-ci a un régime hydraulique très irrégulier.

Les eaux pompées sont ainsi très vulnérables à la pollution, qui peut avoir pour origine les eaux de ruissellement, les traitements des cultures, les rejets non-traités effectués dans la rivière et la présence de carrières dégradées ou de décharges sauvages.

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, le réseau d'alimentation en eau potable est le suivant (source : PLU).

Comme le montre cette carte, actuellement le réseau alimentant la Papeterie en eau potable arrive de la commune de Corent. Le franchissement de l'Allier s'effectue en encorbellement sur le pont des Goules.



Réseau d'alimentation en eau potable

3.2.4.7 AUTRES RESSOURCES EN EAU

De nombreuses sources minérales ponctuent le val d'Allier. Deux se situent en aval du projet de Refondation :

- les sources du Saladis, sur la commune des Martres-de-Veyre : d'origine profonde, les eaux de ces sources remontent en surface chargées de gaz, de fer et de sels minéraux, notamment de chlorure de sodium. Elles furent très anciennement réputées pour leurs vertus thérapeutiques. Actuellement, elles présentent un enjeu écologique puisqu'elles permettent en outre le développement, autour des griffons (zones d'émergences des sources), d'une flore maritime peu commune à l'intérieur des terres ;
- la source Sainte-Marguerite sur la commune de Saint-Maurice-ès-Allier : probablement utilisée depuis l'Antiquité, l'eau de Sainte-Marguerite est reconnue depuis 1894. La source de la Chapelle où sourd l'eau de Sainte-Marguerite abrite un petit établissement thermal qui n'est plus exploité de nos jours. En 1995 la société d'embouteillage de l'eau de Sainte-Marguerite a été rachetée par le groupe Intermarché et cette eau est depuis essentiellement vendue dans le réseau de ce distributeur. Dans les années 1990, une nouvelle usine d'embouteillage a été construite, à quelques dizaines de mètres de l'ancienne qui n'est désormais plus utilisée. Un geyser naturel partiellement aménagé jaillit toutes les 20 minutes environ. Des émergences de gaz carbonique sous forme de chapelets de bulles sont visibles sur les rives de l'Allier. À noter que, comme les sources du Saladis (et plusieurs autres dans le val d'Allier), le site abrite des espèces végétales halophiles⁴.

3.2.4.8 OUTILS DE GESTION DE L'EAU :

L'aire d'étude rapprochée est concernée par :

- le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne ;
- le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Allier aval.

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne, élaboré pour la période 2016-2021, a été arrêté en novembre 2015 par le préfet coordonnateur.

Le programme de mesures identifie les actions nécessaires à mettre en œuvre sur six ans pour satisfaire aux objectifs environnementaux définis par le SDAGE, à savoir l'atteinte du bon état des eaux et la satisfaction des objectifs associés aux zones protégées concernant la baignade et la conchyliculture. C'est un document élaboré et arrêté par le préfet coordonnateur de bassin, qui associe le comité de bassin et recueille son avis.

Au niveau du sous-bassin Allier-Loire amont auquel appartient la zone du projet, les actions à mener concernent principalement :

- l'assainissement des collectivités : réhabilitation et création de réseaux d'assainissement et traitement des eaux usées ;
- les milieux aquatiques : restauration hydromorphologique des cours d'eau et restauration de la continuité écologique ;
- la connaissance et la gouvernance : mise en place ou renforcement des SAGE.

Le projet de SDAGE 2022-2027 est en cours. Il est soumis à consultation du public depuis le 1^{er} mars 2021. Au niveau du sous-bassin Allier-Loire amont, les priorités du SDAGE porte sur :

⁴ Qui s'accommode ou a besoin de fortes concentrations en sel dans son milieu pour vivre.

- la gestion quantitative : la faible hydrologie des cours d'eau est souvent problématique et s'accroît d'année en année suite aux effets du changement climatique et des sécheresses à répétition ;
- les milieux aquatiques : la vie aquatique et les migrations sont dépendantes d'une hydrologie dynamique et suffisante, d'une continuité biologique et sédimentaire et d'une morphologie permettant de garantir un bon fonctionnement des milieux ;
- les pollutions diffuses : la pollution des eaux souterraines et superficielles par les pesticides est une problématique croissante.

Le projet du SAGE Allier aval a été validé par délibération en juillet 2015 et approuvé par arrêté inter-préfectoral en novembre 2015.

Le SAGE définit les enjeux suivants :

- mettre en place une gouvernance et une animation adaptées aux ambitions du SAGE et à son périmètre ;
- gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme ;
- vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue ;
- restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant ;
- restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la Directive cadre sur l'eau ;
- empêcher la dégradation, préserver et voire restaurer les têtes de bassin versant ;
- maintenir les biotopes et la biodiversité ;
- préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs.

L'aire d'étude immédiate ne fait pas partie de l'espace de mobilité optimal associé au cours de l'Allier.

À noter que le territoire en rive gauche de l'Allier a fait l'objet d'un Contrat de milieu clôt en mai 2010.

Effets attendus et mesures associées

Le projet Refondation n'implique aucun prélèvement sur l'Allier ou dans les aquifères, ni aucun rejet d'ailleurs. Il n'est pas non plus de nature, dans sa phase d'exploitation, à porter atteinte à l'équilibre écologique et physico-chimique de ces eaux, qu'elles soient superficielles ou souterraines.

Une attention particulière devra être portée durant la phase chantier afin d'éviter toute pollution accidentelle des eaux de ruissellements susceptibles de se déverser vers le cours d'eau de l'Allier ou de pénétrer le sol pour atteindre la nappe.

Concernant la gestion des eaux de ruissellement durant la phase d'exploitation du projet, des ouvrages de rétention/infiltration seront mis en place et dimensionnés pour des pluies de retour trentennal (nota : dans le cadre du projet porté par l'ancienne maîtrise d'œuvre, ces ouvrages avaient été dimensionnés pour une pluie de retour décennal).

Les eaux pluviales seront récupérées dans des regards de branchement ou des noues d'infiltration, en fonction des secteurs, puis acheminées selon leur localisation. Cinq sous-bassins versants ont été identifiés:

- n°1 : un au droit du bâtiment principal ;
- n°2 : un au niveau de la voie d'accès/d'entrée, en partie ouest ;
- n°3 : un au niveau du parking nord au droit du bâtiment principal ;

- n°4 : un au niveau du parking sud ;
- n°5 : un périphérique aux installations.

Les eaux du sous-bassin n°1 collectées viendront remplir un fossé situé à l'intérieur des lignes de défense, un bassin de stockage et d'infiltration et deux drains d'infiltration.

Les eaux des sous-bassins n°2, 3 et 4 collectées seront en partie infiltrées sur place (zone perméable et végétalisée) et via un drain d'infiltration.

Les eaux du sous-bassin n°5 ne seront pas collectées (hors emprise projet) et s'infiltreront/ruisselleront comme actuellement.

Les besoins pour le projet Refondation sont les suivants : 1 réseau AEP, 1 réseau incendie et 1 réseau d'arrosage. Le réseau provenant de la commune de Corent est insuffisant pour alimenter le projet Refondation. Il est envisageable, sous réserve de l'avis du concessionnaire, d'alimenter le projet depuis la RD96 en réalisant un nouveau réseau depuis la RD225 et en passant par forage sous la voie SNCF (étude technique en cours).

Le projet Refondation demeure compatible avec les recommandations et prescriptions édictées au SDAGE et au SAGE.

3.2.5 RISQUES NATURELS

Au droit de l'aire d'étude rapprochée, qui ne concerne pour rappel que la commune de Vic-le-Comte, plusieurs risques naturels sont répertoriés :

- l'inondation ;
- le mouvement de terrain ;
- les phénomènes liés à l'atmosphère (tempête/grains) ;
- la sismicité.

La commune a mis en place un DICRIM (Document d'information communale sur les risques majeurs) en 2014.

3.2.5.1 RISQUE D'INONDATION

La commune de Vic-le-Comte est concernée par les crues de l'Allier (inondation de plaines) dont la montée des eaux est généralement rapide. Il s'agit d'une inondation de type « plaine » dont l'intensité d'aléa est qualifiée de forte.

Le temps d'inondation sur les terrains riverains intervient généralement quelques jours à quelques semaines après. Les terrains submersibles sont principalement à vocation agricole. Quelques habitations, granges et fermes sont concernées par les crues.

Deux arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles ont été pris concernant le risque d'inondation suite à des épisodes survenus en juin 1992 et décembre 1999.

Afin de se prémunir de ce risque, le PPRNPI (Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation) du val d'Allier clermontois a été mis en place (prescrit en novembre 2010 et approuvé en novembre 2013).

Ce PPRNPI concerne 18 communes dont celle de Vic-le-Comte. Anciennement, les surfaces exposées aux risques d'inondation étaient cartographiées à travers le Plan des surfaces submersibles (PSS) de l'Allier (PSS), approuvé en octobre 1969.

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, les études ayant contribué à la mise en œuvre du PPRNPI donne les valeurs de débit et d'hauteur d'eau attendus à la station hydrométrique du pont des Goules.

Période de retour (T)	Quantile (m³/s)	Hauteur d'eau (m)	Niveau d'eau (m NGF)
2 ans	550	4,72	339,60
5 ans	970	5,80	340,65
10 ans	1250	6,48	341,33
20 ans	1720	7,56	342,41
30 ans	2000	8,18	343,03
50 ans	2340	8,92	343,77

Il est important de noter que la cote des 345,5 m NGF pris pour le niveau 0 du projet Refondation n'est jamais atteint.

Une surveillance quotidienne de la montée des eaux est effectuée par le Service de prévision des crues (SPC) en intégrant les prévisions météorologiques transmises par Météo-France.

Sur le site du plan d'eau des Orleaux, dans la partie sud de l'aire d'étude éloignée, une règle indique les cotes des principales crues sur laquelle repose en plus un panneau d'information.

Au droit du projet de Refondation, une bande de 100 m en rive droite de l'axe de l'Allier est classée zone « R », rouge, dans le PPRNPI. Il s'agit de zones inondables en dehors des limites spatiales de l'urbanisation existante (quel que soit leur niveau d'aléa), où il convient de préserver les champs d'expansion de crues et les conditions d'écoulement.

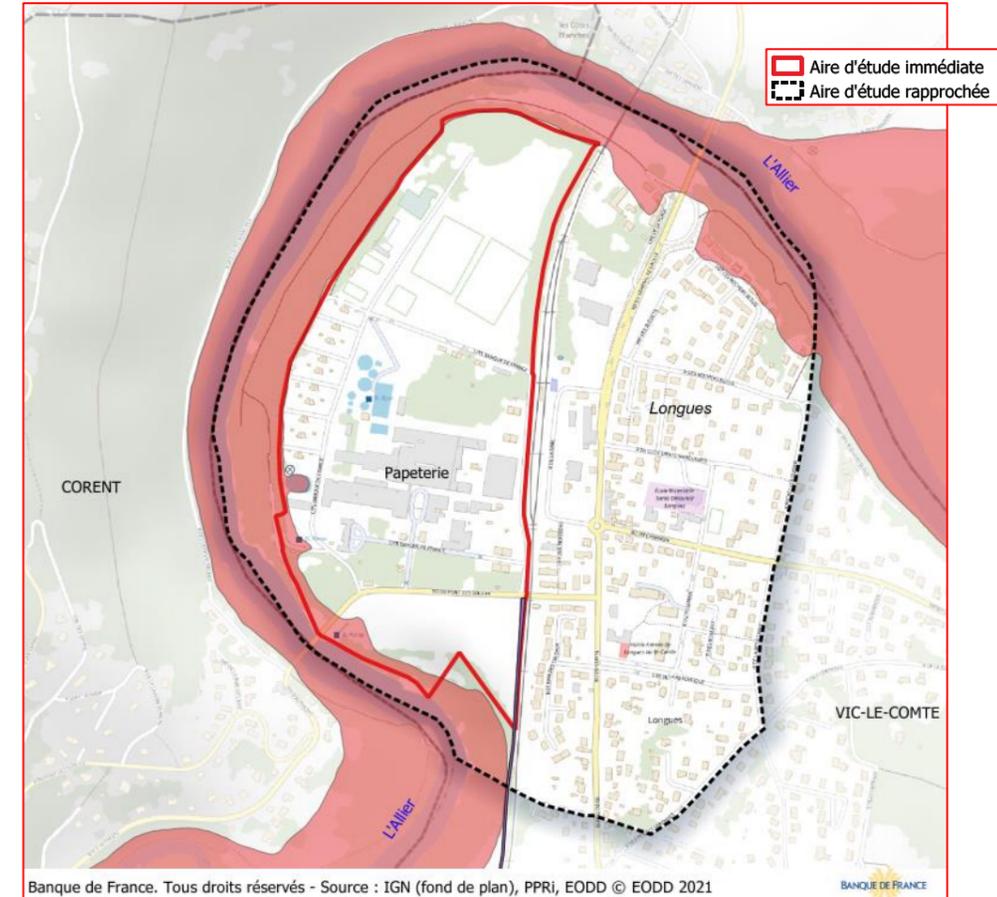


Règle de cote des principales crues au plan des Orleaux

Ainsi, un règlement, intégré au PLU, définit un ensemble de dispositions applicables en zone R. Pour exemple, y sont interdits :

- les établissements nouveaux ou l'augmentation des capacités d'accueil des établissements existants relevant au moins d'une des catégories ci-après :
 - dont le fonctionnement est primordial dans la gestion d'une inondation pour la sécurité civile, pour la défense ou pour le maintien de l'ordre public ;
 - dont la défaillance constitue un risque supplémentaire pour la population ;
 - dont la défaillance constitue un risque socio-économique important (casernes de pompiers, centres de secours, équipements d'alimentation en eau potable...) ;
 - accueillant (avec ou sans hébergement) des personnes physiquement et/ou psychologiquement dépendantes ou difficiles à évacuer (garderies d'enfants, écoles, hôpitaux...) ;

- la création d'installations classées pour la protection de l'environnement comportant des dépôts de substances inflammables ou toxiques susceptibles de créer des risques pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement ;
- la création de campings, aires d'accueil des gens du voyage, parcs résidentiels de loisirs, parcs d'attraction ;
- la création de sous-sols, c'est-à-dire tout ou partie de local implanté sous le niveau du terrain naturel.



Localisation de la zone rouge associée au PPRNPI

Une seconde liste définit les constructions autorisées, sous réserve du respect des conditions et des prescriptions correspondantes. Les bâtiments non listés dans ces deux listes sont *de facto* interdits.

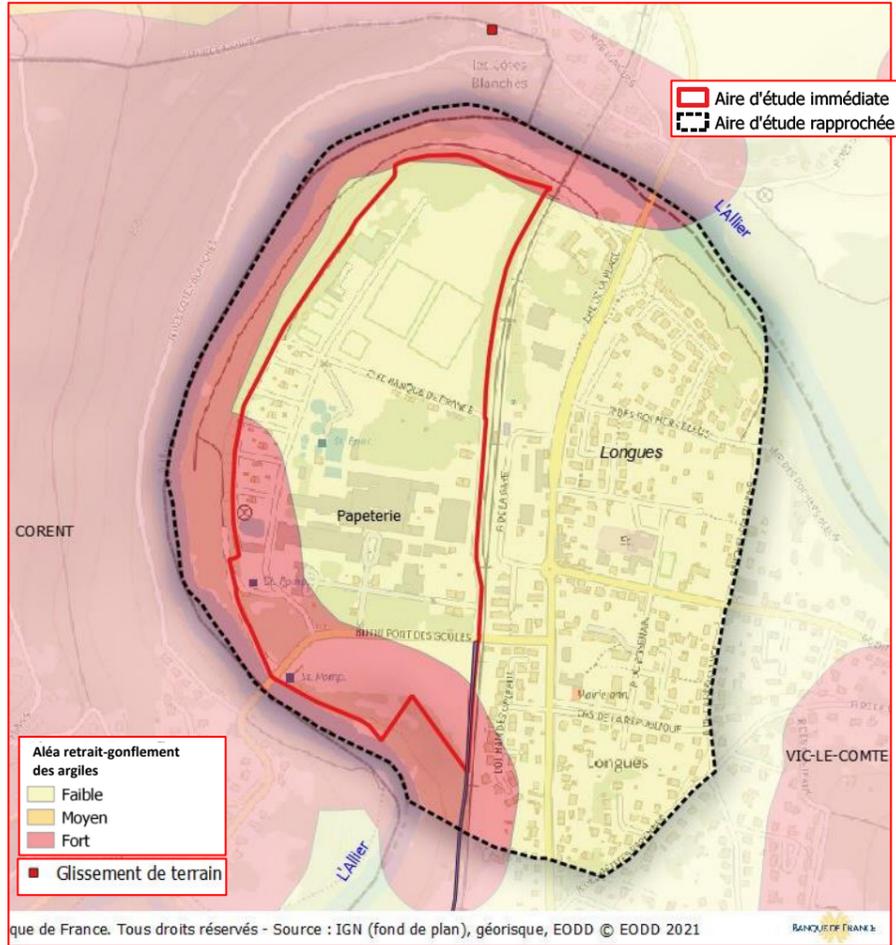
La zone inondable associée au projet n'intéresse que ponctuellement l'aire d'étude immédiate, dans sa partie sud-ouest. La zone d'accueil du projet n'est pas concernée par ce risque.

3.2.5.2 RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le territoire vicomtois est soumis à un risque de mouvement de terrain de type chute de blocs, glissement, érosion des berges et retrait-gonflement des argiles.

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée :

- un risque d'éboulement ou de chutes de blocs peut toujours survenir là où les grès arkosiques affleurent en « falaise ». Celui relatif à l'érosion des berges également mais ces risques demeurent limités du fait notamment du fort couvert végétal présent entre le cours d'eau à la zone de plateau ;
- aucun risque lié à l'effondrement du fait de la présence de cavités souterraines n'est recensé. Il en est de même du risque de glissement de terrain ;
- le risque de retrait/gonflement des argiles est de moyen à fort (il est moyen au droit du projet).



Risques de mouvement de terrain au niveau de l'aire d'étude rapprochée

3.2.5.3 RISQUE SISMIQUE

Selon le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant « délimitation des zones de sismicité du territoire français », la commune de Vic-le-Comte se situe dans une zone d'aléa modéré. En zone de sismicité 3 (modérée), toutes les constructions nouvelles ou modifications de constructions existantes sont concernées. Les décrets et l'arrêté publiés le 22 octobre 2010 permettent ainsi l'application de nouvelles règles de construction parasismique telles que les règles Eurocode 8.

3.2.5.4 RISQUE RADON :

La commune de Vic-Le-Comte est située en catégorie 3 (risque fort) concernant le potentiel du radon des formations géologiques. À noter qu'en limite du projet, la commune des Martres-de-Veyre est en catégorie 1 (risque faible).

Effets attendus et mesures associées

Le site d'accueil du projet et de ce fait sa zone d'emprise des travaux se situent hors zone inondable. La seule zone inondable notée sur la foncier de la Banque de France intéresse le bassin de rétention des eaux d'incendie de la Papeterie, ouvrage non-concerné par le projet Refondation.

Les études techniques pour la conception des différentes infrastructures respecteront la réglementation en matière de norme parasismique et prendront en compte le risque de retrait-gonflement des argiles.

Pour le risque radon, il est conseillé :

- la mise en place d'un renouvellement important de l'air intérieur (ce qui est prévu pour le confort des employés du site) ;
- de réduire le transfert de radon vers l'intérieur du bâtiment en renforçant son étanchéité vis-à-vis du sol (ce qui est envisagé).

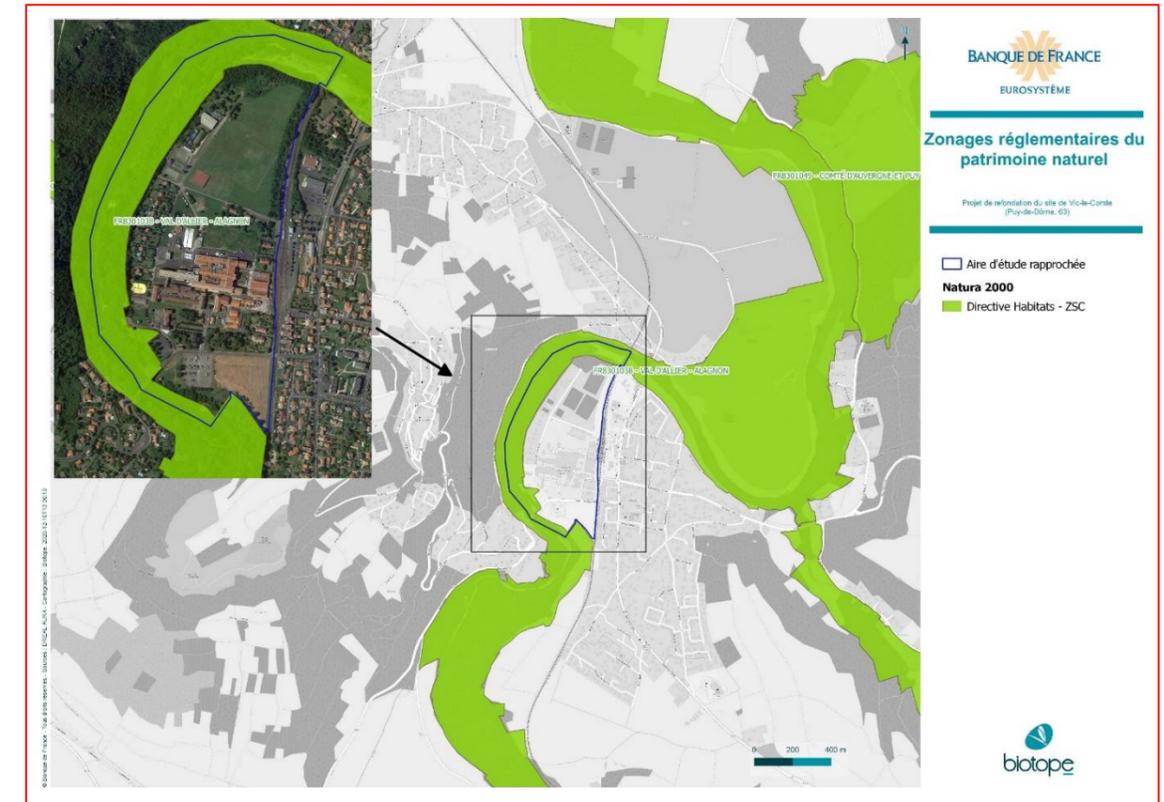
3.3 MILIEU NATUREL

L'aire d'étude éloignée associée au projet Refondation s'inscrit dans un contexte écologique riche :

- sa partie médiane se situe en plein cœur du val d'Allier, un des rares exemples en Europe d'une rivière presque totalement libre de ses mouvements. Les milieux engendrés sont très variés : bras morts, grandes îles, bancs de sable et de graviers... ce qui engendre une importante richesse écologique. Il s'agit également d'un important corridor écologique. Le projet est tangent avec cette entité ;
- à l'ouest, les coteaux calcaires de la Limagne, associés aux formations volcaniques, alternent pelouses sèches, milieux rocheux et gorges encaissées humides. Ils séparent le val d'Allier des massifs volcaniques, tels que la chaîne des Puys ou le mont Dore, qui offrent des conditions géo-climatiques variées et permettent le développement d'un patrimoine paysager et naturel, riche et varié ;
- à l'est, le Livradois est une région naturelle composée d'un massif montagneux et boisé, les monts du Livradois, horst granitique ou métamorphique.

Une étude écologique, jointe à la présente note, a été réalisée par le bureau d'études BIOTOPE.

Deux aires d'étude ont été définies pour appréhender la sensibilité du site d'accueil du projet Refondation, une rapprochée (calée sur le périmètre foncier de la Banque de France et élargi à l'ouest et au nord jusqu'à la limite communale pour la prise en compte de l'Allier) et une élargie (2 km autour de l'aire d'étude rapprochée).



3.3.1 ZONE REGLEMENTAIRE ET D'INVENTAIRE

Du point de vue zonage réglementaire et d'inventaire, l'Allier est couverte par :

- la ZSC (Zone spéciale de conservation issue de la Directive « Habitats-faune-flore », réseau écologique européen Natura 2000) n°FR8301038 « Val d'Allier - Alagnon » ;
- la ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 2 n°830007463 « Lit majeur de l'Allier moyen » ;
- la ZNIEFF de type 1 n°830000173 « Val Allier de Longues à Coudes » ;
- la ZNIEFF de type 1 n°830000177 « Val d'Allier du pont de Mirefleurs au pont de Longues ».

Les trois premières zones intéressent l'aire d'étude rapprochée. D'autres zonages, en lien avec les coteaux de la Limagne, les sources salées ou les puys, sont présents en dehors de ce périmètre et traduisent la richesse et la diversité écologique de la zone.

À noter que la commune de Vic-le-Comte fait partie des communes associées au Parc naturel régional du Livradois-Forez.



3.3.2 INVENTAIRES ECOLOGIQUES

L'ensemble du site a fait l'objet de prospections. Les inventaires écologiques ont débuté en mai 2016 et se sont poursuivis jusqu'en avril 2021 :

- 8 passages pour les habitats et la flore ;
- 2 passages pour les zones humides ;
- 5 passages pour les insectes ;
- 2 passages pour la faune aquatique ;
- 6 passages pour les amphibiens et les reptiles ;
- 11 passages pour les oiseaux ;
- 5 passages pour les mammifères terrestres ;
- 11 passages pour les chiroptères (chauves-souris).

Certains de ces passages ont été réalisés de nuit et/ou sur plusieurs jours (nuits).

Les paragraphes suivant présentent en synthèse les principales données collectées.

3.3.2.1 HABITATS NATURELS :

L'aire d'étude rapprochée est très fortement caractérisée au niveau paysager par l'empreinte alluviale donnée par l'Allier. Du lit mineur au lit majeur, les végétations alluviales collinéennes prédominent :

- forêts pionnières alluviales soumises aux crues hivernales (saulaies blanches, saulaies-peupleraies) ;
- forêts alluviales matures (chênaies-ormaises) ;
- complexe de végétations des bancs de sables et vases humides exondés ;
- pelouses et prairies méso-xérophiles à xérophiles des terrasses hautes consolidées sablo-graveleuses.

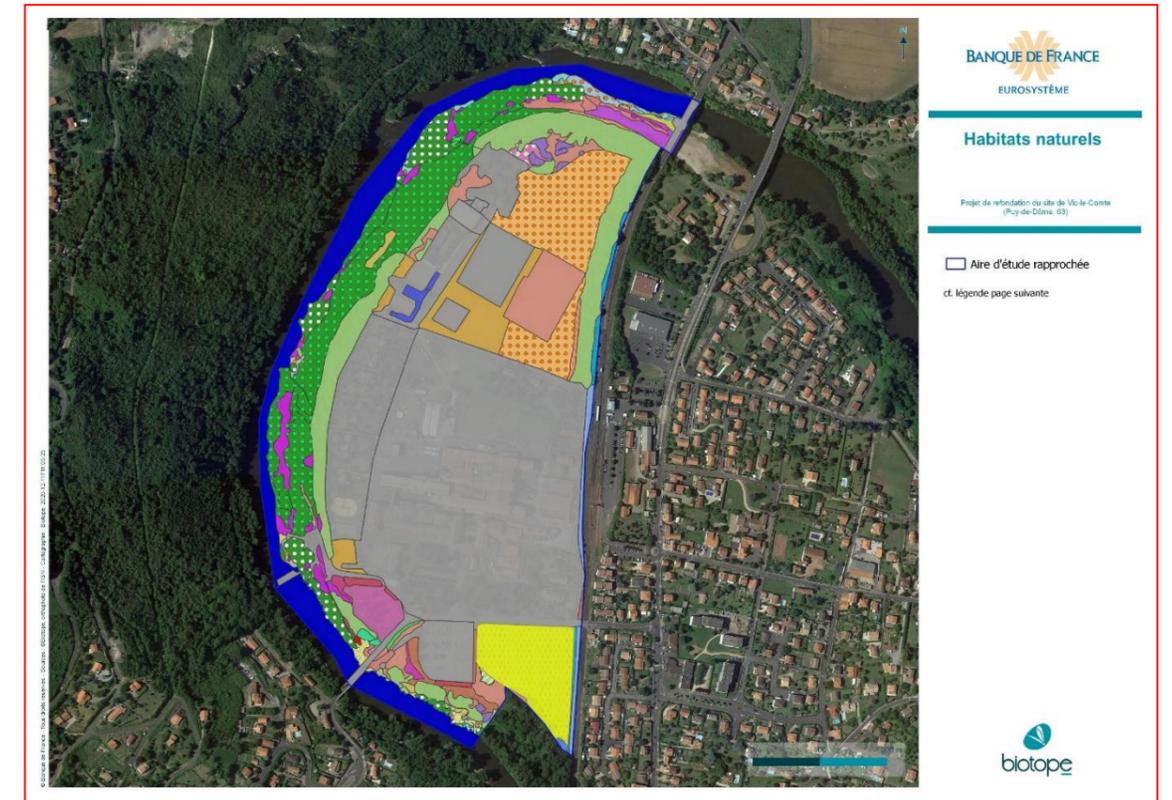
Hors zone alluviale (sur le plateau), l'ensemble de l'aire d'étude est profondément marqué par l'activité anthropique. Le tissu urbain y est très développé avec une grande surface occupée par des habitations, bâtiments industriels, un réseau secondaire de routes et chemins, des pelouses mésophiles d'origine anthropique.

Les rares secteurs présentant des végétations naturelles sont assez dégradés et sont majoritairement dominés par des groupements secondaires, eutrophiles :

- friches vivaces mésophiles du *Dauco-Melilotion* ;
- fourrés mésophiles nitrophiles de recolonisation d'anciennes parcelles agricoles.

Au droit du projet Refondation, les habitats à enjeux identifiés sont :

- la prairie pâturée et fauchée collinéenne mésotrophique à Fléole tardive (*Phleum serotinum*) et Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), à enjeu moyen à fort qui occupe une grande partie du site. Cet habitat constitue l'habitat le plus touché par le projet. Il se situe sur la zone sportive et de loisirs de la Banque de France et doit sa présence à l'entretien fait des espaces verts ;
- l'ourlet thermophile mésoxérophile à Peucedan d'Alsace (*Xanthoselinum alsaticum*), enjeu moyen, de faible surface.



Habitats d'intérêt communautaire prioritaires	
91E0*-1	Saulaies arborescentes riveraines des bas-niveaux topographiques à Saule blanc (<i>Salix alba</i>)
Habitats d'intérêt communautaire	
3130-3	Gazon amphibie pionnier riche en annuelles des sols exondés humides eutrophes à Lindernie douteuse (<i>Lindernia dubia</i>)
3270-1	Phalaridiale rivulaire à Iris faux acore (<i>Iris pseudacorus</i>) des substrats fins X Végétation annuelle haute nitrophile des bancs de sables humides à Pied-de-Coaq (<i>Echinochloa crus-galli</i>)
3270-1	Végétation annuelle haute nitrophile des bancs de sables humides à Pied-de-Coaq (<i>Echinochloa crus-galli</i>)
3270-1	Végétation des hauts de grève à Corrigiole des rives (<i>Corrigiola littoralis</i>) et Chénopode botryde (<i>Dysphania ambrosioides</i>)
6210-38	Pelouse vivace alluviale à Armoise champêtre (<i>Artemisia campestris</i>) et Centaurée tachée (<i>Centaurea maculosa</i>)
6210-38	Pelouse vivace xérique sur sables alluviaux à Thym faux-pouliot (<i>Thymus pulegioides</i>), Rorippe des Pyrénées (<i>Rorippa stylosa</i>) et Orpin à six angles (<i>Sedum sexangulare</i>)
6210	Ourlet thermophile mésoxérophile à Peucedan d'Alsace (<i>Xanthoselinum alsaticum</i>)
6430-6	Ourlet nitrophile à Cerfeuil des bois (<i>Anthriscus sylvestris</i>)
6430-7	Ourlet nitrophile à Alliaire pétiolée (<i>Alliaria petiolata</i>) et Cerfeuil penché (<i>Chaerophyllum temulum</i>)
6510	Prairie pâturée et fauchée collinéenne mésotrophique à Fléole tardive (<i>Phleum serotinum</i>) et Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>)
8230	Pelouse xérophile des terrasses alluviales sablo-graveleuses à Orpin à petites fleurs (<i>Sedum album var. micranthum</i>) et Vipérine (<i>Echium vulgare</i>)
91F0-3	Chênaie pédonculée-Ormaie inondable des grandes vallées alluviales
Autres habitats naturels	
C2.3	Cours d'eau permanent à débit régulier
C3.11	Cressonnière à Ache noueuse (<i>Helosciadium nodiflorum</i>)
C3.26	Phalaridiale rivulaire à Iris faux acore (<i>Iris pseudacorus</i>) des substrats fins
C3.6	Berge nue ou à végétation clairsemée avec des sédiments meubles ou mobiles
D5.2121	Magnocarpaie eutrophile neutrophile à Laïche aiguë (<i>Carex acuta</i>)
E1.91	Pelouse annuelle pionnière à Vulpie queue-de-rat (<i>Vulpia myuros</i>) sur substrat tassé perturbé
E1.91	Pelouse annuelle pionnière neutrophile à Tillée mousse (<i>Crassula tillaea</i>) et Alchémille à petits fruits (<i>Aphanes australis</i>)
E1.E	Friche annuelle naine des terrains perturbés sablonneux acides à Spergulaire rouge (<i>Spergularia rubra</i>)
E1.E	Friche annuelle naine des terrains perturbés sablonneux acides à Spergulaire rouge (<i>Spergularia rubra</i>)
E1.E	Pelouse piétinée sur sables rudéralisés à Sporobole fertile (<i>Sporobolus indicus</i>)
E2.13	Ourlet prairial alluvial mésoxérophile à Chiendent hybrides (<i>Elytrigia</i> spp.) et Pâturin à feuilles étroites (<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>angustifolia</i>)
E2.63	Gazon des stades sportifs
E2.64	Pelouse tondue piétinée d'origine anthropique à Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>) et Crépide capillaire (<i>Crepis capillaris</i>)
E3.44	Prairie hygrophile à Jonc comprimé (<i>Juncus compressus</i>) et Agrostide stolonifère (<i>Agrostis stolonifera</i>)
F3.1111	Fourré mésophile eutrophile dense à Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)
F3.1111	Manteau nitrophile mésohygrophile à Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>) et Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)
F3.131	Rondiers
F9.121	Saulaie buissonnante à Saule pourpre (<i>Salix purpurea</i>) des bas-niveaux topographiques
F9.35	Friche vivace rivulaire à Renouée de Bohême (<i>Reynoutria x bohémica</i>)
G1.C3	Robinaie méso-xérophile à Stellaire holostée (<i>Stellaria holostea</i>) et Grande chédoine (<i>Chelidonium majus</i>)
G5.1	FA-Plantations, haies artificielles, alignements d'arbres
G5.85	Draperie lanescence préforestière à Clématite blanche (<i>Clematis vitalba</i>)
G5.8	Fourré rudéral pionnier à Faux-vernis du Japon (<i>Ailanthus altissima</i>)
I1.12	Monocultures intensives de céréales avec marges de végétation spontanée
I1.52	Végétation herbacée commensale annuelle acidiphile à Alchémille des champs (<i>Aphanes arvensis</i>) et Matricaire camomille (<i>Matricaria chamomilla</i>)
I1.53	Friche méso-xérophile à Alysson blanchâtre (<i>Berteroa incana</i>) et Scrophulaire des chiens (<i>Scrophularia canina</i>)
I1.53	Friche vivace des stations perturbées à Armoise des frères Verlot (<i>Artemisia verlotiorum</i>)
I1.53	Friche vivace mésoxérophile alluviale à Vipérine (<i>Echium vulgare</i>) et Moïne bouillon-blanc (<i>Verbascum thapsus</i>)
I1.53	Friche vivace rivulaire à Hélandthe vivace (<i>Helianthus x laetiflorus</i>)
I1.5	Friche méso-xérophile à Alysson blanchâtre (<i>Berteroa incana</i>) et Scrophulaire des chiens (<i>Scrophularia canina</i>)
I1.5	Friche vivace mésoxérophile à Armoise commune (<i>Artemisia vulgaris</i>) et Tanaisie (<i>Tanacetum vulgare</i>)
J1.6	Zone de construction à surface dure
J1	Espaces anthropiques et artificiels
J2.61	Friche annuelle subnitrophile à Orge des rats (<i>Hordeum murinum</i>)

3.3.2.2 FLORE

L'étude écologique réalisée recense 238 espèces végétales. Ce chiffre apparaît conforme à ce qui peut être attendu compte-tenu de la taille de l'aire d'étude rapprochée, de la diversité de milieux naturels et de la pression d'observation.

La plupart des espèces recensées sont des plantes communes, largement réparties dans le secteur de la Comté et plus largement dans le Puy-de-Dôme et en Auvergne.

Néanmoins, onze espèces se distinguent car elles bénéficient d'un statut patrimonial (liste rouge régionale, liste ZNIEFF, espèces rares dans le secteur considéré) et/ou de protection au niveau régional, dont :

- une espèce protégée au niveau national : Gagée jaune (*Gagea lutea*) ;
- une espèce protégée au niveau régional : Orme lisse (*Ulmus laevis*) ;
- trois espèces inscrites en liste rouge régionale dont le statut va de « quasi-menacé » à « en danger ».

Lors des inventaires de terrain de 2016-2017, deux espèces patrimoniales supplémentaires avaient été contactées : la Laïche paradoxale (*Lathraea squamaria*) et l'Anémone fausse renoncule (*Anemone ranunculoides*). Ces espèces non pas été revues en 2020.

Enfin, concernant les bryophytes (mousses et hépatiques) et charophytes (algues Characées), aucune espèce patrimoniale et/ou protégée ne semble être présente au droit de l'aire d'étude, soit parce que la répartition géographique ne correspond pas (taxons montagnards, taxons littoraux, taxons à répartition très restreinte), soit parce que les milieux présents ne correspondent pas à l'écologie des espèces protégées (bas-marais, tourbières, vieilles forêts acidiphiles, forêts montagnardes, falaises, parois, pelouses sèches).

Il faut également noter la présence de 21 espèces exotiques envahissantes et/ou potentiellement envahissantes disséminées sur l'aire d'étude dont quatre intéressent le projet refondation.

Au droit du projet Refondation, les espèces floristiques à enjeux identifiés sont :

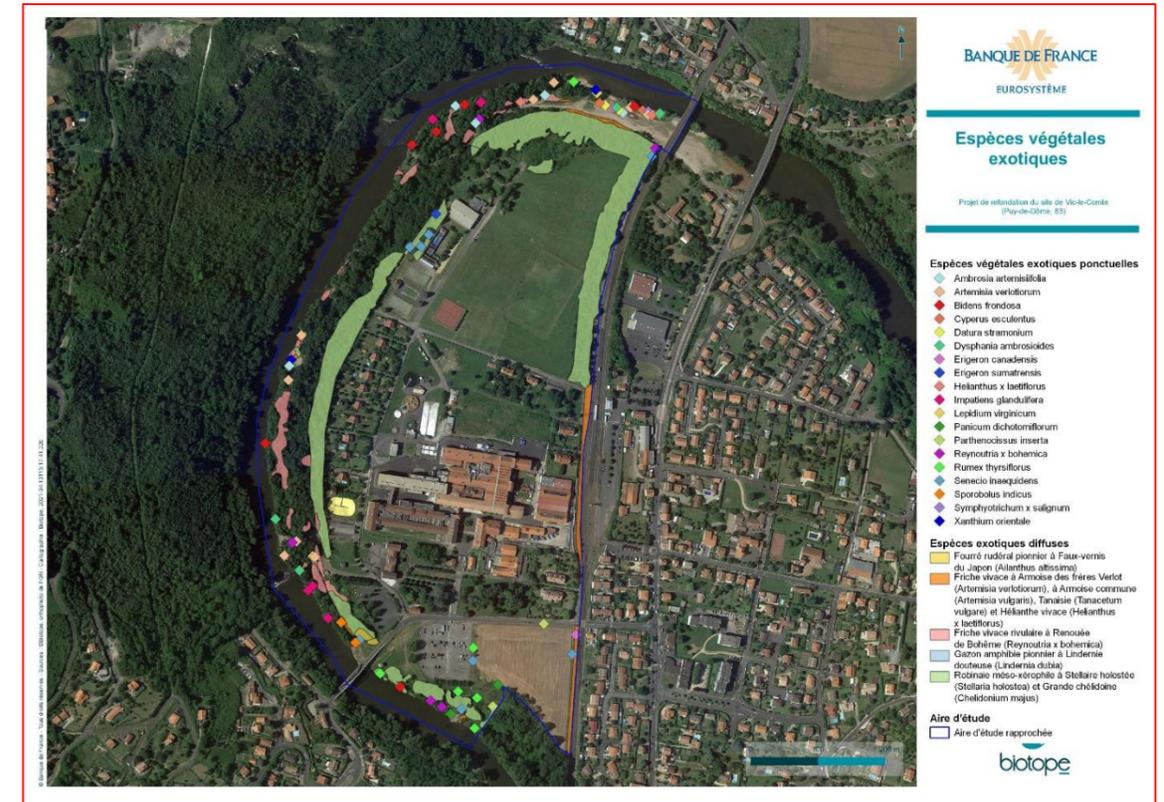
- la Crassule mousse (*Crassula tillaea*), à enjeu très fort, avec de grandes stations en limite des équipements sportifs de la Banque de France sur des chemins en graviers stabilisés ;
- la Centaurée laineuse (*Carthamus lanatus*), à enjeu moyen, avec une station inventoriée le long et au sud de la RD96, du côté du parking existant.

3.3.2.3 INSECTES

Au total, 60 espèces d'insectes ont été observées parmi les groupes recherchés au cours de cette étude. Ce nombre témoigne d'une bonne diversité notamment chez les papillons de jour et la plupart des espèces sont communes à très communes.

Dans le détail, il a été dénombré : 28 espèces de lépidoptères, 19 espèces d'orthoptères, huit espèces d'odonates et une espèce de coléoptère saproxylophage.

Les enjeux entomologiques sont globalement faibles sur l'aire d'étude avec des espèces observées plutôt communes dans les groupes recherchés.



3.3.2.4 FAUNE AQUATIQUE : POISSONS ET MOLLUSQUES

Le profil de l'Allier sur l'aire d'étude est favorable aux poissons, avec une diversité de conditions hydrologiques et des volumes d'eau importants.

Les zones de rapides (radier et chenal lotique) sont favorables aux poissons de type salmonicole (eaux fraîches et oxygénées). Les zones de calme (chenal lentique) sont exploitées par les poissons de type cyprinicole (eaux calmes). Par ailleurs, l'Allier constitue un axe de déplacement pour plusieurs espèces migratrices.

Concernant les mollusques aquatiques, aucune Mulette épaisse n'a été trouvée, ni vivante, ni sous forme de coquilles. En revanche, la Mulette des rivières était très présente sur le secteur. Enfin seuls trois individus de Mulette méridionale ont été observés.

Aucune autre espèce de naïade n'a été observée.

3.3.2.5 MOLLUSQUES TERRESTRES

Onze espèces ont été trouvées sur l'aire d'étude, à l'état de coquilles et principalement dans des laisses de crues de l'Allier, ce qui ne permet pas de démontrer l'existence de populations vivantes au sein de l'aire d'étude.

Deux des espèces listées en bibliographie et évaluées assez rares ont été inventoriées : l'Hélice cerise (*Fruticicola fruticum*) et le Bulime boueux (*Merdigera obscura*).

3.3.2.6 AMPHIBIENS

Sur l'aire d'étude, aucune zone en eau pérenne (bras mort de l'Allier, mare) n'est présente, ce qui limite par conséquent l'intérêt de l'aire d'étude pour les amphibiens. De plus, la rivière Allier possède un débit trop rapide pour avoir un intérêt pour ce groupe.

Deux groupes ont été cependant observés, celui du Crapaud commun (*Bufo bufo*) et des grenouilles vertes indéterminées (*Pelophylax SP.*).

Seul le Crapaud commun a été vu au droit du site du projet Refondation, le long des voies d'accès au site. Bien que l'ensemble des amphibiens soit protégé, l'espèce contactée ne présente pas d'enjeu patrimonial.

3.3.2.7 REPTILES

Durant les inventaires, sept espèces de reptiles ont été observées, les serpents plutôt en lisière et vers l'Allier, les lézards (à deux raies et des murailles) un peu partout sur le site.

Des espèces inventoriées, seule la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) présente un enjeu moyen.

La Couleuvre vipérine n'intéresse pas le site du projet.

3.3.2.8 OISEAUX

Au total, 57 espèces sont considérées comme présentes sur la zone d'étude rapprochée en période de reproduction :

- 48 considérées comme nicheuses (possible, probable ou avérée) ;
- neuf espèces présentes uniquement en alimentation/transit.

La richesse avifaunistique est moyenne en période de reproduction. Ceci s'explique par le peu d'habitats variés disponibles pour ce groupe. Les secteurs à enjeux se concentrent sur l'Allier et sa ripisylve qui accueillent la plus grande diversité spécifique. Secondairement, les bâtis, jardins, les haies et bosquets de la zone d'étude sont des secteurs à enjeux pour ce groupe.

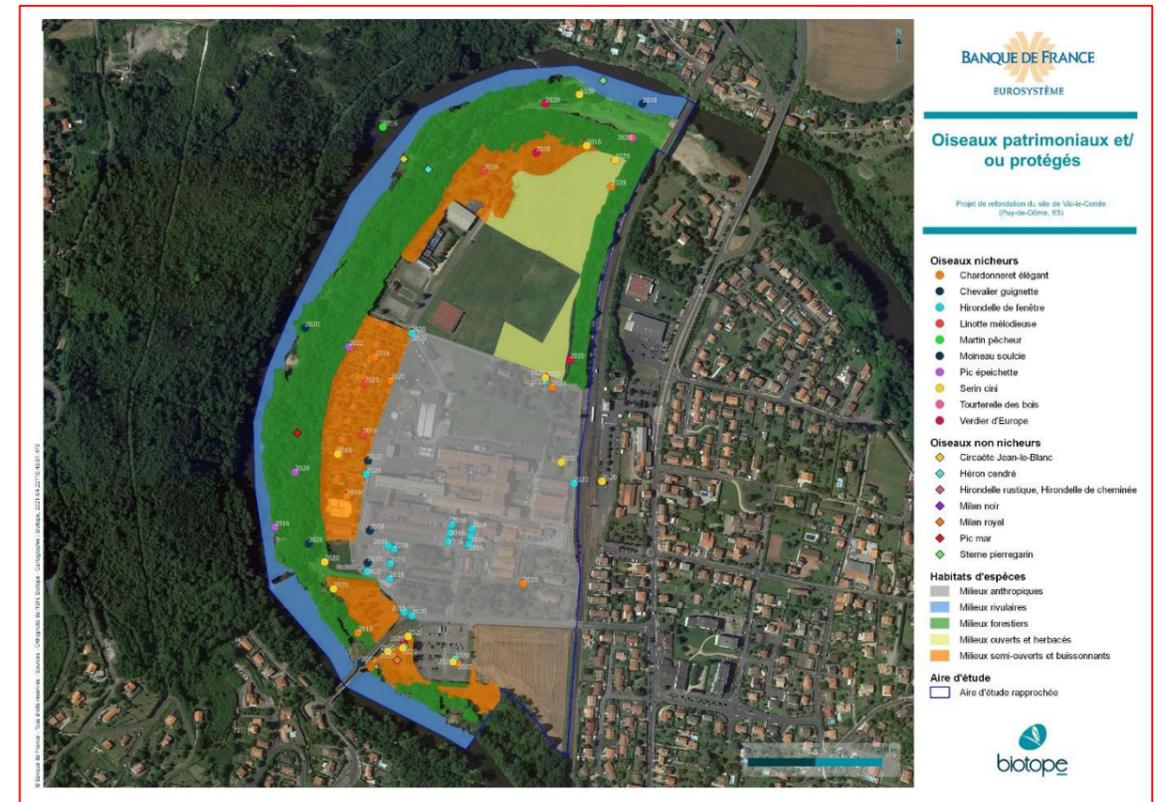
En période internuptiale, la plupart des espèces dites sédentaires sont recontactées et essentiellement représentées par des petits groupes de passereaux très mobiles. Sur la zone d'étude, peu de nouvelles espèces ont été contactées à cette période malgré la présence de l'Allier à proximité.

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent l'Allier et sa ripisylve ainsi que les réseaux de haies et fourrés et enfin les jardins et les bâtiments industriels. Une grande partie de l'aire d'étude constituée de terrain de sport et de bâtiments sportifs n'est presque pas exploitée par ce groupe.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen, localement fort à très fort et localement plus faible pour les oiseaux. Les enjeux moyens à fort concernent le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Serin cini (*Serinus serinus*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), l'Hirondelle de fenêtrés (*Delichon urbicum*), la Linotte mélodieuse

(*Linaria cannabina*), le Moineau souldie (*Petronia petronia*), le Pic épeichette (*Dendrocops minor*) et le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*).

Des espèces à enjeux moyen à fort, seules celles associées à l'eau ne fréquentent pas le site d'accueil du projet Refondation. Les espèces arboricoles sont présentes jusqu'en limite du site. L'Hirondelle de fenêtrés est bien présente mais uniquement au droit des bâtiments existants de la Papeterie.



3.3.2.9 MAMMIFERES TERRESTRES :

Neuf espèces de mammifères sont considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

- le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) ;
- le Chevreuil d'Europe (*Capreolus capreolus*) : non observé mais considéré comme présent ;
- l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ;
- le Ragondin (*Myocastor coypus*) ;
- le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) : non observé mais considéré comme présent ;
- le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) ;
- la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ;
- le Renard roux (*Vulpes vulpes*) ;
- le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) : non observé mais considéré comme présent.

La richesse mammalogique est moyenne, ceci s'explique par la présence de l'Allier et d'espèces aquatiques inféodés à ce type de milieu.

Les deux espèces considérées à enjeu moyen sont inféodées au milieu aquatique et ne fréquentent de ce fait pas le site du projet de Refondation.

3.3.2.10 CHIROPTERES :

Neuf espèces et deux groupes d'espèces pour un total de treize espèces de chiroptères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

- la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
- le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) ;
- le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) ;
- le Murin de Natterer (*Myotis nattererii*) ;
- la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) ;
- la Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) ;
- le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- le groupe des oreillards : Oreillard gris et roux (*Plecotus austriacus/auritus*) ;
- le groupe des Murin de grande taille : Grand Murin et Petit Murin (*Myotis myotis/blythii*).

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- toutes sont protégées ;
- cinq espèces sont d'intérêt communautaire ;
- quatre espèces présentent un enjeu écologique moyen à fort ;

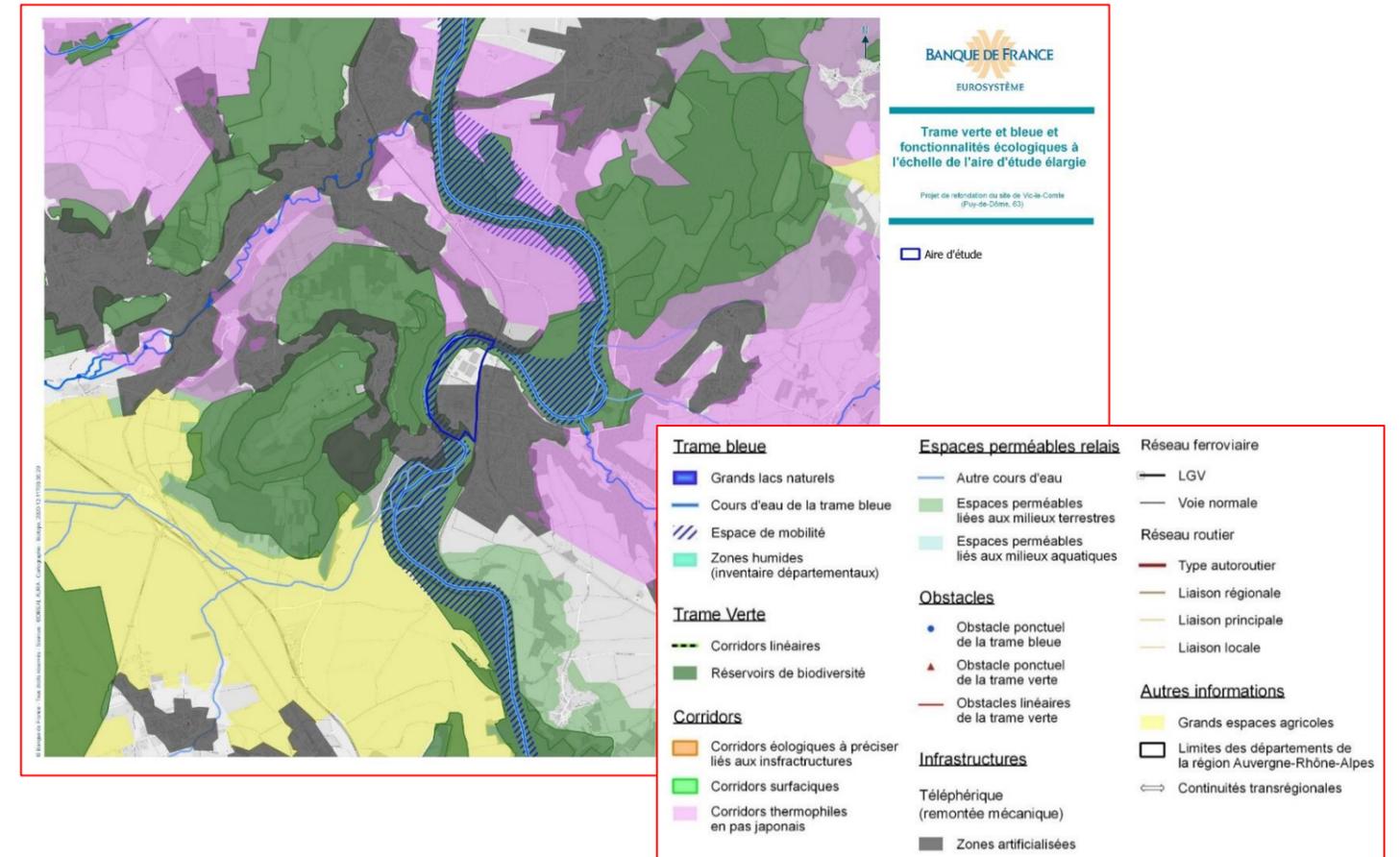
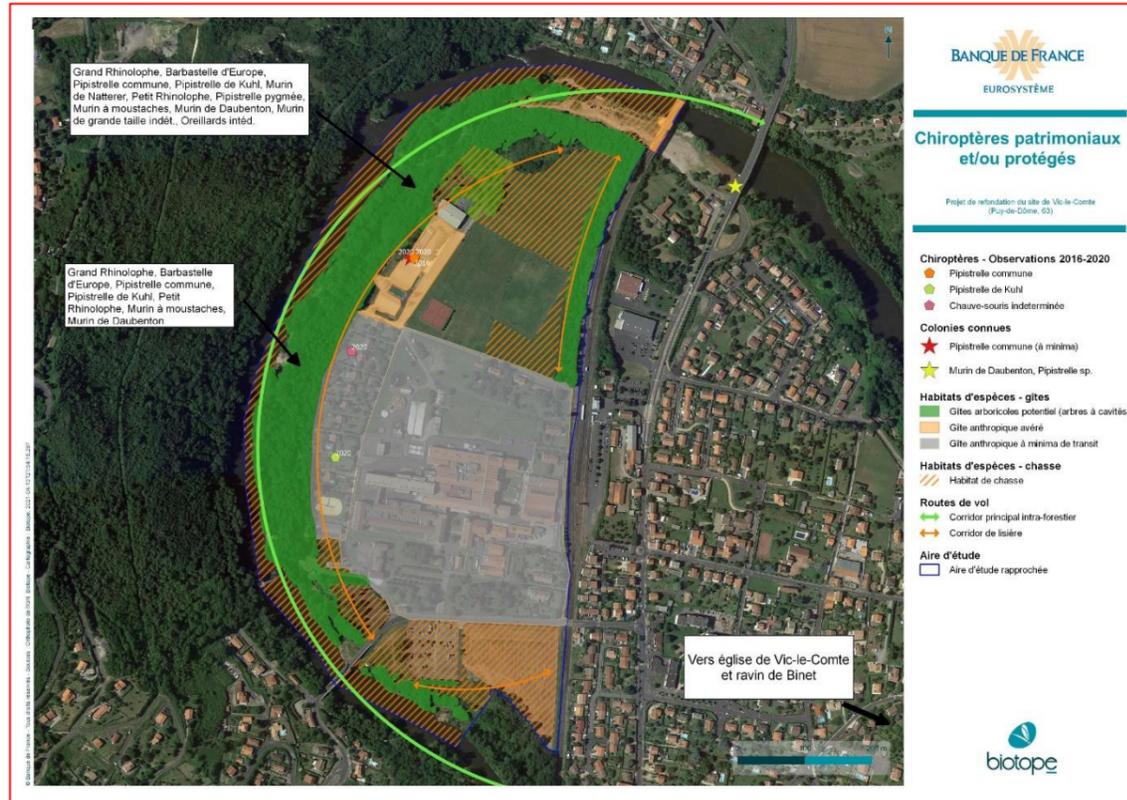
Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent la ripisylve et l'Allier ainsi qu'une partie du bâti. Une colonie a pu être avérée dans le stand de tir, colonie à minima de parturition et d'élevage des jeunes. Des gîtes de transit sont potentiels sur l'ensemble des autres bâtiments. Aucun gîte d'hivernage n'a été inventorié.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement fort mais localement très faible notamment au droit de l'ensemble des terrains de sport.

3.3.2.11 CONTINUITES ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES :

La rivière Allier et les milieux rivulaires associés concentrent les enjeux écologiques intrinsèquement, mais également en termes de fonctionnalité. En effet, l'Allier revêt une importance régionale en termes de continuité écologique, et constitue également un réservoir de biodiversité.

Il est important de souligner l'importance de l'espace de mobilité de la rivière qui assure une bonne fonctionnalité à la rivière. La bordure ouest de l'aire d'étude rapprochée est concernée par cet espace de mobilité qu'il convient de préserver de toute urbanisation ou projet d'aménagement (dans le SRADDET -Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires-).



Au sein même de l'aire d'étude rapprochée, sur le plateau, les milieux sont très artificialisés (constructions, terrains de sport...), ce qui limite considérablement la fonctionnalité écologique de la zone.

Très localement, les boisements longeant la voie ferrée, en bordure est, peuvent toutefois constituer un corridor écologique pour les chiroptères et les reptiles notamment.

Effets attendus et mesures associées

Comme expliqué en introduction, la Banque de France a profité du changement de maîtrise d'œuvre pour orienter encore davantage son projet dans la prise en compte du développement durable, de l'environnement et de l'écologie.

Tout a été mis en œuvre pour proposer un projet en phase APS qui présente le moins d'effets sur les habitats, la flore et la faune. À titre d'exemple :

- la zone boisée le long de la voie ferrée, d'une surface d'environ 5 000 m², défrichée dans l'ancien projet sera ici sauvegardée ;
- la zone de stationnement a été déplacée d'ouest en est afin de préserver au mieux la végétation existante, faire une zone tampon entre la ripisylve de l'Allier et le projet et limiter les nuisances induites (trafic notamment) ;
- toute la zone pavillonnaire, ceinturée de jardin en partie arborés, totalement mise à nue dans l'ancien projet, ne verra ici que ces pavillons déconstruits, les cabanons et la végétation seront dès que possible préservés ;
- ...

Des études sont en cours également pour pouvoir, en fonction des contraintes règlementaires et de sécurité inhérentes au projet, rapprocher les lignes de défense du bâtiment et les éloignées de ce fait de la zone boisée (l'objectif étant de réaliser une lisière la plus large possible).

Le projet demeure néanmoins perturbant pour l'écologie et, à cette fin, le bureau d'études BIOTOPE, sur la base du projet présenté, a établi une première liste de mesures (liste non-exhaustive en cours de réflexion qui sera consolidée dans le cadre du dossier de dérogation au titre des espèces et habitats d'espèces protégées ; dans le cadre de la concertation préalable menée avec les services de l'État, le service Biodiversité de la DREAL va être prochainement contacté pour lui présenter le projet et les mesures associées et connaître leurs éventuelles consolidations).

Plusieurs habitats et espèces visés au Formulaire standard de données (FSD) de la ZSC voisine ayant été inventoriés au sein du périmètre projet, une évaluation des incidences Natura 2000 sera produite dans le cadre du DDAE.

Code mesure	Intitulé mesure	Phase concernée
Mesures d'évitement		
E01	Évitement du site Natura 2000 et des habitats naturels qu'il abrite	Travaux / Exploitation
E02	Préservation du cheminement existant et des arbres associés le long des boisements de l'Allier, constituant un corridor et une zone tampon entre la zone aménagée et les milieux naturels	Travaux / Exploitation
E03	Préservation d'un cabanon (à minima) susceptible de constituer un gîte de transit pour les chiroptères	Travaux / Exploitation
Mesures de réduction		

Code mesure	Intitulé mesure	Phase concernée
R01	Préservation de la quasi-totalité des milieux boisés situés en périphérie du site et constituant des corridors écologiques, notamment pour les chiroptères	Travaux / Exploitation
R02	Préservation de la plupart des arbres situés au sein des zones résidentielles actuelles et restauration de milieux favorables à la biodiversité	Travaux / Exploitation
R03	Aménagement de plusieurs gîtes artificiels pour les chiroptères, dont un gîte de substitution favorable à la parturition/allaitement de la Pipistrelle commune	Travaux / Exploitation
R04	Limitation des emprises chantier à l'emprise définitive du projet	Travaux
R05	Clôture de la zone de travaux (provisoire et amovible en fonction des zones de travaux) permettant de : <ul style="list-style-type: none"> - mettre en défens des zones sensibles (notamment des boisements périphériques) ; - rendre cette zone de travaux imperméable aux amphibiens, reptiles et mammifères 	Travaux
R06	Déplacement éventuel d'individus d'espèces protégées situés dans la zone de chantier	Travaux
R07	Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux écologiques	Travaux
R08	Abattage sélectif et adapté des arbres à cavités après passage d'un écologue	Travaux
R09	Démolition des bâtis après passage d'un écologue	Travaux
R10	Limitation de l'éclairage sur le chantier, notamment aux abords de la ripisylve, durant la phase de chantier	Travaux
R11	Réduction du risque de pollutions dans le milieu naturel (air, eau notamment), par la mise en place de procédures spécifiques en phase chantier	Travaux
R12	Réduction du risque de propagation des espèces exotiques envahissantes (notamment renouées et Robinier pseudo-acacia), par la mise en place de procédures spécifiques à leur enlèvement en phase chantier : établissement d'un plan de gestion de ces EEE	Travaux
R13	Mise en œuvre d'un éclairage adapté afin de réduire l'incidence sur les milieux naturels voisins	Exploitation
R14	Réduction du risque de pollutions des milieux aquatiques par la mise en place d'un système d'assainissement adapté	Exploitation
R15	Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion des EEE	Exploitation
Mesures d'accompagnement et de suivis		
A01	Assistance environnementale en phase chantier par un écologue	Travaux
A02	Transplantation d'une partie de la station de Crassule mousse	Travaux
A03	Installation de gîtes artificiels et de nichoirs à oiseaux (notamment Hirondelle des fenêtres) sur les bâtiments du site	Travaux
S01	Suivi de la station transplantée de Crassule mousse	Exploitation
S02	Suivi des gîtes à chiroptères et à oiseaux aménagés (MR03) et installés sur les bâtiments (MA03)	Exploitation
S03	Suivi de la recolonisation de milieux favorables à la biodiversité (MR02)	Exploitation

3.4 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

3.4.1 POPULATION ET BATI

3.4.1.1 POPULATION

Du fait de son cadre de vie et de sa proximité avec l’agglomération clermontoise, la commune de Vic-le-Comte est considérée comme le principal pôle de vie du sud clermontois. Elle est également attractive par sa position stratégique, entre Clermont-Ferrand au nord et Issoire au sud.

Entre 1968 et 2018, le nombre de vicomtois a quasiment doublé passant ainsi de 2 627 à 5 191. L’évolution démographique sur la commune a été forte dans les années 1970 avec une augmentation de 19% entre 1968 et 1975 et de 20% entre 1975 et 1982. Elle s’est ralentie ces dernières années. Cette tendance « d’explosion démographique » dans les années 1970 puis le ralentissement dans les années 2000 s’observe également à l’échelle de la Communauté de communes Mond’Arverne communauté (CCMAC) et à l’échelle de Clermont Auvergne Métropole (CAM).

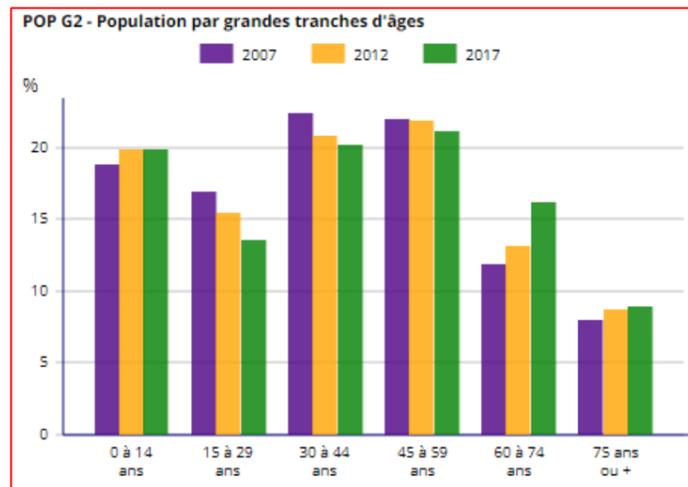
La densité moyenne sur la commune de Vic-le-Comte en 2018 avoisine les 287 habitants au km². Elle est de 131 sur la

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2018
Vic-le-Comte	2 627	3 130	3 755	4 155	4 404	4 607	4 910	5 191
Communauté de communes Mond'Arverne Communauté	17 940	21 244	26 416	31 219	34 475	37 565	38 995	40 252 (2017)
Clermont Auvergne Métropole	230 379	263 791	269 841	270 032	275 391	280 526	282 675	294 127

Évolution démographique entre 1968 et 2018 à Vic-le-Comte, au sein de la CCMAC et de la CAM (source : Insee)

CCMAC et de 964 sur la CAM.

Entre 2007 et 2017, la répartition par tranches d’âges de la population de Vic-le-Comte a peu évolué. La tranche d’âge des plus jeunes (0 à 14 ans) et les tranches d’âges centrales (30 à 44 ans et 45 à 59 ans) sont prépondérantes et représentent chacune environ 20%. Les personnes âgées (plus de 75 ans) sont peu nombreuses sur la commune (9%) mais la tranche des 60-74 ans est en augmentation. Ces chiffres sont très représentatifs des tendances dégagées au sein de la CCMAC. Des similitudes sont observées par rapport aux chiffres de la CAM. La tranche des 15 à 29 ans y est cependant mieux représentée, ce qui s’explique notamment par l’attractivité de la ville de Clermont-Ferrand pour les étudiants et les jeunes actifs.



Population par tranches d’âges sur la commune de Vic-le-Comte (source : Insee)

L’équilibre des populations se maintient depuis les dernières années. Les indicateurs annoncent cependant un vieillissement de la population, malgré le maintien des jeunes population (grâce à l’accueil de nombreuses familles avec de jeunes enfants).

Le hameau/village de Longues, le plus proche des grands axes de circulation, s’organisant comme un bourg propre avec ses commerces et ses services et disposant d’opportunités foncières, accueille en grande partie le surcroît démographique vicomtois.

3.4.1.2 LOGEMENT

En 2017, le nombre de logements sur la commune de Vic-le-Comte était de 2 515 soit plus de 150% de plus qu’en 1968. Il représentait presque 13% du nombre total de logements de la CCMAC. Le nombre de nouveaux logements est corrélé avec les tendances d’évolution de population puisque celui-ci a ralenti depuis le début des années 2000. Entre 2007 et 2012, 168 nouveaux logements ont vu le jour, 241 entre 2012 et 2017. Le nombre de logements augmente parallèlement à la croissance démographique.

En 2017, 85% du parc immobilier de la commune est composé de maisons. La part de logements vacants augmente (comme au sein de la CCMAC) et est passée de 156 en 2007 à 290 en 2017. Des indicateurs positifs sont mis en avant :

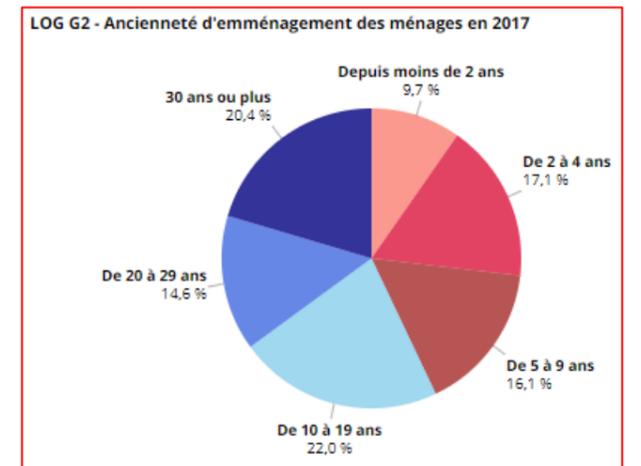
- une augmentation des résidences principales correspondant à l’accueil des nouvelles populations ;
- une baisse des résidences secondaires. Les résidences secondaires représentent 2,5% du parc des logements.

La baisse des résidences secondaires s’explique par la situation attractive de la commune et son cadre de vie agréable et dynamique pour les populations permanentes. Une partie des résidences secondaires peut avoir été transformées en résidences principales, mais il se peut qu’une partie soit venue augmenter les logements vacants ce qui expliquerait leur augmentation constante.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	1 000	1 210	1 399	1 636	1 888	2 096	2 264	2 515
Résidences principales	791	1 018	1 249	1 434	1 666	1 865	1 995	2 159
Résidences secondaires	102	76	90	96	87	74	69	66
Logements vacants	107	116	60	106	135	156	200	290

Évolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968 à Vic-le-Comte (source : Insee)

En 2017, les données sur l’ancienneté d’emménagement des ménages ne permettaient pas de dégager de tendance nette, avec une répartition assez équilibrée, comme au sein de la CCMAC. La tendance est différente au sein de la CAM avec un « turnover » plus important ce qui augmente la part des ménages ayant emménagés depuis moins de 2 ans.



Ancienneté d’emménagement des ménages en 2017 à Vic-le-Comte (source : Insee)

Les résidences de la commune sont occupées à 74% par leur propriétaire contre 82% dans la CCMAC.

Il convient également de relever la présence de plusieurs familles des Gens du Voyage, installées sur la commune de Vic-le-Comte, répartis sur trois sites : Longues, Le Macharat et Les Pétades. La commune accueille chaque année des petits groupes de passage. Elle a adapté sommairement une aire d’accueil pour répondre au besoin d’installation d’une quarantaine de caravanes en moyenne sur une courte durée dans de bonnes conditions. Cependant, elle est parfois confrontée à la difficulté de répondre à des groupes de passage de plus grande taille. Une réflexion sera menée à l’échelle communautaire pour l’organisation de lieux complémentaires mobilisables si nécessaire.

3.4.1.3 URBANISME ET ORGANISATION DU BATI

La commune de Vic-le-Comte demeure une commune rurale du fait de sa densité de population (287 habitants au km²). Elle se compose de plusieurs « *bourgs* » dont celui de Longues sur lequel repose l'aire d'étude rapprochée.

Le village de Longues s'est développé autour de la construction de la papeterie de la Banque de France et le long des deux axes principaux que sont la RD1 et la RD225. La gare de Longues a également servi de point de développement urbain même si la voie ferrée, en partie ouest, l'a contrainte.

Du fait de son attractivité, du desserrement de l'agglomération proche (Vic-le-Comte appartient à la première couronne périphérique de la capitale d'Auvergne), de sa proximité avec Issoire et de ses disponibilités foncières, une pression urbaine forte s'exerce depuis les deux dernières décennies mais elle demeure contrôlée par la commune. Ce développement pourrait s'envisager de façon similaire sur les communes voisines mais pour autant il est moindre du fait de conditions d'accès plus contraignantes (routes plus sinueuses et éloignées des principaux axes de communication) et d'un relief plus marqué ou plus soumis aux risques naturels.

Le nombre des logements augmente ainsi parallèlement à la croissance démographique et se manifeste par une augmentation des résidences principales correspondant à l'accueil des nouvelles populations mais aussi par une baisse des résidences secondaires. La baisse des résidences secondaires traduit la situation attractive de la commune et son cadre de vie agréable et dynamique pour les populations permanentes.

Il est important de noter qu'en parallèle le nombre de logements vacants sur la commune demeure élevé : le développement urbain devrait s'orienter sur la transformation de ces logements, par définition existants et de ce fait moins consommateurs en foncier. Ils sont de plus le plus souvent localisés en centre-bourg et présentent une architecture vernaculaire intéressante.

Depuis les premières constructions situées le long des RD1 et 225, le hameau de Longues s'est développé de façon continue pour dessiner un continuum urbain qui se prolonge actuellement au sud, le long de la RD225, en direction du bourg de Vic-le-Comte. Les vues aériennes ci-après témoignent de cette évolution.



Vue aérienne de 1946



Vue aérienne de 1962



Vue aérienne de 1978



Vue aérienne de 1991

Cette extension urbaine s'est faite par l'intermédiaire de constructions pavillonnaires disposées sur un parcellaire de grande taille. Ce parcellaire, de taille moyenne jusque dans les années 1970 s'est peu à peu étendu pour atteindre jusqu'à plusieurs milliers de mètres carrés dans les années 1980 pour peu à peu passer sous la barre des 1 000 m². Il s'agit en effet d'un enjeu majeur en termes de consommation d'espace, le plus souvent agricole. Le prix du foncier et la politique urbanistique de la commune tendent fort heureusement à réduire cette consommation.

Pour autant, comme précédemment expliqué, la pression urbaine sur Longues demeure très forte et constante. Elle grignote progressivement et rapidement les terres agricoles du plateau. Pour maîtriser cette expansion, la politique urbanistique communale tend à développer les constructions de type « *petit collectif* », moins consommatrices d'espaces et répondant de plus à une demande des populations actuelles (jeunes, retraités, familles monoparentales...). Elle permet de mettre en œuvre et en évidence les efforts de la commune pour une amélioration de la mixité des logements.



Zone d'extension pavillonnaire au sud du hameau/village de Longues

En termes d'urbanisation, un des enjeux majeurs du Plan local d'urbanisme (PLU) est de préserver la langue comprise entre la rivière et la voie ferrée de toute artificialisation.

Concernant les constructions, Vic-le-Comte s'est construite sur un banc d'arkose dure qui affleure en plusieurs points du site. Cette roche a été massivement employée dans la construction des maisons. Du fait de la présence de carrières de basaltes à proximité, l'utilisation de cette roche sous forme de blocs de taille irrégulière, souvent en mélange avec d'autres pierres (dont l'arkose), a été entreprise dès l'époque Classique. Les tonalités issues sont par nature plus foncées.



Constructions à Longues le long de la RD225

Les constructions rurales traditionnelles présentent deux longs pans couverts de tuiles canal (couvrement le plus anciennement utilisé en Limagne, sur des pentes douces). La tuile mécanique a progressivement remplacé ces types de couverture.

Chaque époque de constructions traduit son influence architecturale, parfois totalement incongrue ou saugrenue (présence de pavillons de style méditerranéen). Les plus anciennes se lovent à présent au sein d'un parc très végétalisé.

Effets attendus et mesures associées

Le projet n'aura pas d'incidence durant la phase travaux, les pavillons existants devant être détruits sur le site, propriété de la Banque de France, sont inoccupés.

Le projet n'aura pas d'incidence directe sur la population de Vic-le-Comte. En effet, le projet Refondation correspond à un déplacement de l'Imprimerie et du centre logistique fiduciaire de la Banque de France situé actuellement à Chamalières.

La commune a par contre anticipé l'incidence indirecte du projet liée à l'arrivée de nouvelles populations (employés du site) désireuses pour certaines de potentiellement venir s'installer sur le territoire vicomtois. Elle a dans le cadre de son PLU :

- assuré son rôle d'accueil de qualité pour de nouveaux arrivants ;*
 - préparé au regard du profil des salariés déplacés, proches de la retraite pour une grande partie d'entre eux, l'accueil et l'installation de nouveaux ménages, en leur proposant une offre d'habitat plus diversifiée.*
-

3.4.2 PLANIFICATION URBAINE

La commune de Vic-le-Comte est dotée d'un PLU qui reprend l'ensemble des dispositions urbanistiques à court, moyen et long terme.

Ce document, approuvé en novembre 2018 et modifié en juin 2019, est issu d'une révision de l'ancien document d'urbanisme en vue notamment d'intégrer le projet d'extension de la Banque de France sur le site de Longues. Ainsi, une grande partie de la zone se situe en zone Uibdf : zone industrielle destinée aux activités de la Banque de France.

Au niveau de ce zonage, il est notamment précisé que :

- les logements sont autorisés sous condition d'être liés aux destinations et sous-destinations autorisées ;
- les activités d'artisanat, de commerce de détail, de restauration, de commerce de gros et de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle sont autorisées ;
- les locaux et bureaux accueillant du public ainsi que les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés sont autorisés ;
- les éoliennes individuelles intégrées à l'architecture sont autorisées sous réserve que leurs caractéristiques sonores soient inférieures à 20 décibels avec des valeurs de limite d'émergence de 3 décibels maximum ;

- la hauteur des constructions est limitée à 30 m ;
- les exhaussements et les affouillements sont autorisés ;
- les haies mono-essences sont interdites. Les plantations devront être majoritairement d'essences locales. Toutes les espèces exotiques, invasives ou exogènes sont à éviter ;
- les aires de stationnement de plus de 30 places, sur terrain naturel et en plein air, doivent être plantées d'arbres de haute tige ;
- les accès doivent être aménagés de façon à répondre aux conditions de sécurité publique, notamment au regard de l'intensité de la circulation et des conditions de visibilité ;
- les eaux de ruissellement seront prioritairement conservées sur la parcelle.

Une légère ouverture au sud de la zone Uibdf au sud de la RD96, entre le parking existant d'EUROPAFI et la voie ferrée a été proposée au PLU pour répondre à une des composantes sécuritaires du projet de la Banque de France par l'installation éventuelle d'un poste de gendarmerie. Aucune demande en ce sens pour l'heure été faite par la Banque de France.

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, le PLU indique d'autres zonages :

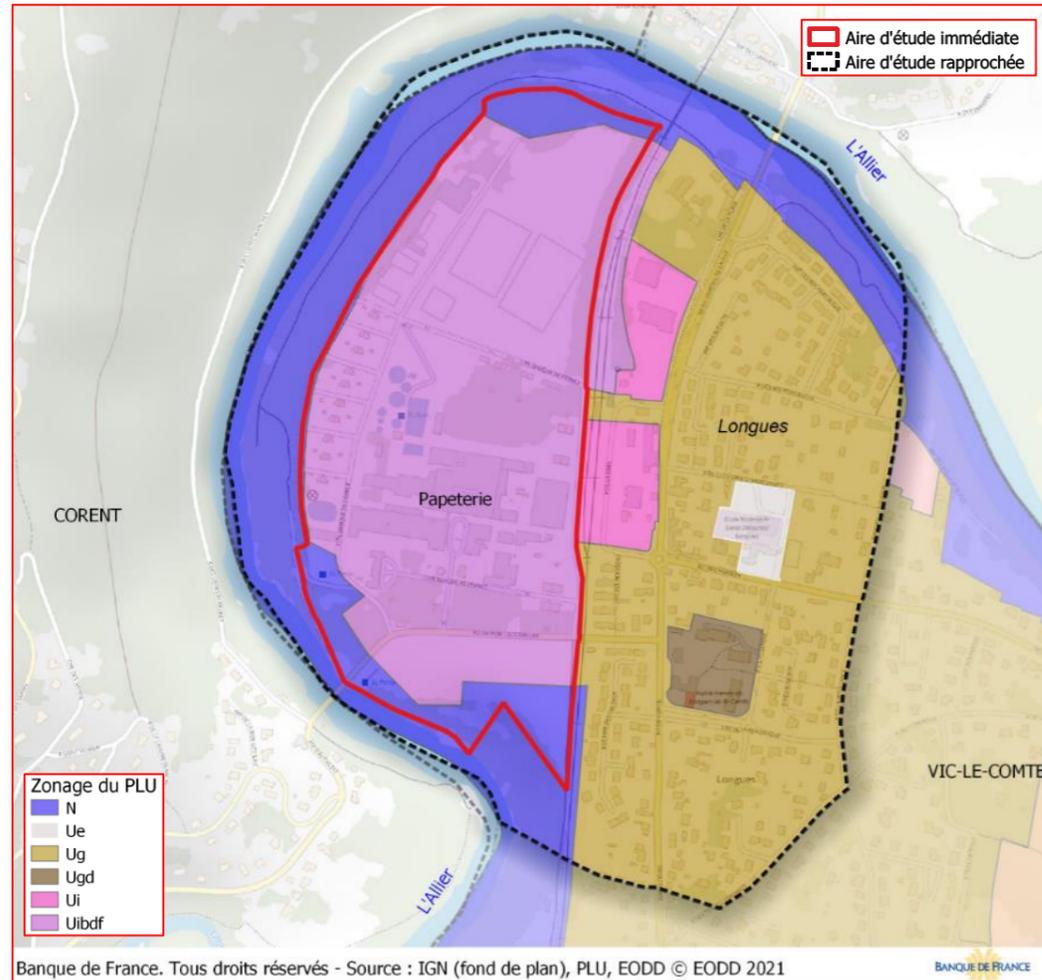
- une zone Ui au sud et au nord de la gare vouée aux activités secondaires, tertiaires et industrielles. Il est de ce fait important de noter qu'en plus de la voie ferrée et des équipements et infrastructures équipés, le site d'accueil du projet est bordé par des zones d'activités ;
- une zone Ug qui couvre toute la quasi-totalité est du territoire : zone destinée principalement à la construction d'habitations édifiées généralement en ordre discontinu avec une occupation du sol modérée. Ce sont des zones multifonctionnelles (regroupement au sein d'un même tissu urbain de fonctions diversifiées : habitat, commerces, équipements, services, artisanat, activités économiques, tertiaires...) ;
- un îlot en zone Ugd : zone mixte (habitat et commerces) formant le pôle central de Longues ;
- un îlot en zone Ue dédié à l'implantation de constructions et d'équipements d'intérêt public ;
- une zone N tout le long de l'Allier et des milieux associés : zone à protéger en raison soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique et écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels, soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles, soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Mond'Arverne Communauté est en cours d'élaboration et devrait entrer en vigueur en 2022.

Effets attendus et mesures associées

Le projet refondation est compatible avec les orientations du PLU, révisé pour rappel dans le cadre du projet.

Le futur PLUI présente les mêmes dispositions de zonage.



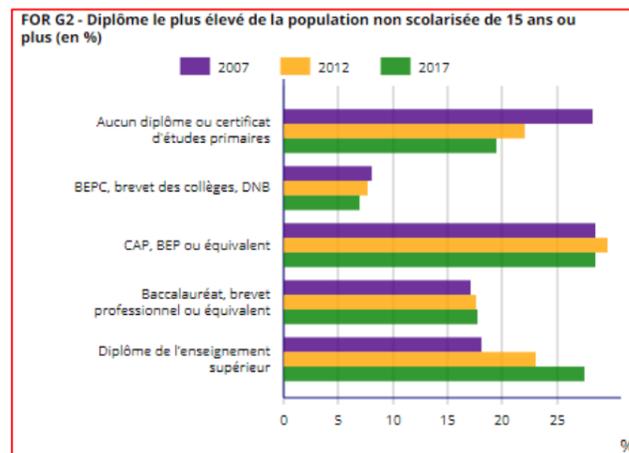
Extrait du zonage du PLU de Vic-le-Comte

3.4.3 ACTIVITES

3.4.3.1 DIPLOMES

Les jeunes vicomtois et vicomtoises sont de plus en plus diplômés. En 2007, 28% d'entre eux n'avaient aucun diplôme alors qu'en 2017 ils n'étaient plus « que » 19%. *A contrario*, la part de diplômés de l'enseignement supérieure a fait le bond inverse, passant de 18% en 2007 à 27,5% en 2017. La part représentant les autres catégories de diplômes (BEPC, brevet des collèges, CAP, BEP, baccalauréat, brevet professionnel) est stable sur la période 2007-2017.

Cette répartition et les tendances d'évolution observées sont similaires au sein de la CCMAC et de la CAM.



Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon leur niveau de diplôme (source : Insee)

3.4.3.2 EMPLOI

Les actifs représentent 75,6% de la population de 15 à 64 ans de Vic-le-Comte. La part de chômeurs était en 2017 de 7,1% soit supérieure à la CCMAC (6%), mais inférieure à la CAM (10,1%) et à la moyenne nationale de la même année (9,4%). La part de chômeurs sur la commune est stable avec une augmentation inférieure à 1% entre 2007 et 2017, plus faible qu'au sein de la CCMAC.

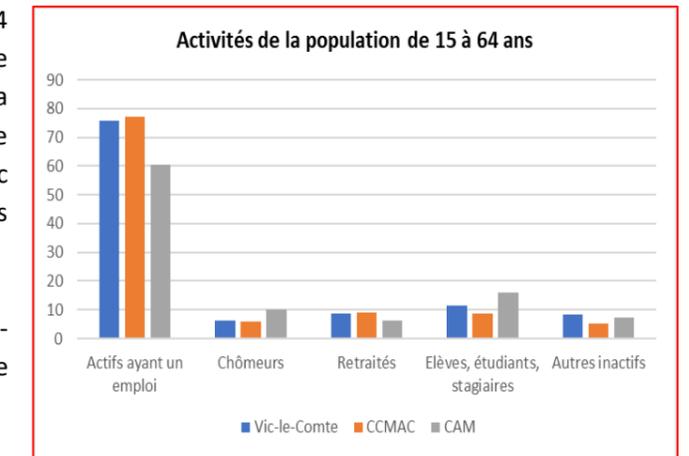
La catégorie d'âge la plus touchée par le chômage à Vic-le-Comte et dans la CCMAC est la tranche 15-24 ans (près de 50%).

Le nombre d'emplois sur la commune en 2017 était de 1 401, représentant 19,3% des emplois au sein de la CCMAC. Ce chiffre a augmenté de 140 depuis 2007. Les actifs ayant un emploi résidents à Vic-le-Comte étaient de 2 219 en 2017. Cela signifie en théorie que pour 100 actifs ayant un emploi et résidant sur la commune, le nombre d'emplois proposés sur la commune est de 63.

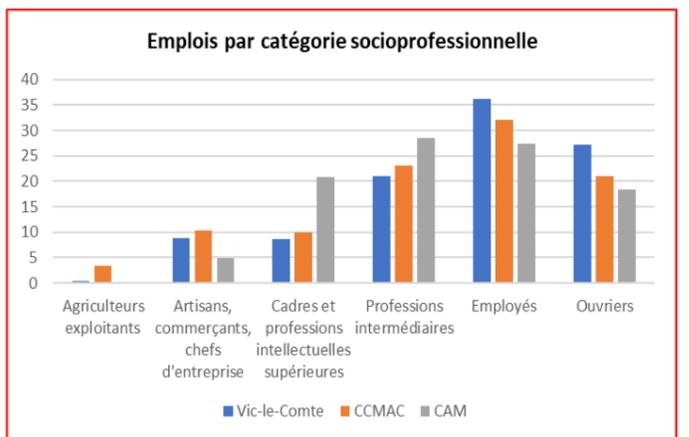
Dans les faits, sur les actifs ayant un emploi et qui résident sur la commune, 27% y travaillent et 73% partent travailler dans une autre commune. Cela signifie qu'il y a un nombre assez important d'habitants d'autres communes qui viennent travailler à Vic-le-Comte. Cela témoigne à la fois du caractère résidentiel de la commune mais aussi de son attractivité en termes d'activités.

Une partie de l'attractivité de la zone repose sur les infrastructures routières et ferroviaires : ces interdépendances croissantes se traduisent par une motorisation accrue des ménages dans un contexte de desserte routière performante bénéficiant d'axes majeurs. Et cela implique des flux circulatoires (tous modes confondus) relativement importants.

S'agissant de la répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle, la part d'employés en 2017 représente plus d'un tiers des actifs (36%). Elle est suivie par les ouvriers (25%) et les professions intermédiaires (21%). La part d'agriculteurs exploitant s'est effondrée : elle représentait 2,6% en 2012 et plus que 0,4% en 2017. En revanche, la part d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise a gagné 3% sur la période 2007-2017.



Répartition de la population de Vic-le-Comte, de la CCMAC et de la CAM selon le type d'activité en 2017 (source : Insee)



Emplois par catégorie socio-professionnelle à Vic-le-Comte, de la CCMAC et de la CAM en 2017 (en %) (source : Insee)

3.4.3.3 ACTIVITES PROFESSIONNELLES

En 2017 à Vic-le-Comte, le bassin d'emploi est nourri par les secteurs de l'administration publique de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (36,2%), du commerce et des transports (30,3%) et de l'industrie (29,5%). Les secteurs de la construction et de l'agriculture ont une place minime.

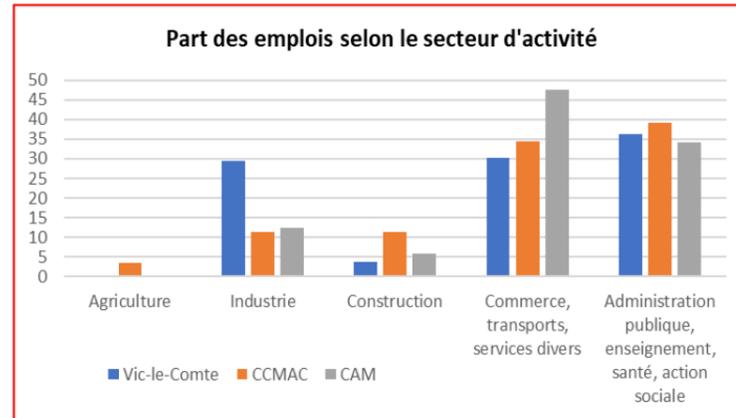
Le secteur de l'industrie est celui qui s'est le plus développé sur la période 2007-2017 avec 111 nouveaux emplois (+61 pour l'administration publique, l'enseignement et la santé, -28 pour le secteur du commerce et des transports).

Le secteur de l'administration publique de l'enseignement et de la santé est aussi dominant au sein de la CCMAC (39%), suivi également par celui du commerce et des transports (34,5%). L'industrie occupe une place plus faible (11,4%), au même niveau que le secteur de la construction. À cette échelle, entre 2007 et 2017, le nombre d'emplois par secteur est assez stable. À noter tout de même 452 nouveaux emplois pour l'administration publique, l'enseignement et la santé, 98 emplois en moins dans le secteur agricole et 122 dans le secteur de la construction.

Le maillage des zones d'activités a été organisé par la communautés de communes. L'offre d'accueil est importante. Le développement économique du territoire s'est opéré par la création de zones d'activités. Les 2/3 de l'emploi se localisent sur des zones d'activités, à proximité des axes de communication.

La répartition est différente au niveau de la CAM avec une part plus importante pour le secteur du commerce et des transports, ce qui semble logique.

La plus grande entreprise de la commune est EUROPAFI, la Papeterie de la Banque de France, employant environ 280 personnes. Les deux autres entreprises majeures de la commune sont Chouvy Aliments et Distrivic.



Part des emplois selon les secteurs d'activité à Vic-le-Comte, de la CCMAC et de la CAM en 2017 (en %) (source : Insee)

Des commerces sont également présents au niveau de Longues avec plusieurs enseignes de restauration côté gare et un pôle commercial sur la RD225 proche avec le croisement de la RD96.



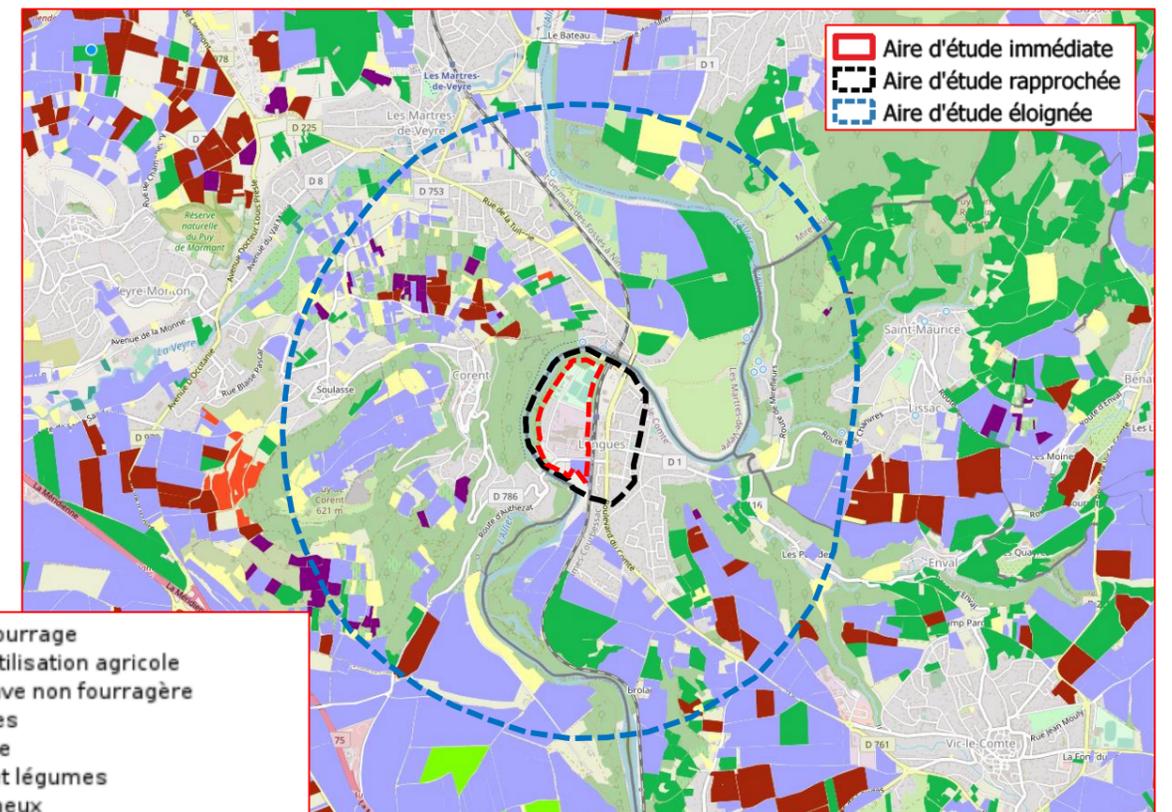
Pôle commercial à Longues

3.4.3.4 AGRICULTURE :

La superficie agricole de la commune représente environ 50% de son territoire (aux alentours des 900 ha). La chute du nombre d'exploitations agricoles évoquée précédemment est le résultat de l'augmentation de la surface des exploitations (tendance nationale).

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- les plateaux ondulés sont occupés par les terres labourables, mêlant cultures céréalières et petites cultures vivrières (vignes, vergers) ;
- les terrains les plus pentus (coteaux) sont réservés pour les petites cultures. Cependant, les changements d'orientation agricole se sont tournés vers la céréaliculture, qui progressivement remplace la polyculture traditionnelle. De nombreuses petites cultures comme la vigne ont été abandonnées et se traduisent sur la carte par des linéaires boisés (friches sur les coteaux) ;
- les surfaces toujours en herbe sont en recul au détriment des terres labourées. Ces prairies accueillent un élevage majoritairement bovin. Ce cheptel bovin est surtout composé de vaches laitières. Quelques troupeaux ovins pâturent encore sur les versants des coteaux mais leur nombre est en chute libre ;
- les points hauts à l'est sont le domaine de la forêt : bois de la Comté, bois de Cheix Blanc, bois de la Molière. Les pentes raides encadrant la vallée de l'Allier sont laissées au boisement.



Occupation agricole au sein de l'aire d'étude éloignée

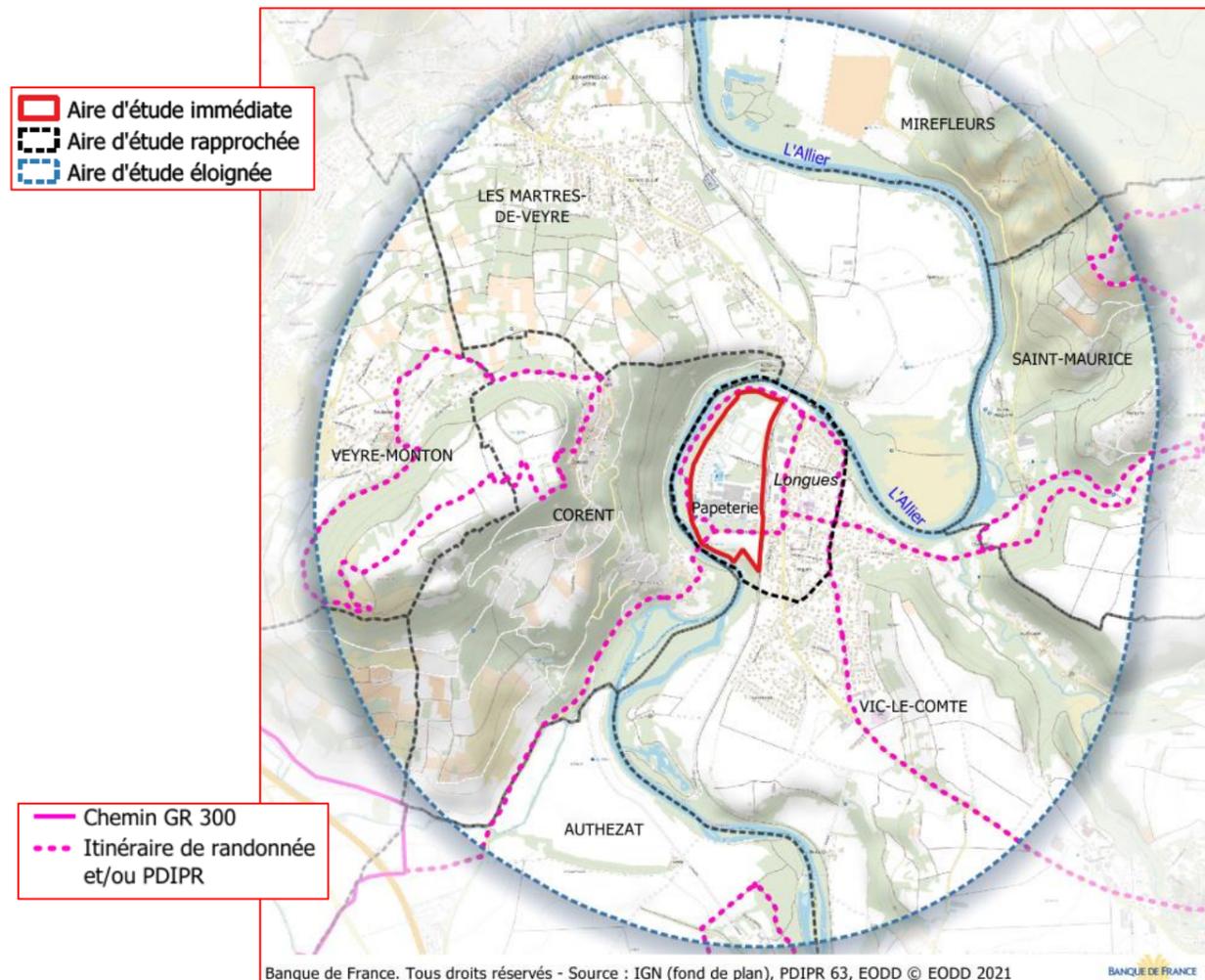
Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, seule la parcelle au sud de la RD96 et appartenant à la Banque de France fait l'objet d'une exploitation (via un bail).

Les AOC-AOP (Appellations d'origine contrôlée - Appellations d'origine protégées) et les IGP (Indications géographiques protégées) sont nombreuses. Rien que sur le territoire de Vic-le-Comte quatre AOC-AOP (Côtes d'Auvergne en blanc, rosé et rouge, et Saint-Nectaire) et 122 IGP sont comptabilisées.

3.4.3.5 TOURISME

La CCMAC a la compétence liée au tourisme. La vocation touristique de la commune de Vic-le-Comte n'est pas très prononcée mais elle présente de nombreux atouts : ville historique (église, place du vieux marché, fontaine, maisons médiévales), paysages de la vallée de l'Allier, plan d'eau des Orleaux, massif forestier de la Comté...). La commune est traversée par plusieurs sentiers de randonnées.

Plusieurs sentiers irriguent également l'aire d'étude éloignée, en lien notamment avec le GR300 (de Sancoins dans le Cher au Puy-en-Velay dans la Haute-Loire), itinéraire secondaire des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Bourbonnais, situé au sud-ouest.



Réseau de chemins de randonnée au niveau de l'aire d'étude éloignée

Deux d'entre eux passent à proximité du site de la Banque de France à Longues dont le circuit de la Comté - Villages et château perchés.

En rive gauche de l'Allier, le projet de voie verte entre Authezat et Pont-du-Château, long de 27 km environ dont 13 km sur le territoire de Mond'Arverne Communauté, a été en partie réalisé et était en cours près du pont des Goules en avril 2021. Ce projet s'inscrit dans le cadre du schéma national des voies vertes et véloroutes.

À noter que le tracé de la vélo-route V70, récemment baptisée « Via Allier » et qui, à terme, traversera le Massif Central de Nevers à Palavas-les-Flots, sera commun avec celui de la voie verte.

Ce projet présente un réel enjeu en matière d'aménagement et développement touristique.



Projet de voie verte dans le val d'Allier

L'hébergement de touristes sur la commune est possible avec notamment cinq gîtes ou maison d'hôtes. D'autres hébergements sont recensés sur les communes voisines comme à Arent, Pignols et Montpeyroux.

Deux campings se situent au sein de la zone d'étude éloignée :

- le camping Crapa'hutte (30 emplacements, chalets et moabil-homes), à 1,5 km du projet, en rive droite de l'Allier à Saint-Maurice-ès-Allier ;
- le camping la Font de Bleix (40 emplacements, 3 chalets, 4 roulottes), à 2 km du projet, en rive gauche de l'Allier.

L'ancien camping du Val d'Allier Comté (31 emplacements) et situé sur le site de la banque de France n'est plus utilisé depuis 2014.

Plusieurs gîtes ponctuent le territoire et les communes dans leur ensemble souhaitent développer l'offre d'hébergement à vocation touristique. Des pistes sont : l'acquisition de logements vacants et leur réhabilitation en hébergement locatif.

Plusieurs villages autour de la commune sont classés parmi les plus beaux villages de France : Montpeyroux au sud, Saturnin à l'ouest et Usson au sud-est.

De l'autre côté de l'Allier, sur la commune de Corent, se trouve un site archéologique appelé plateau de Corent qui accueille un vaste oppidum, probable capitale des Arvernes avant la conquête romaine. Les fouilles menées sur le site depuis le début du siècle ont permis d'identifier un grand sanctuaire de terre et de bois datant de la fin de l'Âge du Fer,

RESTREINT – PROJET REFONDATION

entre 150 et 50 av. J-C. Les fouilles ont également révélé un dépôt de mobilier archéologique exceptionnel regroupant plusieurs armes de fer, un élément d'enseigne-sanglier en bronze, et une cotte de mailles en fer.

Il s'agit donc d'un des sites majeurs du territoire qui se visite en suivant un parcours illustré de vues 3D des bâtiments gaulois.

Enfin, l'Allier est propice à la pêche et à l'activité du canoë kayak. D'ailleurs au nord du site d'accueil du projet, entre l'Allier et la RD225, un local accueille le club nautique de Longues de canoë kayak.



Site archéologique de Corent

La commune de Vic-le-Comte fait partie des communes associées au Parc naturel régional Livradois-Forez. Elle a participé à la mise en œuvre de sa charte 2011-2026 « *Inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement* ». À la fin de l'année 2021, le syndicat mixte du parc va engager la révision de cette charte et commencer l'élaboration de la suivante pour la période 2026-2041. Elle devra être approuvée par décret avant juin 2026.

Sa position lui confère ainsi une attractivité touristique supplémentaire. À noter que la commune se situe également à moins de 15 km du Parc naturel régional de la chaîne des Puys connu pour ses formations volcaniques.

Cette proximité avec ces deux parcs naturels régionaux favorise la fréquentation de la commune par des touristes désireux de découvrir ces paysages reconnus.



Situation du projet entre les deux parcs naturels régionaux

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Clermont place le centre de la commune comme un pôle touristique secondaire à valoriser.

Un des objectifs du SCOT du Grand Clermont est de contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique. Dans ce cadre et parmi les orientations du SCOT en la matière, plusieurs actions concernent territoire de Vic-le-Comte et ses environs :

- faire du val d'Allier la rivière de l'agglomération ;
- valoriser les espaces paysagers des vallées traversant le territoire ;
- aménager et renforcer, pour l'accueil du public, le bois de la Comté en un espace récréatif ou pédagogique ;
- développer et mettre en œuvre le projet d'Éco-zone et le projet de voie verte le long de l'Allier.

Effets attendus et mesures associées

Durant la phase chantier, les travaux seront organisés de sorte à ne pas perturber, en tout cas le moins possible, les activités de la Papeterie. Pour rappel, et contrairement au projet développé par l'ancienne maîtrise d'œuvre, peu d'infrastructures de la Papeterie seront modifiées.

La gêne du chantier sur le fonctionnement de l'économie locale sera limitée car il ne perturbera pas les accès aux différents bureaux et commerces à proximité (éloignement physique empêchant toute forme forte de perturbation sur le trafic et l'accès aux entreprises, la gêne sonore tout aussi limitée). L'impact sur les activités d'alimentation situées à proximité de la zone d'étude pourra même être bénéfique puisque les salariés des entreprises de BTP pourront s'y restaurer.

Le projet aura également durant sa phase de travaux une incidence sur l'économie locale en proposant de nombreux marchés de BTP et artisans.

En phase d'exploitation, les 530 employés supplémentaires sur le territoire auront une incidence sur l'économie locale puisqu'ils seront susceptibles de consommer auprès des commerces locaux à Longues (pharmacie, commerces de proximité, supermarché, restaurants...).

Le projet n'aura aucune incidence sur l'agriculture. Il n'est pas prévu que la parcelle située au sud de la RD96 soit aménagée ni qu'elle soit proposée en zone de compensation écologique, le projet revu limitant fortement les effets sur la biodiversité.

3.4.4 ÉQUIPEMENTS

La commune de Vic-le-Comte, identifiée comme pôle de vie, offre un bon niveau de services et équipements en termes de :

- services administratifs ;
- services liés à l'enfance et la petite enfance ;
- équipements scolaires. Le territoire communal s'est développé et se développe encore (remplissage des zones urbaines et urbanisation de certaines zones d'urbanisation future) et accueille de nombreuses familles avec de jeunes enfants. La commune a ainsi développé ses services et équipements (de nouvelles classes ont été ouvertes et les écoles ont été agrandies pour certaines...);

- équipements médico-sociaux ;
- équipements culturels, sportifs et de loisirs.

Au niveau de l'aire d'étude éloignée, ont été recensés :

- les écoles maternelle Sonia Delaunay et primaire Marcel Pagnol à Vic-le-Comte au cœur de Longues et l'école communale de Corent ;
- l'école de musique Mond'Arverne Gergovie sur la commune des Martres-de-Veyre ;
- la Maison du temps libre (salle principale d'animation de 270 personnes et salle de réunion de 20 personnes) à Vic-le-Comte ;
- la mairie de Corent ;
- la clinique vétérinaire aux Martres-de-Veyre ;
- le cabinet médical Allier Santé et un cabinet d'échographie gynécologique et obstétricale aux Martres-de-Veyre ;
- la Maison médicale de la Comté à Vic-le-Comte, au cœur de Longues ;
- poste et banques (Crédit Agricole aux Martres-de-Veyre et à Vic-le-Comte, au cœur de Longues) ;
- le parc urbain Pierre Chevalier à Veyre-Monton ;
- la piscine du Val d'Allier Comté (trois bassins accueillent les nombreuses activités proposées tout au long de l'année : natation, aquagym, aquabike, circuit-training, bébés nageurs...), sur la commune de Vic-le-Comte, à la pointe sud-est de Longues ;
- ...



Piscine du Val d'Allier Comté

Concernant plus particulièrement les équipements sportifs, le projet Refondation de la Banque de France vise l'implantation de nouveaux bâtiments (en réponse à la délocalisation des structures installées sur Chamalières) induisant la disparition de certains équipements (terrains de sports, bâtiments à vocation sportive) appartenant à la Banque de France et mis à disposition depuis 2009 aux associations sportives et de loisirs, vicomtoises notamment..

Afin d'assurer la continuité des activités associatives mais aussi pour anticiper l'évolution des besoins dans les années futures, un comité de pilotage, composé notamment des associations utilisatrices, a travaillé sur la stratégie à mettre en place, laquelle a été validée par le Conseil municipal :

- à court et moyen termes :
 - la construction d'un complexe tennistique près de la piscine (un court couvert, un club house ainsi que les deux courts extérieurs, complexe déjà ouvert) ;
 - la réalisation d'un terrain de foot synthétique au complexe sportif André Boste (réalisé) ;
 - un espace culturel et associatif près de la piscine ;
- à plus long terme, lorsque l'Imprimerie de la Banque de France sera installée : la construction d'une salle omnisports sur les mêmes lieux que le nouveau complexe de Longues (la Banque de France participera financièrement à ce projet à une hauteur de 500 000 euros).

Ces équipements permettront de compléter les services et équipements de la commune et notamment de répondre aux besoins complémentaires des nouvelles populations (en lien avec le développement de la Banque de France).

Effets attendus et mesures associées

Tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation, le projet Refondation n'entraîne aucune gêne sur les équipements.

3.4.5 INFRASTRUCTURES

3.4.5.1 RESEAU ROUTIER

Comme rappelé précédemment, le site doit en partie son attractivité grâce à la présence d'axe majeur de communication à l'échelle régionale.

Concernant le réseau routier, mode de déplacement le plus utilisé au vu du contexte rural de la zone d'étude, l'aire d'étude rapprochée est drainée par :

- la RD1 reliant le hameau/village de Longues à celui de Lissac (Saint-Maurice-ès-Allier) ;
- la RD96 qui permet d'accéder rapidement à l'A75 au sud-ouest ;
- la RD225, axe nord-sur reliant Vic-le-Comte aux Martres-de-Veyre, voire à l'autoroute A75 La Méridienne plus au nord via la RD978.

Comme vu précédemment, en considérant la commune de Vic-le-Comte, 73% des actifs travaillent en dehors de la commune et cet indicateur est en progression.

La voiture particulière est le mode de transport majoritairement utilisé, notamment pour les migrations domicile-travail. La desserte du secteur est fortement structurée par l'A75. Des problèmes de saturation du réseau routier sont constatés aux heures de pointe, accentués pendant la période estivale pour l'A75.

En parallèle, les déplacements augmentent et les trajets s'allongent (éloignement entre le lieu de résidence et lieu d'emploi). La voiture est le mode de transport le plus utilisé et l'équipement des ménages progresse en ce sens : près de 55% des ménages sont équipés de deux voitures ou plus. Et, bien que la zone se situe dans un contexte rural, une problématique en stationnement s'observe.

La poursuite du développement urbain et donc l'accueil de nouveaux ménages sont de ce fait susceptibles d'augmenter davantage encore les flux de véhicules sur le territoire communal (augmentation du nombre de déplacements proportionnelle au volume d'habitants accueillis).

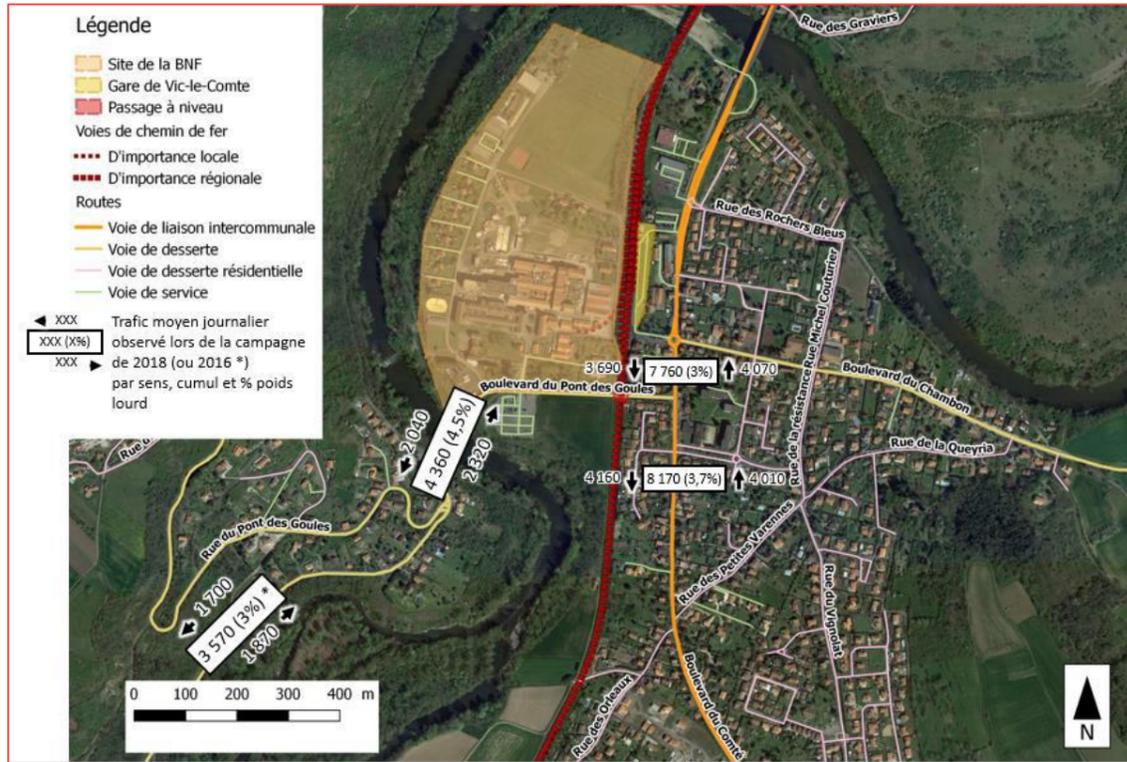
La trame viaire secondaire, très développée, est moins perméable du fait du relief, de l'étroitesse de certaines voies ou de leur sinuosité.

Une étude de trafic a été réalisée au droit du projet de Refondation.

Actuellement sur la zone d'étude, sur la section de la RD96 entre le pont des Goules et l'intersection avec la RD225, sont présents :

- un carrefour à feu pour permettre l'accès au site de la papeterie et à son parking depuis la RD96 ;
- des feux sur la RD96 pour gérer le passage à niveau au passage d'un train ;
- un carrefour en T avec un « cédez le passage » sur la RD96 pour la jonction RD96/RD225.

Les données trafic ont été réalisées par l'intermédiaire de deux comptages réalisés en 2016 sur la RD96, de trois comptages complémentaires réalisés en 2018 et d'un comptage directionnel sur le carrefour RD96/RD225 réalisé également en 2018. Les données du trafic moyen journalier annuel sont présentées sur la carte ci-après.



Trafics moyens journaliers annuels

Les jours de la semaine sont plus marqués en trafic que les jours de week-end. Le fonctionnement du réseau en semaine apparaît comme pendulaire : sur ces jours, une période de pointe s'observe le matin entre 7 h et 9 h ainsi qu'une heure de pointe très marquée le soir entre 17 h et 19 h. Les jours de week-end présentent des courbes de trafic plus lisses sur la journée.

Une pendularité nette des flux est également observable.

Sur la RD96, les flux sont plus importants en sens nord-sud à l'heure de pointe du matin (flux en direction l'autoroute A75) et en sens sud-nord à l'heure de pointe du soir (flux en provenance de l'autoroute A75). La répartition des flux est ainsi de l'ordre de 75 %/25 % en nord-sud/sud-nord le matin et de 35 %/65 % le soir.

Sur la RD225, les flux sont à l'inverse plus importants en sens sud-nord (en direction de Clermont-Ferrand) à l'heure de pointe du matin, et en sens nord-sud (en provenance de Clermont-Ferrand) à l'heure de pointe du soir.

À noter que deux aires de covoiturage ont été identifiées au niveau de l'aire éloignée :

- une au niveau de l'ancien Simply Market aux Martres-de-Veyre ;
- une sur le parking du Super U de Longues.

Les installations nouvelles de la Banque de France seront ceinturées d'une voie pour l'accès aux deux entrées de l'imprimerie. Il s'agira d'une voie normée pour les services de secours. Il a été décidé de la faire en simple flux pour limiter son emprise.

Un accès double par l'est, qui aurait pu éviter un contournement complet du site, a été étudié mais n'est pas envisageable : la voie existante, même reprise, n'est pas suffisamment large (contrainte à l'ouest par les lignes de défense de la Papeterie et à l'est par l'emprise SNCF) pour répondre aux contraintes d'accès des secours et de sécurité des modes doux.

3.4.5.2 TRANSPORTS EN COMMUN

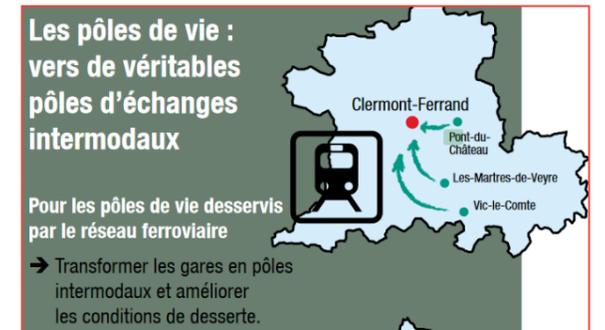
La desserte par les transports en commun se fait par deux acteurs principaux : le réseau ferré de Transport express régional (TER) et le réseau Transdôme (bus).

La gare de Longues à Vic-le-Comte est le seul nœud modal, secondé par des nœuds extérieurs au territoire constituant un recours possible, comme les Martres de Veyre, Le Cendre et Pont-du-Château. La voie ferrée, Saint-Germain-des-Fossés à Nîmes-Courbessac, bordant le site à l'est correspond à la liaison Clermont-Ferrand / Nîmes. Aux abords du site, la voie ferrée est rectiligne et la vitesse est limitée (approche gare).



Gare de Vic-le-comte à Longues

Pour rappel, la commune est définie au SCOT comme un pôle de vie. Dans ce cadre, les orientations du SCOT visent à transformer la gare vicomtoise (parmi d'autres) en véritable pôle intermodal afin d'améliorer les conditions de desserte des pôles de vie desservis par le réseau ferroviaire.



La gare propose des trajets en direction des pôles d'emplois : Issoire / Coudes / Parent / Vic-le-Comte (Longues) / Les Martres-de-Veyre / Cournon-d'Auvergne / Clermont Pardieu / Clermont gare.

Les trains quotidiens ont un cadencement adapté aux heures de pointe. Ainsi, il y a en moyenne trois trains par heure entre 6 h et 10 h du matin en partance de Vic-le-Comte et à destination de Clermont-Ferrand, idem entre 16 h et 19 h pour les trains partant de Clermont-Ferrand à destination de Vic-le-Comte.

Entre Vic-le-Comte et Clermont-Ferrand, il est ainsi proposé jusqu'à 31 correspondances par jour, de 5h20 à 19h53.

La SNCF a pour projet l'électrification de la voie Clermont-Issoire.

Une navette bus a été mise en place sur la commune de Vic-le-Comte. Elle permet de relier le bourg de la commune à la gare SNCF (5 arrêts en tout) en huit minutes environ. Les horaires de la navette sont calés sur ceux d'arrivée et de départ des trains en direction et en provenance de Clermont-Ferrand.

Dès septembre 2008, les tarifs de la navette ont été revus à la baisse afin de rendre ce service plus attractif avec une grille tarifaire accessible au plus grand nombre. Une enquête a par ailleurs été réalisée auprès de la population, afin de lister les besoins insatisfaits.

Le réseau de bus Transdôme draine le territoire avec la ligne 40 qui part de Vic-le-Comte pour atteindre Clermont-Ferrand (gare routière).

Sur Vic-le-Comte, cinq arrêts sont dénombrés :

- Vic-le-Comte Place ;
- École Jacques Prevers ;
- Bvd de la Comté ;
- Longues Pâtisserie ;
- Longues gare SNCF.

Sept trajets quotidiens sont possibles avec, depuis le centre de Vic-le-Comte, un départ à partir de 6h30 pour un retour jusqu'à 19h14. Le trajet est en moyenne d'une heure.

3.4.5.3 MODES DOUX/ACTIFS

La trame viaire facilite les déplacements en voiture mais n'encourage pas les modes doux, malgré la proximité de certains quartiers.

Sur le territoire d'étude, les infrastructures modes doux sont constituées essentiellement par les chemins d'exploitation et les sentiers qui permettent d'aller au cœur des espaces agraires et de découvrir les paysages de la commune. Pour autant, ces voies, le plus souvent non revêtues, ne sont pas adaptables à tous les déplacements actifs et ne permettent pas des déplacements aisés et sécurisés entre les quartiers/hameaux/villages.

Au sein des zones bâties, les modes doux pourraient être renforcés. Le tissu ancien se constitue de voies de différents gabarits, souvent liées à un système d'impasses où la notion de déplacements doux n'est pas prise en considération. L'absence de liaisons internes et de trottoirs en zone non urbanisée génère également des difficultés à ce type de déplacement.

Sur Vic-le-Comte, une réflexion pour améliorer les cheminements doux a été menée et en parallèle des emplacements réservés au PLU visant la mise en place de cheminements doux ont été notifiés. La piste cyclable entre Vic-le-Comte et Longues, inscrite au Schéma départemental des itinéraires cyclables pour la 3^{ème} phase 2014-2023, est concernée par les emplacements réservés n°15 et 16.

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, un chemin entre les bâtiments depuis la gare a été mis en œuvre pour rejoindre la RD96 et permettre, via un trottoir, de regagner le site de la Banque de France. Ce cheminement implique le franchissement du passage à niveau de la voie ferrée.



Cheminement créé entre la gare et la RD96

Effets attendus et mesures associées

Pendant la durée des travaux, un flux de poids lourds pouvant être important en fonction des phases est attendu. Il est estimé que ce trafic utilisera majoritairement la RD96 et transitera par le pont des Goules, ayant donc une incidence sur les riverains de la RD96, notamment à Corent.

La période la plus génératrice en poids lourds correspondra aux phases de terrassements et de gros œuvre où il sera attendu, au maximum, près de 70 camions par jour.

Pour réduire le flux de poids lourds, une centrale béton sera installée sur place ce qui limitera le flux de camions de 20 à 30 véhicules par jour ;

Au vu de ce flux supplémentaire de poids lourds, le projet ne devrait pas engendrer de très forte perturbation sur le trafic, le flux de camions n'étant pas concentré aux heures de pointes. La phase chantier ne devrait pas occasionner d'incidence sur une remontée de file sur la voie ferrée (accès depuis la RD225), mais elle aura toutefois une incidence sur la vitesse pratiquée sur la RD96 (qui sera réduite).

La phase travaux n'aura aucun impact sur le fonctionnement des transports en commun ou sur la circulation des modes doux.

Concernant la phase d'exploitation du projet, une étude de trafic a été réalisée sur le site afin d'analyser l'impact de cet aménagement sur le trafic local.

Afin d'estimer le trafic supplémentaire sur le secteur, il a été évalué les trafics liés aux employés et aux livraisons supplémentaires sur la zone. Au vu des études passées et du report modal, il est estimé que 90 % des salariés se rendront sur le lieu de travail en voiture, engendrant un trafic voiture supplémentaire lors de l'ouverture de l'Imprimerie d'environ 1 350 véh/jour (arrivées et départ sur le site) et de 60 PL/jour pour les livraisons.

L'étude réalisée intègre la particularité du fonctionnement de l'entreprise avec des horaires dits de bureau pour la partie tertiaire et un fonctionnement en 3x8 (prise de poste à 6h00, 14h00 et 22h00) pour la partie industrielle. Ainsi, une part importante du trafic généré ne se fera pas aux heures de pointe du matin et du soir.

Il est à noter que le rapprochement de l'Imprimerie avec la Papeterie va permettre de réduire les flux actuellement observables entre les deux sites.

Afin d'analyser l'évolution des conditions de circulation au droit du site, des modélisations des conditions de circulation ont été réalisées à l'aide du logiciel de simulation microscopique Vissim. Ces modélisations ont été menées en situation actuelle, à l'ouverture de l'Imprimerie et à +10 ans sur l'heure de pointe du soir (17h30-18h30), correspondant à la période la plus chargée, soit le trafic le plus important de la journée. Cette simulation permet de connaître l'écoulement du trafic sur l'ensemble de la section de la RD96 entre le boulevard des Goules et l'intersection avec la RD225. Cette simulation permet d'apprécier les remontées de files attendues. Ces modélisations ont été effectuées en prenant en compte les passages des trains (soit 8 passages de trains pendant l'heure de pointe étudiée).

Selon les hypothèses de génération considérées, des risques de remontées de files sur le passage à niveau depuis l'intersection entre les RD225 et RD96 ont été identifiés aux pointes horaires à +0 et +10 ans.

L'aménagement du carrefour d'entrée de la Banque de France tel qu'il est prévu (fonctionnement à feu) n'induit lui pas de risques de remontée de file jusqu'au passage à niveau.

Dans le cadre du projet, la Banque de France a continué à échanger avec le Conseil départemental sur la mise en place d'une solution efficace. La dernière note réalisée à ce sujet par le Conseil départemental en mars 2021 indique un risque de remontée de file plus important depuis le carrefour RD96/RD225 du fait de sa configuration actuelle. Une transformation de ce carrefour en rond-point pourrait permettre de lever la gêne occasionnée. Cette solution est en cours d'étude par le Département.

Il est important aussi de rappeler que l'étude a été faite avec la venue de 600 employés supplémentaires (hypothèse retenue dans le précédent projet) alors qu'ils seront réellement environ 530 à venir travailler sur site (soit plus de 10% en moins).

Concernant l'accès au site de la Banque de France, la mise en place d'un rond-point permettrait également de fluidifier les flux et limiter les vitesses de circulation. Cet aménagement, sous Maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental, est en dehors du périmètre projet Refondation et ne serait mis en place, si sa réalisation devait devenir effective, qu'après la fin d'achèvement des travaux de la Banque de France mais avant la fin de la montée en charge de l'activité de l'Imprimerie qui pour rappel sera progressive.

Parallèlement, le projet ayant conduit à positionner le BAI au plus près de la gare pour faciliter l'accès par le train et les modes doux, des échanges avec la SNCF ont eu lieu. Actuellement, selon cette dernière, il n'y a aucun projet d'extension du tunnel souterrain existant sous les voies par la SNCF pour permettre un raccordement direct au site de l'Imprimerie. Pour autant, une réflexion à termes devrait être engagée plus profondément du fait du flux de passagers qui va évoluer avec le projet Refondation.

3.4.6 RISQUES TECHNOLOGIQUES ET SITE POLLUE

Aucune commune de l'aire d'étude éloignée ne fait l'objet d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) à ce jour et aucun site SEVESO n'a non plus été recensé. Néanmoins, plusieurs risques d'ordre technologique et industriel peuvent être répertoriés.

3.4.6.1 RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Les communes le long de l'Allier sont soumises au risque de rupture de barrage de Naussac en Lozère. L'aléa est jugé d'intensité forte.

Ce barrage a pour fonction le soutien de l'étiage de l'Allier, en particulier pour l'agriculture et l'alimentation des nappes alluviales de l'Allier fournissant en eau potable les communes de la Limagne.

Le risque de rupture de barrage, brusque et imprévu, est aujourd'hui extrêmement faible. En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion importante. En provenance de Langogne, cette vague mettrait environ 14 heures pour arriver sur la commune de Vic-le-Comte.

Le barrage de Naussac est soumis à l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention (PPI) précisant les mesures relatives à l'alerte, à l'organisation des secours et à la mise en place des plans d'évacuation. Ce PPI concerne 48 communes et précise les mesures relatives à l'alerte, à l'organisation des secours et à la mise en place des plans d'évacuation. Vic-le-Comte ne se trouvant pas à proximité immédiate de l'ouvrage, l'alerte serait alors donnée par tous les moyens disponibles (sirène, véhicule mobile, haut-parleur).

En France, tous les ouvrages « *intéressants la santé publique* », tel que le barrage de Naussac, font l'objet d'inspections annuelles et, tous les 10 ans, d'une inspection des parties amont habituellement noyées. L'exploitant effectue une surveillance constante du barrage aussi bien pendant la mise en eau qu'au cours de la période d'exploitation.

3.4.6.2 RISQUES LIÉS AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (route, autoroutes, voies ferrées). Les conséquences d'un accident de Transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, explosifs ou radioactifs. Un accident de ce type peut également entraîner une pollution.

Le territoire d'étude est potentiellement concerné par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue :

- par voies routières ;
- par voies ferrées : ligne SNCF Clermont-Ferrand / Issoire.

L'aire d'étude éloignée n'est pas concernée par des canalisations de matières dangereuses.

La commune est soumise au risque lié au transport de matières dangereuses, avec un aléa faible. Ce risque concerne essentiellement le fret ferroviaire. La voie de chemin de fer passant à l'est du site est distante de 220 m du projet. Elle est, à ce niveau, rectiligne et la vitesse est limitée (approche de la gare).

Les voies de circulation à proximité du site ne présentent pas de dangers particuliers de transport de matières dangereuses.

3.4.6.3 RISQUES INDUSTRIELS

L'industrie est faiblement représentée sur tout le territoire.

La seule relevant du régime des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) au niveau de l'aire d'étude éloignée est la Papeterie d'EUROPAFI. Celle-ci a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation le 4 août 2016 mais aucun périmètre n'est défini en dehors de la limite cadastrale.

Les activités présentes au sein d'EUROPAFI ont fait l'objet d'étude de danger et de risques incendie. Toutes les mesures ont été mises en œuvre pour prendre en compte ces risques et ne pas impacter les parcelles limitrophes.

Le voisinage du site ne comporte pas d'activités industrielles susceptibles de générer des dommages sur les installations actuelles et projetées. L'environnement proche est, en effet, constitué de terrains cultivés/cultivables et de quelques habitations ne montrant pas de dangers technologiques particuliers.

3.4.6.4 POLLUTION DES SOLS

Les bases de données BASIAS recensant les anciens sites industriels et activités de service et BASOL, sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués), permettent d'évaluer le risque de pollution de sol sur le territoire.

Selon la base de données BASOL, aucun site ou sol pollué n'est répertorié au niveau de l'aire d'étude éloignée. Trois sites BASIAS ont néanmoins été notés :

- le site de la Papeterie d'EUROPAPI ;
- le site de STOC service (commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), à l'est de la voie ferrée (actuellement site ALDI) ;
- l'ancienne décharge de Corent, le long de la RD786.

La Banque de France a missionné l'entreprise DEKRA pour qu'elle réalise des sondages de sols afin de disposer d'un diagnostic environnemental de l'état des sols au droit des terrains concernés par le présent projet Refondation.

Deux sources de pollution ont été identifiées sur le site d'accueil du projet comme suit :

- au droit de la butte du stand de tir, avec des anomalies en plomb (autour de 1 900 mg/kg MS) pour un volume de 50 m³ environ ;
- au droit des zones de tir et de tir sportif, à l'occurrence de 100 m³ pollués au plomb.

D'une manière générale et à l'exception des sources de pollution évoquées ci-dessus, les bilans ISDI (bilans terre inerte) ont mis en évidence le fait que les terres analysées sont acceptables dans une Installation de stockage de déchets inertes.

Effets attendus et mesures associées

La mesure de gestion retenue pour les terres polluées que représente la butte de tir et les sols superficiels de la zone de tir est l'excavation des terres puis leur transfert hors site dans une installation de stockage de déchets adaptée :

- les matériaux de la butte de tir seront éliminés en Installation de Déchets Dangereux ;
- les matériaux des sols superficiels de la zone tir pollués au plomb seront éliminés en Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Le projet de par sa conception n'engendrera pas de risque technologique pour les riverains, ni sur l'activité de la papeterie.

L'ensemble des prescriptions vis-à-vis d'une Installation classée pour la protection de l'environnement seront prises en compte en termes de risque incendie, protection foudre....

Toutes les mesures sont mises en œuvre pour ne pas générer de sols pollués au sein de la zone : stockage des produits sur des racks équipés de rétention pour les produits dangereux, cuves fioul enterrées.

La zone concernée par le lavage des véhicules sera imperméabilisée et les eaux ruisselantes transiteront dans un déboureur avant d'être évacuées.

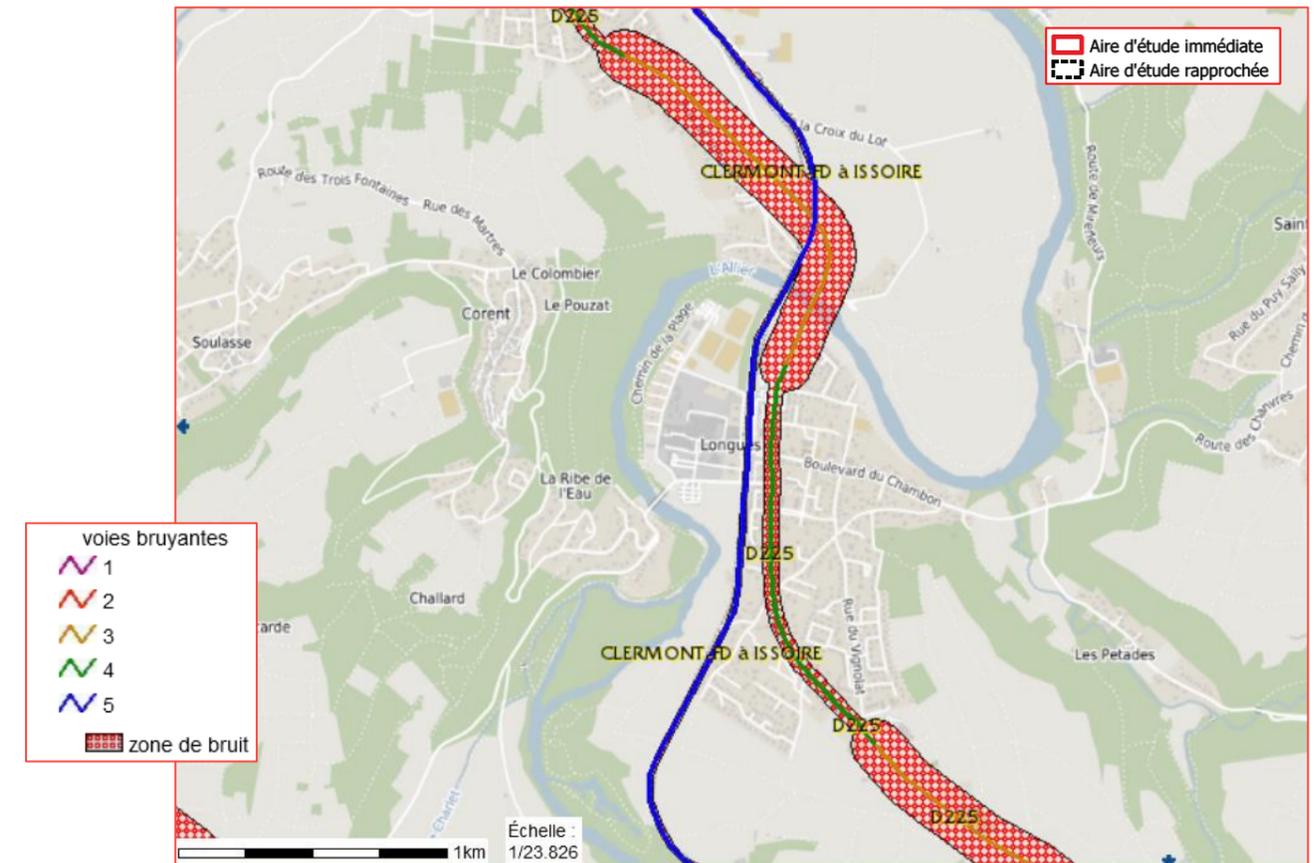
3.4.7 SANTE ET CADRE DE VIE

3.4.7.1 NUISANCES SONORES

Suite à la révision du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Clermont-Ferrand-Auvergne, arrêtée en 2013, les communes de l'aire d'étude éloignée ne sont plus soumises à ce plan (elles étaient initialement en partie intégrées au plan de 1974).

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Puy-de-Dôme a été révisé par arrêté préfectoral en 2014.

Deux axes de transport se situent à proximité du projet : la ligne SNCF et la RD225, respectivement en limite du projet et à 150 m de celui-ci. Sur ce secteur, ces voies sont classées en catégorie 5 pour la voie ferrée et 3 à 4 pour la RD225, selon le classement sonore des infrastructures de transport.



Voies bruyantes et bande de bruit associée

Les niveaux sonores et les secteurs affectés par le bruit sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Niveau sonore de référence LAeq(6h-22h) en dB(A)	référence LAeq(6h-22h) en dB(A) Niveau sonore de référence LAeq(22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	Catégorie 1 - la plus bruyante	300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	Catégorie 2	250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	Catégorie 3	100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	Catégorie 4	30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	Catégorie 5 - la moins bruyante	10 m

3.4.7.2 AIR ET SANTE

Selon Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, sur le dernier trimestre de l'année 2020, la qualité de l'air était majoritairement « très bonne à bonne » environ 90 % du temps sur l'agglomération clermontoise, 95 % sur Issoire et 92 % sur Riom.

La qualité de l'air était « moyenne à médiocre » le reste du temps. Le polluant majoritaire lors du calcul de l'indice de qualité de l'air au quotidien a été l'ozone à 67 % sur Clermont, 72 % sur Issoire et 75 % sur Riom suivi des particules en suspension PM₁₀ (entre 45 % et 55 %).

Les stations de mesures de la qualité de l'air sont implantées à Clermont-Ferrand et à Issoire, aucune à proximité immédiate de Vic-le-Comte, ne permettant pas ainsi d'avoir des données précises sur ce secteur. Les données recueillies sont donc à prendre avec précaution.

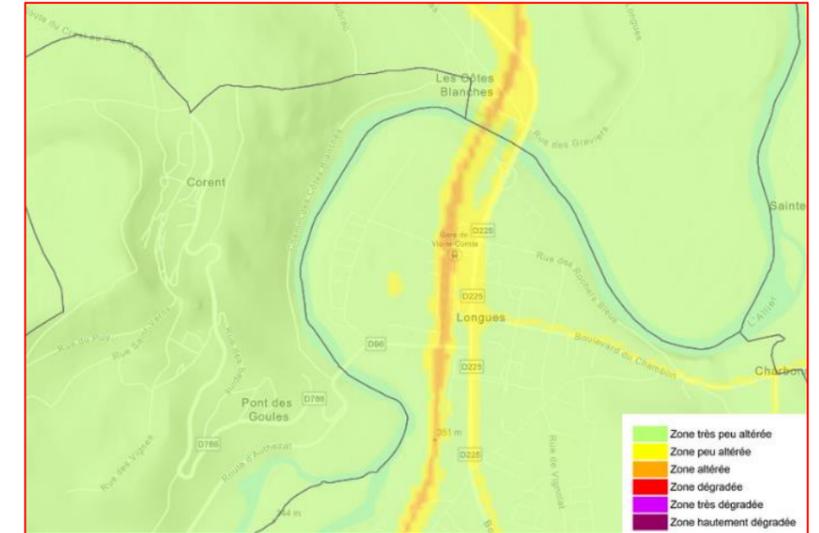
Toutefois, au vu des données, on peut estimer qu'au droit de la zone, la qualité est globalement bonne.

La région présente un caractère rural marqué. Dans le secteur d'étude, la pollution de l'air peut provenir :

- de la circulation automobile ;
- des installations de chauffage.

Selon la base de données ORHAN, qui permet l'identification et la hiérarchisation de l'exposition du territoire aux nuisances air et bruit, la zone se trouve globalement dans une zone très peu altérée. Elle devient peu altérée le long des axes routiers et très ponctuellement sur le site d'EUROPAFI. Enfin, le long de la voie ferrée, la zone devient altérée.

Les sources d'émissions atmosphériques possibles sur le site, liées à la papeterie de Banque de France, dans sa configuration actuelle, sont les gaz de combustion du propane émis par les chaudières. Chacune de ces chaudières dispose de cheminées d'évacuation.



Zone d'exposition au bruit et à la pollution de l'air

3.4.7.3 RISQUES SANITAIRES

Plusieurs antennes relais liées à des opérateurs téléphonique sont implantés à 2 km du site du projet Refondation. Un faisceau hertzien est également implanté à 1,2 km. La distance avec ces installations est suffisante pour conclure à l'absence de risque sanitaire antenne.

Du point de vue des ondes électromagnétiques, aucune ligne aérienne électrique n'est présente au droit du site, le réseau est souterrain et n'intéresse que le niveau HTA (20 000 volts). La voie ferrée n'est pas électrifiée.

Effets attendus et mesures associées

Comme tout chantier, celui lié à la réalisation du projet Refondation sera source de bruit. Les horaires d'ouverture de chantier seront de 7h à 21h en jours ouvrés. Les travaux ponctuels qui pourront avoir lieu en dehors de ces horaires ainsi que le samedi seront soumis à autorisation du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage. Un numéro vert sera mis à disposition des riverains pour alerter la Banque de France d'éventuelles nuisances liées au chantier.

Pour rappel, les habitations les plus proches sont situées de l'autre côté du remblai de la voie ferrée et pour la plupart à l'arrière encore de la zone d'activités, soit relativement protégées de la zone d'étude. Depuis Corant, les habitations situées en hauteur sont susceptibles d'être plus exposées, pour autant elles demeurent éloignées de la zone de chantier.

Les circulations des engins de chantier sur les terrains, la démolition et l'évacuation des déblais, l'apport de matériaux et les terrassements sur d'importantes surfaces pourront être à l'origine d'une dispersion de poussières dans l'air. Ces dernières peuvent nuire localement en créant une gêne pour les riverains. Afin de réduire l'impact des poussières pour les riverains, pour chaque phase de chantier, il est prévu de :

- matérialiser les limites du chantier, aussi bien pour le personnel du chantier que pour les riverains et les employés,
- limiter la vision sur le chantier,

- limiter l'expansion des poussières sur les abords du chantier.

La présence de la centrale à béton engendra également un impact sur la qualité de l'air lié aux poussières lors de la manipulation des ciments et granulats. Des prescriptions particulières sont imposées à l'entreprise afin de réduire les émissions de poussières. Il faut rappeler à cet effet que la Banque de France s'est engagée dans une démarche de chantier propre.

De même, la circulation des engins de chantier émet des polluants de façon plus importante que d'ordinaire.

Enfin, la phase de démolition des bâtiments et de construction est source de nuisances sonores pour les riverains, bien que ces derniers soient éloignés. Cet impact est limité dans le temps et ne connaît pas d'alternative.

Des diagnostics ont été établis : il est démontré la présence d'amiante sur certains bâtiments. Les modalités de désamiantage seront définies. Cette substance peut en effet avoir une incidence sur la santé des ouvriers intervenant dans la déconstruction des bâtiments. L'entreprise réalisant le désamiantage du site sera agréée pour réaliser cette prestation et un plan de retrait sera réalisé.

En phase d'exploitation, le projet étant soumis à autorisation environnementale, une évaluation du risque sanitaire sera engagée au vu des process utilisés. Les effets cumulés avec l'activité de la Papeterie seront étudiés. Dans le cadre du projet présenté par l'ancienne maîtrise d'œuvre, le risque sanitaire global, incluant les deux entités, avait été jugé acceptable.

Le déplacement de l'Imprimerie engendra de nouvelles nuisances acoustiques pour les riverains, cette modification est liée à l'activité sur le site et au trafic généré par cette activité sur les voiries la desservant. Une étude acoustique est en cours pour calculer les niveaux d'émergence et des mesures seront mises en place pour limiter les nuisances conformément à la réglementation en vigueur. Une étude sur les émissions lumineuses est également en cours.

3.4.8 ASSAINISSEMENT ET DECHETS

3.4.8.1 ASSAINISSEMENT

La commune de Vic-le-Comte adhère au Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Veyre. Un collecteur intercommunal a été établi et dessert le bourg et les villages d'Enval, des Pétades et de Longues. Son fonctionnement a nécessité l'implantation de deux stations de relèvements : l'une située à Charbonnier et l'autre près du pont de Longues.

Le réseau communal actuel est de type unitaire, mais au fur et à mesure il devient séparatif.

Vic-le-Comte bourg, Longues, Enval, Lepetades sont reliés à la station d'épuration intercommunale située sur la commune des Martres-de-Veyre. Elle a été dimensionnée pour accueillir une capacité nominale de 32 600 Eq/ habitant et recevoir un débit journalier de 6 200 m³/jr. Les eaux traitées sont évacuées dans l'Allier.

Sur le site actuel de la Banque de France, l'évacuation des eaux usées se fait depuis la station de relevage d'EUROPAFI. Ces eaux sont refoulées vers la station de refoulement du concessionnaire via une canalisation en PVC rigide DN125-110 en partie enterrée et aérienne en encorbellement sur le pont des Goules. Cette canalisation est propriété de la Banque de France.

La Papeterie dispose de son propre système de traitement adapté à la spécificité de ses rejets : les effluents industriels sont traités sur site par une station d'épuration spécifique avant rejet dans l'Allier.

Fin 2020, une déclaration au titre de la Loi sur l'eau a été formulée par EUROPAFI, cette dernière souhaitant mettre en conformité ses ouvrages de rejet d'effluents (eaux pluviales et eaux industrielles) dans l'Allier.

Les eaux industrielles, après traitement, ne sont à présent plus rejetées directement dans le lit mineur du cours d'eau mais dans un bras mort associé. Le rejet eaux industrielles traitées est défini par arrêté et limité à 3 600 m³/j et 150 m³/h. Un bassin de secours de 450 m³ permet le stockage des effluents industriels en cas de dysfonctionnement de la filière de traitement ou de pollution.

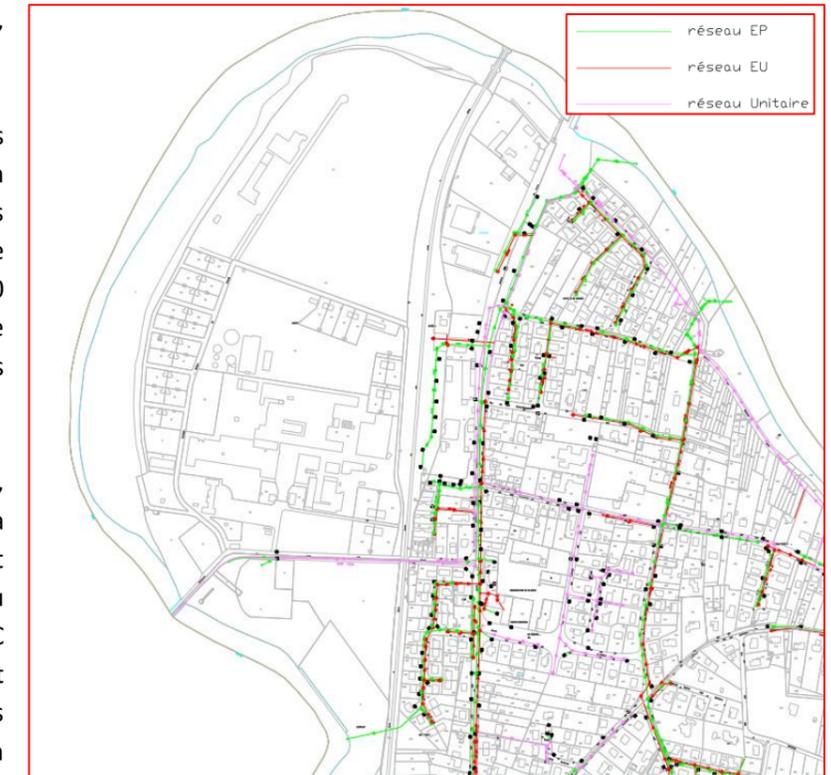
3.4.8.2 DECHETS

Le SICTOM Issoire-Brioude est un Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SITCOM). En application du Plan départemental d'élimination des déchets révisé en 2002, une délégation des compétences est en cours ; le SICTOM Issoire Brioude déléguant ses compétences en matière de traitement des déchets au VALTOM.

Le Syndicat départemental des valorisation et de traitements des ordures ménagères du Puy-de-Dôme assure aujourd'hui les compétences suivantes : la conception, la réalisation, l'exploitation d'installations en vue du transfert, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que du stockage des déchets ultimes.

La fréquence des collectes

- deux fois par semaine dans le bourg, à Longues et à Lachaux ;
- une fois par semaine dans les hameaux de Bord et Lepetades.



Réseau d'assainissement au droit du projet

La collecte du verre : des colonnes à verres de 3 à 4 m³ sont mises en place dans les communes (une colonne pour 300 à 500 habitants).

Un réseau de six déchetteries est en service sur le SICTOM dont une à Vic-le-Comte. Les habitants peuvent y amener les déchets verts, le bois, le tout-venant, la ferraille, les gravats, les cartons, les déchets ménagers spéciaux (médicaments, peintures, piles...), l'huile usagée. L'accès est payant pour les entreprises.

Des containers pour tissus sont placés au bourg de Vic-le-Comte et à Longues.

La commune se charge de l'enlèvement des encombrants sur simple demande auprès du personnel chargé de l'enlèvement des ordures ménagères.

Au droit de la zone, la Papeterie émet des déchets liés à son activité :

- déchets induits par la production de l'usine ;
- déchets liés à l'entretien ou à la maintenance des équipements ;
- déchets liés à l'activité humaine et tertiaire.

Les quantités de déchets d'emballage générées par la Papeterie de la Banque de France étant supérieures à 1 m³ par semaine, le site a mis en œuvre des opérations de tri sélectif. Dans le cadre de la certification ISO 14001 de l'entreprise, le site va plus loin et valorise d'autres déchets dès que cela est possible.

La Papeterie est également génératrice de Déchets industriels dangereux (DID) ce qui impose à la Papeterie de la Banque de France des précautions particulières de stockage et de manipulation.

Effets attendus et mesures associées

La phase de chantier, notamment celle liée à la déconstruction de certaines installations, va générer des déchets. À ce titre plusieurs diagnostics ont été réalisés : diagnostic produits-matériaux-déchets, diagnostic amiante, diagnostic plomb...).

Pour rappel, un Plan de retrait de l'amiante selon les règles de l'art en matière de sécurité et conformément à la réglementation en vigueur avec la mise en place de contrôles sera mis en place.

Les déchets contenant de l'amiante ou contenant du plomb seront évacués hors du chantier aussitôt que possible dès qu'une unité de transport est constituée.

Les déchets d'amiante liés à des matériaux de construction inertes et intègres seront éliminés en Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Les déchets d'amiante liés à des matériaux de construction inertes non intègres et déchets d'amiante libre (y compris EPI et consommable contaminés) seront éliminés en Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD).

Pour rappel, une charte de chantier propre sera mise en place et imposées aux entreprises intervenantes.

En phase d'exploitation, un espace de stockage des déchets (pâteux, liquides et solides) sera implanté au nord de la parcelle. L'Imprimerie et la Papeterie n'auront pas de zone mutualisée de stockage des déchets.

Les eaux usées du projet Refondation seront collectées jusqu'à deux fosses de relevage puis acheminées dans le réseau gravitaire existant.

Concernant les effluents de l'Imprimerie, au vu de leur faible volume (1 m³/j), ceux-ci feront l'objet d'un prétraitement in situ puis seront évacués comme déchets. À titre de mesure conservatoire, une canalisation sera mise en œuvre et dirigée vers la STEP de la papeterie si un besoin en raccordement sur cet ouvrage venait un jour à s'effectuer.

3.4.9 POTENTIEL EN ENERGIE RENOUVELABLE

Seules les énergies disponibles sur le site ainsi les systèmes techniquement réalisables ont été étudiés. En effet, il n'a pas été jugé intéressant d'étudier des systèmes dont la ressource en énergie sur le site n'est pas disponible, ou des systèmes dont la pertinence n'est pas jugée suffisante.

Ci-après, le tableau suivant fait le récapitulatif des différentes variantes retenues.

Variantes	Énergie disponible	Retenu pour l'étude	Justification
Solaire thermique	Solaire : oui	oui	Les consommations d'ECS des vestiaires sont assez significatives pour permettre l'installation de panneaux solaires thermiques.
Solaire photovoltaïque (PV)	Solaire : oui	oui	Le PV est très adapté pour la grande surface de toiture du projet et envisagé pour la production locale d'énergie
Hydraulique	Accès : non	non	Site situé sur les berges de l'Allier (*)
Éolien	Vent : non	non	Potentiel très faible et région non adaptée selon le Schéma régional éolien de la région Rhône-Alpes
Bois/biomasse	Poêle à bois	non	Non adapté à ce type de projet
Bois/biomasse	Granulés : oui	oui	Ressources disponibles et filières bien développées dans la région
Réseau de chaleur/froid	Réseau : non	non	Pas de disponibilité d'un réseau de chaleur/froid à proximité
Cogénération	Bois ou Gaz : oui	non	Non étudié en phase APS
PAC géothermique	Électricité : oui	non	Solution étudiée mais abandonnée suite aux forages réalisés sur site (phénomène d'artésianisme présent au droit de la parcelle)
Autres types de PAC	Électricité : oui	oui	Thermofrigopompes sur air : solution étudiée en base
Chaudière à condensation	Gaz : oui	oui	Le site est desservi en gaz naturel par GrDF

(*) Du point de vue hydraulique, l'Allier, au droit du site, présente un cours relativement large, peu profond et une pente faible. Le courant y est de ce fait le plus souvent assez modéré. Soumis à des étiages parfois sévères, l'Allier dispose d'un débit de réserve grâce au barrage de Naussac. Ce débit résulte pour plus de la moitié d'une réalimentation artificielle.

Si les prélèvements sont sans effet (ou ont des effets limités) en période de hautes eaux, ils sont critiques en période de basses eaux, même avec restitution au milieu.

Du point de vue écologique, des enjeux assez forts et forts ont été notés pour le Saumon atlantique, la Mulette des rivières, la Mulette méridionale. Les coquillages sont particulièrement sensibles aux variations de température, d'autant plus avec des rejets de température plus élevée.

Effets attendus et mesures associées

Comme exposé dans la présentation du projet, pour les besoins en chauffage et refroidissement, les productions calorifique et frigorifique seront assurées par une thermofrigo-pompe air/eau. L'appoint de la production calorifique sera assuré par une chaufferie gaz, celui de la production frigorifique le sera par des groupes froids avec aérofrigorifants.

La production en eau chaude sanitaire de la partie restauration sera assurée par un module de récupération de chaleur fatale sur les chambres froides. Celle des vestiaires sera assurée par une chaudière gaz dédiée couplée à un ballon d'eau chaude sanitaire.

Une vaste étude avait été lancée pour le recours à la géothermie sur nappe ou sur sonde. Malheureusement, les études et essais réalisés ont été infructueux.

Pour rappel, le projet est au niveau APS et d'autres ressources sont à l'étude, notamment sur le solaire thermique et/ou en production d'électricité.

3.5 PATRIMOINE ET PAYSAGE

3.5.1 PATRIMOINE

Au niveau de l'aire d'étude éloignée, aucun monument ou site, classé ou inscrit, n'est présent.

À l'ouest, la commune de La Sauvetat est concernée par le Site patrimoniale remarquable (SPR) associée au territoire communale.

Le patrimoine architecturale vernaculaire, bien que non protégé, présente un caractère patrimonial et identitaire marqué. En effet, la zone d'étude, à la croisée des deux régions aux architectures marquées que sont la Limagne et le Livradois, présente une diversité de forme en fonction des époques et des usages : fermes à éléments groupés ou séparés, maisons vigneronnes, fermettes de bourg, maisons bourgeoises... auxquelles se mêlent fontaines, lavoirs, passages couverts, pigeonniers...

Point d'intérêt touristique, le site archéologique de l'Oppidum de Corent sur le plateau du même nom, est en cours de classement. Le label « Grand site de France » serait visé.

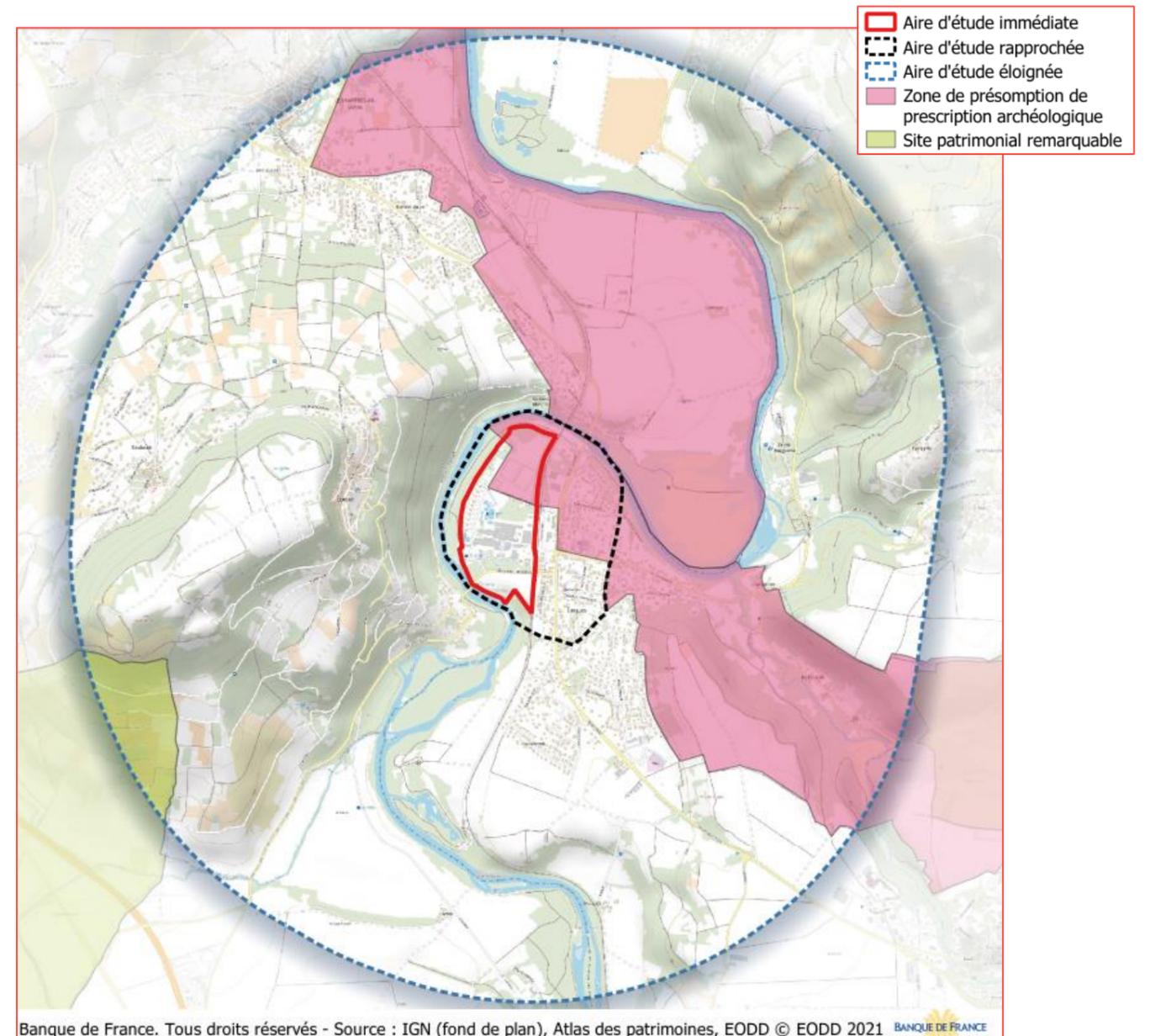
Du point de vue de l'archéologie, deux zones de présomption de prescription archéologiques marquent l'aire d'étude éloignée, une sur la commune des Martres-de-Veyre et l'autre sur celle de Vic-le-Comte. Ces deux entités sont contigües et couvre une partie du site d'accueil du projet Refondation.

Un diagnostic archéologique a été réalisé en mai 2016 (sur l'ensemble du parcellaire de la Banque de France au nord de la RD96).

Les principales découvertes archéologiques mises en évidence, ont été les suivantes :

- un enclos de la fin de l'Âge du Fer, caractérisé par un fossé (largeur à l'ouverture : 3,40 m ; profondeur : 1,30 m) présentant un profil en V avec une structure linéaire réalisée en galets dans la partie centrale de son remplissage et devant se développer à l'est de l'emprise ;
- une structure isolée de l'Âge du Bronze final 2 ;
- des traces d'un parcellaire mal daté, à la fois au droit de la « zone Stade » et dans la « zone Camping ».

À l'analyse de ces vestiges, qui n'ont pas nécessité d'observations complémentaires, la DRAC a formulé une levée d'hypothèque.



Patrimoine protégé et archéologique au niveau de l'aire d'étude éloignée.

Effets attendus et mesures associées

Le projet Refondation est sans incidence sur la composante patrimoniale.

3.5.2 PAYSAGE

L'aire d'étude éloignée appartient majoritairement à l'unité paysagère des défilés du val d'Allier. La partie centrale de territoire est effectivement marquée par la présence de la vallée de l'Allier.

Le val d'Allier présente deux sous-entités paysagères :

- la vallée étroite au sud : vallée encaissée, à fond étroit et aux versants relativement abrupts. L'emprise des boisements est beaucoup plus importante que dans la moitié nord de la vallée ;
- plaine au nord : au nord de Longues, la vallée s'élargit et les terrasses alluviales s'urbanisent. Les zones inondables restent occupées par la forêt alluviale ou les cultures qui maintiennent des espaces ouverts intéressants.

D'une manière générale, l'Allier ainsi que les autres cours d'eau traversant le territoire sont peu perceptibles. Seules les ripisylves (cordons boisés) permettent leur lisibilité. Ces boisements se présentent sous forme de « cordons linéaires » qui structurent le paysage et permettent de deviner la présence de la rivière au fond de la vallée quand l'eau courante n'est pas perceptible du fait du relief ou de l'absence de chemins ou routes conduisant jusqu'aux rives du cours d'eau.

Le grand développement des arbres introduit des ruptures verticales dans le paysage. Dans le cas des vallées en « U », celles-ci gardent des fonds ouverts, au contraire des vallées en « V », où la forêt descend jusqu'au cours d'eau.

Ces forêts de versants sont très sensibles sur le plan visuel : les vues frontales font que toute intervention sur le couvert végétal (coupe, enrésinement...) est immédiatement perçue.

Les coteaux encadrant et dominant la rivière Allier s'étagent sur les premières pentes des reliefs. Ces espaces constituent des secteurs à forte tradition viticole. Bien qu'encore présente par endroits, elle a connu un fort déclin ces dernières décennies. Les espaces viticoles abandonnés partent en la friche ou sont transformés en terres labourées qui remontent de plus en plus haut sur les versants malgré les pentes parfois fortes (risques d'érosion). De plus, la poussée pavillonnaire, visible notamment sur Corent, a tendance à « grignoter » ces espaces.

Le SCOT de l'agglomération clermontoise définit le val d'Allier comme un paysage spectaculaire et pittoresque à intérêt régional.

Le projet de la Banque de France se situe au sein de cette entité paysagère, à l'intérieur d'un méandre, sur une rive plutôt ouverte de l'Allier qui fait face aux coteaux abrupts de Corent. L'enveloppe paysagère est plutôt atypique et marquée par deux ambiances : une très végétalisée associée au cours de l'Allier et une autre plus urbanisée, marquée à l'est par la présence de la voie ferrée et de ses équipements, au-delà desquels l'urbanisation de Longues s'étend, voire industrialisée au sud avec la présence de la papeterie.

Le site s'appréhende paysagèrement dans sa globalité depuis la pointe du plateau de Corent aménagé.



Vue depuis le plateau de Corent

Au cœur même du site de la Banque de France, plusieurs entités paysagères peuvent être distinguées :

- une entité nord, zone d'accueil principal du projet Refondation, plane et ouverte, marquée tout de même par la présence de stades en partie centrale et de bâtiments à l'ouest. La partie est est fermée par une zone boisée longeant la voie ferrée ;
- une entité ouest où se situe une zone pavillonnaire (constructions non-occupées) au parcellaire quadrillé et grillagé, très répétitif ;
- une entité sud, imposante marquée par la présence de la Papeterie dont l'architecture industrielle début du 20^{ème} siècle est très attractive pour le regard.

Effets attendus et mesures associées

Les entreprises chargées des travaux auront besoin de surface pour leurs installations diverses : stockage, ravitaillement, entretien, stationnement. Ces installations sont de nature à altérer la perception du paysage. Elles seront uniquement installées sur la zone.

La conception actuelle du site, ceinturé par la ripisylve de l'Allier, le remblai aux abords végétalisés de la voie ferrée et les bâtiments de la Papeterie, implique que les perceptions depuis l'extérieur vers le site du projet seront réduites.

Le projet, une fois réalisé, aura une incidence en termes d'impact paysager au vu de la modification du site. Il modifiera les perceptions lointaines depuis la colline de Corent, mais très peu celles plus proches malgré les dimensions imposantes du bâtiment. En effet, le projet s'inscrit à l'arrière de la Papeterie (très faible perception depuis la RD96) et depuis l'est, la large frange boisée longeant le talus SNCF sera préservée (ce qui n'était pas le cas dans le projet présenté par l'ancienne maîtrise d'œuvre).

Au vu de la topographie du site, à l'arrière du massif du puy de Corent, le projet n'aura aucune covisibilité sur le plateau de Gergovie et l'Oppidum de Corent. En effet, il faut se tenir en limite de plateau pour appréhender le paysage de la vallée.

Dans sa conception, le projet dans sa partie ouest, celle en vue depuis Corent, va entraîner la démolition des pavillons non occupés tout en préservant et étoffant la trame arborée ce qui permettra d'atténuer la lisibilité des ouvrages de l'Imprimerie. Pour rappel, les zones de stationnement seront végétalisées et arborées.

Enfin, le parti pris architectural respecte les codes de l'architecture locale et inscrit le projet Refondation comme une continuité des installations de la Papeterie (cf §2.2.3).

4 CONCLUSION

L'objet du projet Refondation envisagé sur le site de Vic-le-Comte est de répondre aux besoins d'évolution, de mise aux normes et de modernisation des activités de la Banque de France non-réalisables sur le site de Chamalières, contraint en surface et situé en zone urbaine.

Le site de Vic-le-Comte dispose de la surface nécessaire pour accueillir les installations projetées et présente l'opportunité de s'inscrire en continuité des activités de la Papeterie EUROPAFI. Bien que les deux entités soient distinctes, ce rapprochement géographique permet de plus pour la Banque de France d'améliorer et de rationaliser la gestion des flux, sans augmentation de la capacité de production, ni modification des activités de la Papeterie.

Au vu des process mis en œuvre, une autorisation au titre des ICPE sera engagée. Conformément à la réglementation en vigueur, cette autorisation sera accompagnée d'une étude de danger qui précisera les risques auxquels l'installation peut exposer, directement ou indirectement, les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement en cas d'accident, que la cause soit interne ou externe à l'installation : présentation des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

Les effets cumulés avec la Papeterie, soumise également au régime d'autorisation, seront présentés conformément à la demande de la DREAL.

Conformément aux articles R.181-13 et R.181-14, le Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE), en l'absence d'étude d'impact, comportera une étude d'incidence environnementale proportionnée à l'importance du projet et à son incidence prévisible sur l'environnement.

Cette étude d'incidence se composera :

- de l'état actuel du site sur lequel le projet doit être réalisé et de son environnement ;
- de la description des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet eu égard à ses caractéristiques et à la sensibilité de son environnement ;
- de la présentation des mesures afférentes envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé, voire les compenser s'ils ne peuvent être évités ni réduits accompagnée de la justification afférente. Des mesures de suivi seront au besoin proposées ;
- des conditions de remise en état du site après exploitation ;
- d'un résumé non technique.

Cette étude d'incidence portera également sur les effets et les mesures associées liés à l'eau et au milieu aquatique selon les recommandations et prescriptions émises aux articles L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants du Code de l'environnement (prise en compte de la Loi sur l'eau) et comprendra l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le DDAE sera complété par les pièces, documents et informations propres aux activités, installations, ouvrages et travaux prévus par le projet pour lequel l'autorisation est sollicitée ainsi qu'aux espaces et espèces faisant l'objet de mesures de protection auxquels il est susceptible de porter atteinte. Il sera de ce fait accompagné, au vu du projet et de l'état initial réalisé, par :

- un dossier de dérogation au titre des espèces et habitats d'espèces protégées ;
- le cas échéant, un dossier de défrichement.

Au vu du contexte environnemental du site (situé à l'arrière d'une installation industrielle soumise à autorisation, limité à l'ouest et au nord par des boisements préservés et à l'est par une frange boisée conservée et une voie SNCF), de la concertation préalable engagée et encore active avec le public, des nombreux échanges réalisés avec les services de l'État et ceux encore à venir notamment pour définir des aménagements sur la RD96 qui puissent permettre de fluidifier les flux et limiter les remontées de file jusqu'au passage à niveau, de la démarche de développement durable globale et ambitieuse engagée et reconnue par des certifications/labellisations, du recours aux énergies renouvelables, de l'intégration paysagère du projet depuis Corent, de la prise en compte de la biodiversité pour limiter autant que possible les impacts sur la flore et la faune, de la mise en place d'une charte de chantier propre... et de la réalisation de l'étude d'incidence environnementale du DDAE qui portera l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation et de suivi proposées, le recours à une évaluation environnementale n'est de ce fait pas nécessaire.

5 ANNEXE

➔ Annexe 7A : étude écologique